



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2020-112

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2020

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2020-09-01-021 - DG-PPR-PF n°2020-29 délégation générale de signature aux responsables du pôle fiscalité et du pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 5
63-2020-09-01-025 - DS n°2020-34 délégation de signature en matière de dispense de versement (1 page)	Page 8
63-2020-08-24-060 - DS*-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 03 n°2020-38 pour certains collaborateurs de la mission domaniale (2 pages)	Page 10
63-2020-09-01-024 - DS-Missions rattachées n°2020-33 (2 pages)	Page 13
63-2020-09-01-023 - DS-PF n°2020-31 Décision de délégations spéciales de signatures pour le pôle fiscalité (4 pages)	Page 16
63-2020-09-01-026 - DS-PGP-Mission Domaniale-DDFIP N°2020-36 portant délégation de signature à certains collaborateurs pour exercer les missions domaniales relevant des compétences propres du DDFIP (4 pages)	Page 21
63-2020-08-24-062 - DS-PGP-Mission Domaniale-DDFIP n°2020-47 portant désignation des agents habilités à agir devant la juridiction de l'expropriation (2 pages)	Page 26
63-2020-08-24-063 - DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-48 portant désignation des agents habilités à exercer les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès des juridictions d'expropriation (2 pages)	Page 29
63-2020-08-24-059 - DS-PGP-Mission Domaniale-Subdélégation GPP 63 n°2020-37 en matière de gestion des successions vacantes (2 pages)	Page 32
63-2020-09-17-006 - DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 15 n°2020-39 pour certains collaborateurs de la mission domaniale (2 pages)	Page 35
63-2020-09-17-008 - DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2020-49 pour certains collaborateurs de la mission domaniale (2 pages)	Page 38
63-2020-08-24-058 - DS-PGP-Mission Domaniale-Subdélégation n°2020-35 (2 pages)	Page 41
63-2020-09-16-006 - DS-PGPn°2020-32 Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique (4 pages)	Page 44
63-2020-09-02-002 - DS-PPR n°2020-42 en matière d'ordonnancement secondaire des prog 156-218-723-724-741-743-907 et des actes relevant du pouvoir adjudicateur (4 pages)	Page 49
63-2020-09-02-003 - DS-PPR n°2020-43 délégation de signature portant sur la gestion des frais de déplacement (2 pages)	Page 54
63-2020-09-02-005 - DS-PPR- CSRH n°2020-45 délégations spéciales d'ordonnateur secondaire (2 pages)	Page 57
63-2020-09-01-022 - DS-ppr-n°2020-30 Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (2 pages)	Page 60
63-2020-09-02-004 - DS-PPR-n°2020-44 en matière d'ordonnancement secondaire-gestion chorus formulaire- (2 pages)	Page 63

63-2020-09-02-006 - DS-PPR/CSP n°2020-46 délégations spéciales d'ordonnateur secondaire (2 pages)	Page 66
63-2020-08-24-061 - DS-PREFET n°2020-41 portant délégation de signature en matière d'agrément au système d'immatriculation des véhicules (2 pages)	Page 69
63-2020-09-18-001 - délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de la Trésorerie de Montaigut en Combraille (2 pages)	Page 72
63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme	
63-2020-09-18-002 - ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2020-27 (5 pages)	Page 75
63_DDT_Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme	
63-2020-09-18-005 - Arrêté DDT63/SEA/2020-01 portant nomination de la mission d'enquête de reconnaissance des biens sinistrés et de l'étendue des dégâts causés par le déficit de précipitations de l'année 2020 (2 pages)	Page 81
63_DIR_Direction Interdépartementale des Routes du Massif-Central	
63-2020-09-21-002 - Arrêté 2020-N-27 (5 pages)	Page 84
63_DS DEN_Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme	
63-2020-09-16-007 - ARRÊTÉ - CDEN SEPTEMBRE 2020 (3 pages)	Page 90
63-2020-07-22-004 - CDEN COMPOSITION - ARRÊTÉ N°1 (3 pages)	Page 94
63-2020-09-16-004 - CTSD ARRÊTÉ MODIFICATIF 5 (3 pages)	Page 98
63-2020-09-21-001 - Fermeture temporaire de l'école élémentaire de Lezoux (2 pages)	Page 102
63_Pref_Präfecture du Puy-de-Dôme	
63-2020-09-15-004 - AP 20201897 du 15 septembre 2020 Composition CDCI (3 pages)	Page 105
63-2020-09-15-005 - AP 20201898 du 15 septembre 2020 Modalités de vote renouvellement CDCI (3 pages)	Page 109
63-2020-09-17-005 - AP portant autorisation création d'un aérodrome temporaire et organisation manifestation aérienne "Flyboard Air"-circuit de Charade" le 26 septembre 2020 (8 pages)	Page 113
63-2020-09-11-007 - AP portant homologation circuit de Karting de Bourg-Lastic (63) (5 pages)	Page 122
63-2020-09-17-007 - Arrete 20201933 du 17092020 - M. Gilles SERVIERE est nommé maire honoraire de Montfermy (2 pages)	Page 128
63-2020-09-16-005 - Arrêté médaille actes courage et dévouement n°2020 1924 (1 page)	Page 131
63-2020-07-21-003 - ARRETE MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE n°20-01337 du 21 juillet 2020 (8 pages)	Page 133
63-2020-07-21-002 - ARRETE MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE n°20-01336 du 21 juillet 2020 (18 pages)	Page 142
63-2020-09-15-003 - ARRÊTÉ N°2020-71 - (Habilitation n°CC-14-2020-63) (2 pages)	Page 161
63-2020-09-15-008 - Arrêté portant convocation des électeurs de la section "Bois de Sugier - La Bourletie", commune de VOLLORE-MONTAGNE, pour l'élection d'une commission syndicale (4 pages)	Page 164

63-2020-09-18-006 - MHT juil 2020 arrêté modificatif (84 pages)	Page 169
63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme	
63-2020-09-18-003 - CHAURAND VERONIQUE DECLARATION (2 pages)	Page 254
63-2020-09-17-004 - COMO63 MODIF AGREMENT (2 pages)	Page 257
63-2020-09-17-003 - COMO63 MODIF DECLARATION (2 pages)	Page 260
63-2020-09-18-004 - SANDORA MODIF DECLARATION ACTIVITES (3 pages)	Page 263
84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes	
63-2020-09-15-006 - Arrêté Modifiant l'arrêté N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015 valant dérogation pour la capture, la détention et le transport de spécimens d'espèces animales protégées Centre de sauvegarde de la faune sauvage «Panse-Bêtes» (20 pages)	Page 267
63-2020-09-15-007 - Dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées ARRETE PREFECTORAL Portant autorisation pour le prélèvement, le transport et l'utilisation de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées Bénéficiaire : Conservatoire Botanique National du Massif Central (4 pages)	Page 288

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-01-021

DG-PPR-PF n°2020-29 délégation générale de signature
aux responsables du pôle fiscalité et du pôle pilotage et

*Délégation générale de signature aux responsables du pôle fiscalité et du pôle pilotage et
ressources*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Décision de délégation générale de signature aux responsables du pôle fiscalité et
du pôle pilotage et ressources
DG-PPR-PF n° 2020-29**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43, décret modifié par décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme en son article 5 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Christelle MOREAU, administratrice des finances publiques, directrice du pôle fiscalité ;
 - Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources ;
- à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seules, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Elles sont autorisées à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 : La présente décision abroge la décision de délégation de signature DG-PPR-PF n°2018-70 du 10 décembre 2018 à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-01-025

DS n°2020-34 délégation de signature en matière de
dispense de versement

Délégation de signature en matière de dispense de versement



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision portant délégation de signature en matière de dispense de versement
DS n°2020-34**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 15 ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 431 de son annexe III ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision DS/n°2018-75 du 10 décembre 2018 de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée, à l'effet de prendre des décisions accordant la dispense de versement, la refusant ou constatant la force majeure au nom du directeur départemental de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Christelle MOREAU, administratrice des finances publiques, directrice du pôle gestion fiscalité ;
- M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ;
- Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources.

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation de signature DS n°2018-75 du 10 décembre 2018 susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2020

L'administrateur général des finances publiques,



Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-08-24-060

DS*-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 03
n°2020-38 pour certains collaborateurs de la mission
subdélégation pour certains collaborateurs de la mission domaniales GPP Département de l'Allier
domaniale

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale
DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 03 n° 2020-38**

Le préfet de l'Allier,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes physiques ;

Vu le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète de l'Allier ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30/2018 du 02 janvier 2018 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Allier ;

Vu l'arrêté DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 03 n°2020-02 du 09 mars 2020 portant subdélégation de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 30 / 2018 du 02 janvier 2018 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Allier, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SISCO et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ou M. Stéphane BOUDJEMAA administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER ou de M. Stéphane BOUDJEMAA la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Allier à Mme Véronique MASSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du Pôle de Gestion des Patrimoines Privés et de Mme Evelyne CHARDIN, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Gestion des Patrimoines Privés.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MASSON ou de Mme Evelyne CHARDIN, la subdélégation de signature sera exercée par M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, ou, à défaut, par M. Patrick GIRARD, contrôleur principal des finances publiques, Mme Marlène FAURE, agente administrative principale des finances publiques, M. Jérémy BOUBOL, agent administratif principal des finances publiques, Mme Valérie VESCHAMBRE agente administrative principale des finances publiques, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession et à la gestion de la location de biens immobiliers.

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 03 n°2020-02 sont abrogées à compter du 24 août 2020.

Article 5 : Les subdélégués précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de l'Allier.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 août 2020

Pour le préfet,

L'administrateur général des finances publiques

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick SISCO', is written over a faint, larger signature that is partially obscured.

Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-01-024

DS-Missions rattachées n°2020-33

Délégations spéciales de signature pour les missions rattachées (MDRA)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées
DS-Missions rattachées n°2020-33**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme en son article 5 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision DS-Missions rattachées n°2019-09 du 23 septembre 2019 de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Mission départementale risques et audit (MDRA) :

M. Émeric DEMIGNÉ, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la mission départementale risques et audit

M.Christophe BOURGEADE, inspecteur des finances publiques

Mme Sylvia NABOUDET, inspectrice principale des finances publiques

Mme Aude FOURNIER, inspectrice principale des finances publiques

M. Frédéric BARBIER, inspecteur principal des finances publiques

M. Rémi MAJOREL, inspecteur principal des finances publiques

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature DS-Missions rattachées n°2019-09 du 23 septembre 2019 susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er septembre 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-01-023

DS-PF n°2020-31 Décision de délégations spéciales de
signatures pour le pôle fiscalité

Délégations spéciales de signature pour le pôle fiscalité (collaborateurs)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle fiscalité
DS-PF n°2020-31**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme en son article 5 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision DS-PF n°2019-11 du 23 septembre 2019 de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division gestion des fiscalités et des accueils :

M. Jean-Jacques VILLETTE, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division
M. Laurent QUERSIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint

Pilotage, animation et soutien au réseau de l'assiette : IR/TH, cadastre, publicité foncière et enregistrement

Mme Anne-Marie DUBOST, inspectrice des finances publiques
M. Jean MIGNON, inspecteur des finances publiques
M. Marc MOUSSIÈRE, inspecteur des finances publiques

Pilotage, animation et soutien au réseau du recouvrement amiable des particuliers et des accueils

M. Rémy BERARD, inspecteur des finances publiques

Pilotage, animation et soutien au réseau de la fiscalité des professionnels

Mme Sylvie COMBEAUD, inspectrice des finances publiques
Mme Marie-José VIEITEZ, contrôleur des finances publiques

Service liaison recouvrement

Mme Joëlle TIXIER, contrôleur des finances publiques
Mme Caroline PAUL, contrôleur des finances publiques

2. Division recouvrement des créances publiques :

Mme Aube POUCHIN, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division. Elle est habilitée à accorder les remises gracieuses sur Recette Non Fiscales-RNF- jusqu'à 10 000 euros (principal).

M. Denis DUPONT, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint

Pilotage et suivi du recouvrement forcé – impôts, amende, secteur public local et hospitalier

Contentieux du recouvrement des particuliers

Contentieux du recouvrement des professionnels

Recettes non Fiscales

M. Jean-Marie CHARDIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques

Mme Hélène BERAL, inspectrice des finances publiques

M. Gilles DERIGON, inspecteur des finances publiques

Mme Marie-Cécile FOREST, inspectrice des finances publiques

M. Eric GAYDIER, inspecteur des finances publiques

M. Jérôme GIRARD, inspecteur des finances publiques

M. Philippe GUILLOT, inspecteur des finances publiques

Mme Françoise LASSALAS, inspectrice des finances publiques

sont autorisés également à signer les décisions de décharge et les admissions en non valeur

Recettes non Fiscales

M. Jean-Marie CHARDIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, est autorisé à signer tous documents relatifs à la gestion du service. Il est habilité à accorder les remises gracieuses sur Recette Non Fiscales-RNF- jusqu'à 4 000 euros (principal).

Mme Claire BERNARD, contrôlease principale des finances publiques

Mme Dominique GUINOT, contrôlease principale des finances publiques

Mme Brigitte RICHARDOT, contrôlease principale des finances publiques

sont autorisées à signer tous les actes relatif aux recettes non fiscales, à l'exception des admissions en non valeur et des remises gracieuses et dans la limite de 3 000 €

3. Division Contrôle :

M. Jean-Pierre PRAT, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Mme Nathalie CARRION, inspectrice des finances publiques

M. Loïc FALCHERO, inspecteur des finances publiques

Mme Murielle RIVEAU, inspectrice des finances publiques

3. Division Affaires juridiques :

M. Christophe MORANO, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Pôle Juridictionnel

Mme Marie-Françoise CASSIER, inspectrice des finances publiques

M. Didier COUDERT, inspecteur des finances publiques

Mme Christine DOUSSET, inspectrice des finances publiques

Mme Michelle MASSENAT, inspectrice des finances publiques

Mme Valérie PERRIN, inspectrice des finances publiques

M. Wickmend NAPOLEON, contrôleur des finances publiques

Contentieux et législation d'assiette des particuliers et des professionnels

M. Yahia BELAMRI, inspectrice des finances publiques

Mme Marie-Françoise CASSIER, inspectrice des finances publiques

M. Didier COUDERT, inspecteur des finances publiques

Mme Christine DOUSSET, inspectrice des finances publiques

M. Laurent JAMY, inspecteur des finances publiques

Mme Michelle MASSENAT, inspectrice des finances publiques

Mme Jocelyne DEGEMARD, contrôlease principale des finances publiques

M. Wickmend NAPOLEON, contrôleur des finances publiques

Contentieux et législation d'assiette Fiscalité immobilière - cadastre

Mme Isabelle MARCHAIS, inspectrice des finances publiques

Mme Valérie PERRIN, inspectrice des finances publiques

Liaisons organismes de gestion agréés

Mme Isabelle MARCHAIS, inspectrice des finances publiques

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature DS-PF n° 2019-11 du 23 septembre 2019 susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-01-026

DS-PGP-Mission Domaniale-DDFIP N°2020-36 portant
délégation de signature à certains collaborateurs pour
*délégation de signature à certains collaborateurs pour exercer les missions domaniales relevant
des compétences propres du DDFIP*
exercer les missions domaniales relevant des compétences
propres du DDFIP



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision portant délégation de signature à certains collaborateurs,
pour exercer les missions domaniales relevant des compétences propres du DDFIP
DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-36**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D 1212-25, D 2312-8, D 3221-4, D 3221-16, D 3222-1, D 4111-9 ;

Vu le code du domaine de l'État ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 et le décret n°2005-1621 du 22 décembre 2005 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifiés par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision de délégation de signature DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2019-16 du 02 septembre 2019,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée pour émettre au nom de l'Administration les avis d'évaluation relatifs aux affaires autres que celles visées à l'article 2, à :

– M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle "Gestion publique", Mme Christelle MOREAU, administratrice des finances publiques, directrice du pôle Fiscalité, Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle Pilotages et Ressources, quelle que soit leur importance ;

-Mr Stéphane BOUDJEMAA , administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat quelle que soit leur importance

– Mme Karine BREMAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale dans la limite de 800 000 € pour les évaluations en valeur vénale et 80 000 € pour les évaluations en valeur locative ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine BREMAUD, la délégation de signature qui lui est accordée à cet effet sera exercée par Mesdames Corinne BERTRAND, Dominique LEQUEU, Pauline PHILIPPONNET, inspectrices des finances publiques, Messieurs Eric BARTHOMEUF, Jacques CHERRI, Eric RASTOIX dans la limite de 300 000€ pour les évaluations en valeur vénale établies individuellement ou dans le cadre d'un rapport d'ensemble préalablement approuvé et 30 000 € pour les valeurs locatives.

Article 2 : Délégation de signature est donnée pour émettre au nom de l'Administration les avis sur les conditions financières et sur la conformité des opérations aux orientations de la politique immobilière de l'État rendus pour les acquisitions et les locations poursuivies par l'État, ses établissements publics et les organismes qui en dépendent, à :

- M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle "Gestion publique", quelle que soit leur importance ;

–Mr Stéphane BOUDJEMAA , administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat quelle que soit leur importance

- Mme Patricia BOSSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale en leur absence.

Aucune autre délégation de signature n'est consentie en la matière.

Article 3 : Sont de la compétence du chef du pôle « Gestion publique » les dossiers suivis par la direction générale des finances publiques et les acquisitions et locations de toute importance concernant les services du Ministère de l'Action et des Comptes Publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, la délégation de signature sera exercée par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle « Gestion publique », Mme Christelle MOREAU, administratrice des finances publiques, directrice du pôle Fiscalité et Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du Pôle pilotage et Ressources.

Article 4 : Délégation est donnée à Mme Patricia BOSSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de :

- signer, sans aucune limite, tous actes d'acquisition, d'aliénation ou de prise à bail concernant les services de l'État ;

- fixer et liquider les redevances pour occupations temporaires du domaine public et pour concessions et signer les actes en résultant ;

- fixer et liquider les conditions financières des locations et conventions d'occupation précaire concernant les biens de l'État, et plus particulièrement des locations dont la durée excède 9 ans ou qui confèrent un droit particulier au preneur, et signer les actes en résultant.

Article 5 : Délégation est donnée à M. Fabrice MORILLA, inspecteur des finances publiques, à l'effet de :

- signer tous les actes d'acquisition et de prises à bail intéressant les services publics de l'État sauf ceux concernant les services de la direction régionale des finances publiques ou ceux présentant des difficultés particulières dans la limite de 300 000 euros (valeur vénale) et 30 000 euros (valeur locative) ;

- fixer et liquider les redevances pour occupations temporaires du domaine public et pour concessions et signer les actes en résultant ;

- fixer et liquider les conditions financières des locations et conventions d'occupation précaire concernant les biens de l'État et signer les actes en résultant lorsque la durée de location n'excède pas 9 ans, qu'aucun droit particulier n'est conféré au preneur, dans la limite de 5 000 euros.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Patricia BOSSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de :

- suivre les instances relatives à l'assiette des produits et redevances domaniaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOSSIN, la délégation de signature qui lui est accordée à cet effet sera exercée par M. Fabrice MORILLA, inspecteur des finances publiques.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à M. Christophe SEGRET, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint de la division « État », à l'effet de :

- suivre les instances relatives au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R 2331-5 et R2331-6 et R 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SEGRET, la délégation de signature qui lui est accordée à cet effet sera exercée par Mme Sandrine EDARD, inspectrice des finances publiques, responsable du service « Comptabilité -Comptabilité auxiliaire du recouvrement-Dépôt de fonds et services financiers».

Article 8 : Délégation est donnée à Mme Véronique MASSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, Mme Évelyne CHARDIN, inspectrice des finances publiques pour signer la correspondance avec les juridictions (notamment les requêtes), signer le compte-rendu de gestion au tribunal pour les successions vacantes ainsi que les demandes au tribunal de grande instance en vue d'être autorisé à aliéner les immeubles dépendant des actifs successoraux.


Article 9 : Délégation de signature est donnée à Mme Patricia BOSSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer, tous les actes rédigés par des notaires et relatifs à des acquisitions effectuées pour le compte des collectivités territoriales et leurs groupements dans le cadre du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BOSSIN, la délégation de signature qui lui est ainsi accordée sera exercée par M. Fabrice MORILLA, inspecteur des finances publiques.

Article 10 : La présente décision abroge la décision de délégation de signature DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2019-16 du 2 septembre 2019 susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 11 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} septembre 2020
L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO
Directeur départemental
des finances publiques du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-08-24-062

DS-PGP-Mission Domaniale-DDFIP n°2020-47 portant
désignation des agents habilités à agir devant la juridiction
délégation portant désignation des agents habilités à agir devant la juridiction de l'expropriation
de l'expropriation



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision portant désignation des agents habilités à agir devant la juridiction de l'expropriation
DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-47**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu les arrêtés ministériels des 24 novembre 1972 et 29 janvier 1973 rendant applicable dans les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et du Cantal le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1162 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision de délégation de signature DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-35 du 24 août 2020,

DECIDE

Article 1 : Mme Karine BREMAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale, Messieurs Eric BARTHOMEUF, Jacques CHERRI, Eric RASTOIX, inspecteurs des finances publiques, Mesdames Corinne BERTRAND, Dominique LEQUEU, Pauline PHILIPPONNET, inspectrices des finances publiques, sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et du Cantal en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'État ;

- et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés, selon le cas, à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé, à l'article R. 1212-10 du code général de la propriété des personnes publiques ou à l'article 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 susvisé.

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation de signature DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2019-14 du 2 septembre 2019 susvisée à compter du 23 août 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme et affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 août 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental
des finances publiques du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-08-24-063

DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-48 portant
désignation des agents habilités à exercer les fonctions de
délégation de signature portant désignation des agents habilités à exercer les fonctions de
Commissaire du Gouvernement auprès des juridictions
Commissaire du Gouvernement auprès des juridictions d'expropriation
d'expropriation

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision portant désignation des agents habilités à exercer
les fonctions de Commissaire du Gouvernement auprès des juridictions d'expropriations
DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-48**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'ordonnance n°58.997 du 23 octobre 1958, portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la loi n° 65.559 du 10 juillet 1965 modifiant l'ordonnance n° 58.997 du 23 octobre 1958 ;

Vu le décret n° 59.1335 du 20 novembre 1959 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions de l'ordre judiciaire compétentes en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique et à la procédure suivie devant lesdites juridictions ainsi qu'à la fixation des indemnités ;

Vu le décret n° 66.776 du 11 octobre 1966, modifiant le décret n° 59.1335 du 20 novembre 1959 et notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2014-1635 du 26 décembre 2014 modifiant le code l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de directions régionales et départementales des finances publiques ;

Vu le décret n°2017-1255 du 8 août 2017 relatif aux missions d'évaluations domaniales et de politique immobilière des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 relatif à l'organisation des missions d'évaluations domaniales ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision de délégation de signature DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2020-35 du 24 août 2020,

DECIDE

Article 1 : Mme Karine BREMAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale est désignée aux fins de suppléer de façon permanente le directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, en qualité de commissaire du gouvernement auprès :

- de la juridiction de l'expropriation dont relèvent les départements de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme en première instance ;
- de la chambre des expropriations de la cour d'appel de Riom.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine BREMAUD, elle sera suppléée dans les mêmes fonctions :

- en qualité de commissaire du gouvernement auprès des juridictions de l'expropriation, en première instance des départements de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme, par Mesdames Corinne BERTRAND, Dominique LEQUEU, Pauline PHILIPPONNET, inspectrices des finances publiques dans le Puy-de-Dôme et Messieurs Eric BARTHOMEUF, Jacques CHERRI, Eric RASTOIX, inspecteurs des finances publiques dans le Puy-de-Dôme ;
- en qualité de commissaire du gouvernement auprès de la cour d'appel de Riom, par Mmes Corinne BERTRAND et Pauline PHILIPPONNET, inspectrices des finances publiques dans le Puy-de-Dôme, par M. Eric RASTOIX, inspecteur des finances publiques dans le Puy-de-Dôme.

Article 3 : La présente décision abroge la décision de délégation de signature DS-PGP-Mission domaniale-DDFIP n°2019-15 du 2 septembre 2019 susvisée à compter du 23 août 2020.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et affichée dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 août 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental

des finances publiques du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-08-24-059

DS-PGP-Mission Domaniale-Subdélégation GPP 63
n°2020-37 en matière de gestion des successions vacantes
subdélégation en matière de gestion des successions vacantes



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes
DS-PGP-Mission Domaniale-Subdélégation GPP 63 n°2020-37**

Le préfet du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Philippe CHOPIN, en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-28 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière de gestion des successions vacantes ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-01600 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 63 n°2020-01 du 09 mars 2020 portant subdélégation de M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2020-01600 du 24 août 2020 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Puy-de-Dôme, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SISCO et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, ou M. Stéphane BOUDJEMAA administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER ou de M. Stéphane BOUDJEMAA, la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Puy-de-Dôme à Mme Véronique MASSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du Pôle de Gestion des Patrimoines Privés et de Mme Evelyne CHARDIN, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Gestion des Patrimoines Privés.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MASSON ou de Mme Evelyne CHARDIN, la subdélégation de signature sera exercée par M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, ou, à défaut, par M. Patrick GIRARD, contrôleur principal des finances publiques, Mme Marlène FAURE, agente administrative principale des finances publiques, M. Jérémy BOUBOL, agent administratif principal des finances publiques, Mme Valérie VESCHAMBRE agente administrative principale des finances publiques, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession et à la gestion de la location de biens immobiliers.

Article 4 : L'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 63 n°2020-01 est abrogé à compter du 24 août 2020.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 août 2020

Pour le préfet,

L'administrateur général des finances publiques

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick SISCO', is written over a faint, larger signature that is partially obscured.

Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-17-006

DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 15
n°2020-39 pour certains collaborateurs de la mission

*Subdélégation gestion des patrimoines privés pour le département du Cantal pour certains
collaborateurs de la mission domaniale*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale
DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 15 n°2020-39**

Le préfet du Cantal,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes physiques ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Serge Castek, en qualité de préfet du Cantal ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-1100 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Cantal ;

Vu l'arrêté DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 15 n°2020-03 du 09 mars 2020 portant subdélégation de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à certains de ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2020-1100 du 24 août 2020 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Cantal, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SISCO et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ou M. Stéphane BOUDJEMAA administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER ou de M. Stéphane BOUDJEMAA la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Cantal à Mme Véronique MASSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du Pôle de Gestion des Patrimoines Privés et de Mme Evelyne CHARDIN, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Gestion des Patrimoines Privés.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MASSON ou de Mme Evelyne CHARDIN, la subdélégation de signature sera exercée par M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, ou, à défaut, par M. Patrick GIRARD, contrôleur des finances publiques, Mme Marlène FAURE, agente administrative principale des finances publiques, M. Jérémy BOUBOL, agent administratif principal des finances publiques, Mme Valérie VESCHAMBRE agente administrative principale des finances publiques, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession et à la gestion de la location de biens immobiliers.

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 15 n°2020-03 sont abrogées à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 5 : Les subdélégués précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département du Cantal.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2020
Pour le préfet,
L'administrateur général des finances publiques

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick SISCO', written over a faint circular stamp.

Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-17-008

DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43
n°2020-49 pour certains collaborateurs de la mission
*délégation pour certains collaborateurs de la mission domaniale pour gestion des patrimoines
domaniale
privés département de la haute loire*



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Décision de délégation de signature pour certains collaborateurs de la mission domaniale
DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 43 n°2020-49**

Le préfet de la Haute-Loire,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes physiques ;

Vu le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric Etienne en qualité de préfet de la Haute-Loire ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/COORDINATION n° 2020-82 du 14 septembre 2020 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Haute-Loire ;

Vu l'arrêté DS-PGP/Mission domaniale/Subdélégation GPP 43 n°2020-04 du 09 mars 2020 portant subdélégation de M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme à certains de ses collaborateurs,

ARRÊTE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2020-82 du 14 septembre 2020 susvisé, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Cantal, sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SISCO et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ou M. Stéphane BOUDJEMAA administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat et M. Christophe SEGRET, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER ou de M. Stéphane BOUDJEMAA et de M. Christophe SEGRET, la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Puy-de-Dôme à Mme Véronique MASSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du Pôle de Gestion des Patrimoines Privés et de Mme Evelyne CHARDIN, inspectrice des finances publiques, cheffe du service Gestion des Patrimoines Privés.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique MASSON ou de Mme Evelyne CHARDIN, la subdélégation de signature sera exercée par M. Gino DI BELLA, contrôleur principal des finances publiques, ou, à défaut, par, M. Patrick GIRARD, contrôleur principal des finances publiques, Mme Marlène FAURE, agente administrative principale des finances publiques, M. Jérémy BOUBOL, agent administratif principal des finances publiques, Mme Valérie VESCHAMBRE agente administrative principale des finances publiques à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la cession et à la gestion de la location de biens immobiliers.

Article 4 : Les dispositions de l'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-Subdélégation GPP 15 n°2020-04 du 09 mars 2020 sont abrogées à compter du 14 septembre 2020

Article 5 : Les subdélégués précités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département de la Haute-Loire.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2020

Pour le préfet,

L'administrateur général des finances publiques


Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-08-24-058

DS-PGP-Mission Domaniale-Subdélégation n°2020-35

Subdélégation- mission domaniale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**



FINANCES PUBLIQUES

**Subdélégation de signature en matière domaniale
DS-PGP-Mission Domaniale-Subdélégation n° 2020-35**

Le préfet du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Philippe CHOPIN, en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-27 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière domaniale ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-01599 en date du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Patrick SISCO, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, par l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2020-01599 en date du 24 août 2020 sera exercée, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick SISCO, et dans le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé, par M. Simon BOYER, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, ou M. Stéphane BOUDJEMAA, responsable de la Division Etat, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, l'ensemble des actes mentionnés aux alinéas 1 à 8 de l'article 1^{er} dudit arrêté.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon BOYER ou de M. Stéphane BOUDJEMAA , la même délégation de signature est consentie à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives, les actes mentionnés :

- à l'alinéa 8 de l'article 1^{er} dudit arrêté, à Karine BREMAUD, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale et en son absence à l'ensemble des évaluateurs du pôle d'évaluation domaniale, à savoir Mesdames Corinne BERTRAND, Dominique LEQUEU, Pauline PHILIPPONNET, inspectrices des finances publiques et Messieurs Eric BARTHOMEUF, Jacques CHERRI, Eric RASTOIX, inspecteurs des finances publiques ;
- aux alinéas 1 à 6 et 8 de l'article 1^{er} dudit arrêté à Madame Patricia BOSSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service local du domaine et en son absence à M. Fabrice MORILLA, inspecteur des finances publiques.

Article 3 : L'arrêté DS-PGP-Mission domaniale-subdélégation n°2019-13 du 02 septembre 2019 est abrogé à compter du 24 août 2020.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 août 2020

Pour le préfet,

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental

des finances publiques du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-16-006

DS-PGPn°2020-32 Décision de délégations spéciales de
signature pour le pôle gestion publique

Délégations spéciales pour le pôle gestion publique (collaborateurs)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique
DS-PGP n°2020-32**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme en son article 5 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision DS-PGP n°2019-12 du 23 septembre 2019 de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division Collectivités locales

M. David AUGER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Mme Sandie CUGNET, inspectrice principale des finances publiques, adjointe

Mme Joëlle BEUZIT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale

Collectivités locales

Mme Anne-Sophie GENEST, inspectrice des finances publiques

est autorisée à signer tous documents relatifs au service « collectivités locales »

Conseil fiscal aux collectivités locales

M. Gilles CAZENAVE, inspecteur des finances publiques,

est autorisé à signer tous documents relatifs au pôle fiscalité directe locale

Modernisation – Dématérialisation

M. Fabien MANSON, inspecteur des finances publiques

M Jean-Yves SOLEILHAC, inspecteur des finances publiques

Service d'Appui au Réseau

Mme Joëlle BOROT, inspectrice des finances publiques

2. Division État :

Mr Stéphane BOUDJEMAA, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division

Mr Christophe SEGRET, Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint

Comptabilité de l'État – Comptabilité auxiliaire du recouvrement-Dépôt de fonds et services financiers

Mme Sandrine EDARD, inspectrice des finances publiques

Mme Nadine SCHIANO DI LOMBO contrôleuse principale des finances publiques, adjointe

sont autorisées à signer tous documents relatifs à la gestion du service « Comptabilité de l'État-Comptabilité auxiliaire du recouvrement-Dépôt de fonds et services financiers »

Mme Karine ANDRE-PETIT, contrôleuse principale des finances publiques

M. Alain QUEDE, contrôleur principal des finances publiques

sont autorisés à signer tous documents relatifs à la comptabilité auxiliaire du recouvrement et à la gestion des amendes

Mme Sylvie GREBERT, agent administratif principal des finances publiques

Mme Cécile GUZMAN, contrôleuse des finances publiques

Mme Karine ANDRE-PETIT, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Sylviane CHABBERT, contrôleuse principale des finances publiques

Mme Anne Marie ROUSSET contrôleuse principale des finances publiques

M. Alain QUEDE, contrôleur principal des finances publiques

sont autorisés à signer les déclarations de recettes délivrées à la caisse

Mme Cécile GUZMAN, contrôleuse des finances publiques *est autorisée à signer les procès-verbaux de récolement des régies*

Dépôt de fonds et services financiers

Mme Evelyne CHARDIN, inspectrice des finances publiques, responsable de service par intérim

Mme Yvette DAUPHIN, contrôleur principale des finances publiques

Mme Véronique LEVADOUX, contrôleur première classe des finances publiques

Mme Fabienne DESCHAMPS, contrôleur principale des finances publiques

sont autorisées à signer tous documents relatifs aux opérations liées aux dépôts de fonds et services financiers

Mme Yvette DAUPHIN, contrôleur principale des finances publiques

Mme Véronique LEVADOUX, contrôleur première classe des finances publiques

sont autorisées à signer tous les documents relatifs aux opérations liées à la comptabilité du pôle gestion des patrimoines privés

Dépense / Service dépense en mode facturier

M. Mickaël BILLAUD, inspecteur des finances publiques, responsable du service

Mme Marie-Françoise PRADAL, contrôleur des finances publiques, adjointe

sont autorisés à signer tous documents relatifs à la gestion du service

Autorité de certification

Mme Laure GAUTHIER, inspectrice des finances publiques, Chargée de mission

Mr OLIVIER HUSSON, inspecteur des finances publiques, Chargé de mission

sont autorisés à signer tous documents relatifs à la gestion du service

Liaisons – Rémunérations

Mme Stéphanie METAYER, Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du service.

Mme Hélène CHOMEL, contrôleur principale des finances publiques, adjointe

Mme Isabelle RICHARD, contrôleur principale des finances publiques

sont autorisés à signer tous documents relatifs à la gestion du service

Centre de gestion des retraites

M. Patrick JOURDE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du service

Mme Patricia RIC, contrôleur principale des finances publiques, adjointe

Mme Christine MOUNIER, contrôleur principale des finances publiques, chef d'unité de gestion

Mme Gwenaëlle FOURNIS-GIRARD, contrôleur principale des finances publiques, chef d'unité de gestion

Mme Catherine RACINE, contrôleur des finances publiques

sont autorisées à signer tous les documents relatifs à la gestion du centre de gestion des retraites, à l'exception des décisions de remises gracieuses.

Pôle National de Supervision des Tiers

Mme Martine BIDEF, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du PNST.

Mme Damienne DEGBOE, contrôleuse des finances publiques, adjointe

Mme Samia BELARBI, contrôleuse des finances publiques

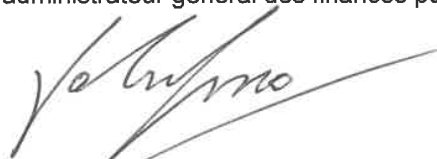
sont autorisées à signer tous documents relatifs à la gestion du service

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature DS-PGP n°2019-12 du 23 septembre 2019 susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 septembre 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-02-002

DS-PPR n°2020-42 en matière d'ordonnancement
secondaire des prog 156-218-723-724-741-743-907 et des

*Délégation matière d'ordonnancement secondaire des programmes
156-218-723-724-741-743-907 et des actes relevant du pouvoir adjudicateur*

actes relevant du pouvoir adjudicateur



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME
2. rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
des programmes 156, 218, 723, 724, 741, 743, 907 et
des actes relevant du pouvoir adjudicateur
DS-PPR n°2020-42**

L'administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 19 juin 2020 portant nomination de Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, affectée dans le Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01847 du 31 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01846 du 31 août 2020 portant délégation de signature pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur à la direction départementale des finances publiques à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°20-01847 du 31 août 2020 autorisant Mme Nathalie CAUMON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

DÉCIDE :

Article 1 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire (programmes 156, 218, 723, 724, 741, 743, 907)

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie CAUMON, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20-01847 du 31 août 2020 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État sera exercée par :

- M. Yannick CHADELAT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;
- Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques, responsable de l'immobilier ;
- Mme Mireille FILLOT, inspectrice des finances publiques, chef du service budget-achats-logistique.

Par ailleurs, la délégation limitée aux seules opérations :

- de validation des demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;
- d'attestation du service fait ;
- d'ordre de payer

sera exercée par :

- Mme Françoise BOUCHEIX, contrôlease principale des finances publiques, service budget achats logistique ;
- M. Benjamin REIGNER, contrôleur principal des finances publiques, service budget achats logistique ;
- M. Arnaud JERSAILLON, contrôleur principal des finances publiques, cellule immobilière
- Mme Michèle GUIGON, agent administratif principal des finances publiques ;
- M. Ludovic DEMAISON, agent administratif principal des finances publiques ;
- M. Bruno SACCOMANO, agent administratif principal des finances publiques.

Article 2 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie CAUMON, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n°20-01846 du 31 août 2020 en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur sera exercée par :

- M. Yannick CHADELAT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;
- Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques, responsable de l'immobilier.

Article 3 : Subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur le compte de commerce n°907 "Opérations commerciales des domaines" pour la gestion de la Cité administrative.


En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie CAUMON, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet du Puy-de-Dôme n° 20-01847 du 31 août 2020 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le compte de commerce n°907 "Opérations commerciales des domaines" pour la gestion de la Cité administrative sera exercée par :

- M. Yannick CHADELAT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Immobilier, Logistique ;
- Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques, responsable de l'immobilier ;
- Mme Mireille FILLOT inspectrice des finances publiques, chef du service budget-achats-logistique ;
- M. Benjamin REIGNER, contrôleur principal des finances publiques, service budget achats logistique ;

Article 4 : La décision de délégation de signature DS-PPR/n°2020-24 du 24 août 2020 est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 5 : Les collaborateurs mentionnés à la présente décision sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifiée à tous les subdélégués.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 septembre 2020
L'administratrice des finances publiques,



Nathalie CAUMON
Directrice du pôle pilotage et ressources
Direction départementale des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-02-003

DS-PPR n°2020-43 délégation de signature portant sur la
gestion des frais de déplacement

*délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire portant sur la gestion des frais
de déplacement*



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DOME**
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE – gestion des frais de déplacement -
DS-PPR n°2020-43**

L'administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01847 du 31 août 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01846 du 31 août 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

DECIDE :

Article 1 : La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la gestion des frais de déplacement à :

- Mme Valérie ABONNENC, inspectrice des finances publiques
- Mme Sylvie ROS, agente administrative principale des finances publiques
- Mme Judith ALIKER, agente administrative principale des finances publiques

Article 2 : La décision de délégation de signature DS-PPR n°2020-25 du 24 août 2020 est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : Les collaborateurs mentionnés à la présente décision sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifiée à tous les subdélégués.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 septembre 2020
L'administratrice des finances publiques,


Nathalie CAUMON
Directrice du pôle pilotage et ressources
Direction départementale des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-02-005

DS-PPR- CSRH n°2020-45 délégations spéciales
d'ordonnateur secondaire

délégations spéciales d'ordonnateur secondaire/CSRH



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision de délégations spéciales d'ordonnateur secondaire
DS-PPR/CSRH n°2020-45**

L'administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 19 juin 2020 portant nomination de Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, affectée dans le Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01847 du 31 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Nathalie CAUMON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

DÉCIDE :

Article 1 : Mme Nathalie CAUMON, donne délégation de signature dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans l'arrêté préfectoral susvisé, pour la gestion des actes relatifs aux ressources humaines et à la paie à :

- M. David NIERDING, inspecteur principal des finances publiques, chef du centre de services des ressources humaines ;
- Mme Céline ARAUJO, inspectrice des finances publiques ;
- Mme Claire HEBRARD, inspectrice des finances publiques ;

Article 2 : La décision de délégation de signature DS-PPR/CSRH n°2020-27 du 24 août 2020 est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : Les collaborateurs mentionnés à la présente décision sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifiée à tous les subdélégués.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 septembre 2020
L'administratrice des finances publiques,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nathalie CAUMON
Directrice du pôle pilotage et ressources
Direction départementale des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-01-022

DS-ppr-n°2020-30 Décision de délégations spéciales de
signature pour le pôle pilotage et ressources
délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources (collaborateurs)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources
DS-PPR n°2020-30**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme en son article 5 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision DS-PPR n°2019-07 du 02 septembre 2019 de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division Gestion des Ressources Humaines et formation professionnelle :

Mme Myriam CAZENAVE, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division

Gestion des Ressources Humaines

Mme Valérie ABONNENC, inspectrice des finances publiques

Formation professionnelle

M. Ludovic JOUVE, inspecteur des finances publiques

Correspondante Handicap

Mme Annie VIELIX, contrôleur des finances publiques

2. Division Budget – Immobilier – Logistique :

M. Yannick CHADELAT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division

Mme Nathalie DUBIEN-GROSS, inspectrice des finances publiques

Budget – Achats – Logistique

Mme Mireille FILLOT, inspectrice des finances publiques

Immobilier

Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques

3. Division Études, Stratégie et Communication :

Mme Florence BONJEAN, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division, chargée de communication

Contrôle de gestion – structures et emplois – qualité de service – gestion de l'équipe départementale de renfort

Mme Joëlle FERRIE, inspectrice des finances publiques

Mme Lucile BOILON, inspectrice des finances publiques

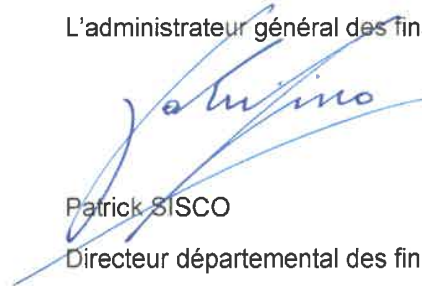
Mme Stéphanie GINET, inspectrice des finances publiques

Article 2 : La présente décision abroge la décision de délégation spéciale de signature DS-PPR n°2019-07 du 2 septembre 2019 susvisée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 1er septembre 2020

L'administrateur général des finances publiques

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Patrick SISCO', is written over a blue horizontal line.

Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-02-004

DS-PPR-n°2020-44 en matière d'ordonnancement
secondaire- gestion chorus formulaire-
délégation en matière d'ordonnancement secondaire- gestion chorus formulaire-



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME
2, rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND Cedex

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE – gestion de Chorus formulaire -
DS-PPR n°2020-44**

L'administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 26 novembre 2015 nommant Mme Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01847 du 31 août 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale de l'État à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-01846 du 31 août 2020, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des actes relevant du pouvoir adjudicateur à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

DECIDE :

Article 1 : La subdélégation de signature est donnée dans la limite des compétences et conditions mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés pour la gestion de chorus formulaires RH à :

- Mme Valérie ABONNENC, inspectrice des finances publiques
- Mme Laurencie OUILLE, contrôleur principal des finances publiques

Article 2 : Les collaboratrices mentionnées à la présente décision sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifiée à tous les subdélégués.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 septembre 2020

L'administratrice des finances publiques,



Nathalie CAUMON

Directrice du pôle pilotage et ressources
Direction départementale des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-02-006

DS-PPR/CSP n°2020-46 délégations spéciales
d'ordonnateur secondaire
délégations spéciales d'ordonnateur secondaire CSP)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**



FINANCES PUBLIQUES

**Décision de délégations spéciales d'ordonnateur secondaire
DS-PPR/CSP n°2020-46**

L'administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 19 juin 2020 portant nomination de Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, affectée dans le Puy-de-Dôme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20-0847 du 31 août 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie CAUMON, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu l'article 4 de l'arrêté précité autorisant Mme Nathalie CAUMON à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

DÉCIDE :

Article 1 : Mme Nathalie CAUMON, responsable du centre de services partagés Recettes non fiscales Chorus bloc 3 de compétence nationale, donne délégation de signature en conformité avec leur périmètre d'habilitation de responsable de la recette et des engagements de tiers à :

- Mme Marie-Hélène NICOLOT, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, chef du centre de services partagés Recettes Non Fiscales Chorus bloc 3 ;
- M. Pascal PIETRUSZEWSKI, inspecteur des finances publiques, adjoint ;
- Mme Marielle AUBERT, contrôlease principale des finances publiques ;
- Mme Françoise COUVERT, contrôlease principale des finances publiques ;
- Mme Jocelyne MENIER, contrôlease principale des finances publiques ;
- M. Yannick BOFFETY, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Véronique FAURIE, contrôlease des finances publiques ;
- M. Vincent TUAUX, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Hélène CANDEL-DUSSOL, contrôlease des finances publiques ;
- Mme Martine SAUVAGNAT, contrôlease des finances publiques ;
- Mme Aline PIGANIOL, contrôlease des finances publiques ;
- M. Sébastien JOUANOLE, contrôleur des finances publiques ;
- M. Dominique FLOCH, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Emilie PASCAL, contrôlease des finances publiques ;

afin de procéder dans Chorus aux actions qui suivent sur tous les programmes des unités opérationnelles relevant du bloc 3 pour lesquels il a reçu les délégations de gestion :

- la validation des engagements de tiers et titres de perception ;
- la réalisation en liaison avec les services du délégataire les travaux de fin de gestion ;

La signature des états récapitulatifs de créances est déléguée à :

- Mme Marie-Hélène NICOLOT, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, chef du centre de services partagés Recettes Non Fiscales Chorus bloc 3 ;
- M. Pascal PIETRUSZEWSKI, inspecteur des finances publiques, adjoint.

Article 2 : La décision de délégation de signature DS-PPR/CSP n°2020-28 du 24 août 2020 est abrogée à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3 : Les collaborateurs mentionnés à la présente décision sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et notifiée à tous les subdélégués.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 septembre 2020
L'administratrice des finances publiques,


Nathalie CAUMON
Directrice du pôle pilotage et ressources
Direction départementale des finances publiques
du Puy-de-Dôme

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-08-24-061

DS-PREFET n°2020-41 portant délégation de signature en
matière d'agrément au système d'immatriculation des
délégation de signature en matière d'agrément au système d'immatriculation des véhicules
véhicules



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU PUY-DE-DÔME
2 rue Gilbert Morel
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Décision portant délégation de signature
en matière d'agrément au système d'immatriculation des véhicules
à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
DS-PREFET/n°2020-41**

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1723 ter-O B ;

Vu le décret n° 2008-850 du 26 août 2008 instituant une redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules ;

Vu le décret n° 2008-1283 du 8 décembre 2008 relatif au commissionnement des personnes auprès desquelles sont payées les taxes sur les certificats d'immatriculation des véhicules et aux modalités de recouvrement de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement de ces certificats ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme en son article 5 ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, en qualité de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 13 septembre 2017 fixant au 9 octobre 2017 la date d'installation de Monsieur Patrick SISCO dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme ;

Vu la décision DS-PREFET/n°2018-63 du 10 décembre 2018 de M. Patrick SISCO, administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Puy-de-Dôme,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à monsieur Philippe CHOPIN, en qualité de préfet, pour signer toutes conventions relatives au commissionnement des professionnels du commerce de l'automobile par l'administration des finances publiques, dans les conditions prévues par l'article 1723 ter-O B du code général des impôts et par l'article 2 du décret 2008-1283 du 8 décembre 2008 pris pour son application, ainsi que toutes décisions unilatérales de refus ou de retrait du commissionnement.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Philippe CHOPIN cette délégation de signature est donnée à madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 3 : La décision de délégation de signature DS-PREFET/n°2018-63 du 10 décembre 2018 est abrogée à compter du 24 août 2020.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 août 2020

L'administrateur général des finances publiques



Patrick SISCO

Directeur départemental des finances publiques

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2020-09-18-001

délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal de la Trésorerie de Montaigut en
délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal
Combraille

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PUY DE DOME
POLE FISCALITE DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES
2 RUE GILBERT MOREL
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1
TRESORERIE DE MONTAIGUT EN COMBRAILLE

DS DAJ 2020-25

Le comptable, responsable de la trésorerie de MONTAIGUT EN COMBRAILLE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Madame BALLARIN Nathalie Contrôleur , adjoint au comptable chargé de la trésorerie de MONTAIGUT , à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 10 mois et porter sur une somme supérieure à 10000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

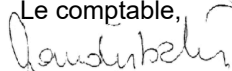
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JOUHENDON Bernard	AAP	500	6	2000
FOURMESTRAUX Lydia	AAP	500	6	2000

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du PUY DE DOME

A Montaigut en Combraille le 18/09/2020

Le comptable,



Claudine BARDIN

63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des
Populations du Puy-de-Dôme

63-2020-09-18-002

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2020-27

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2020-27

*réglementant la circulation sur l'autoroute A89-EST (Clermont-Ferrand-Lyon)
pendant des opérations de dépose de lignes haute tension entre les diffuseurs de Thiers-Ouest
(n°29) et de Thiers-Est (n°30) le mardi 29 septembre 2020*



LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

ARRETE TEMPORAIRE n° DDPP/STPRR/2020-19
réglementant la circulation sur
l'autoroute A89-EST (Clermont-Ferrand-Lyon)
pendant des opérations de dépose de lignes haute tension
entre les diffuseurs de Lezoux (n°28) et de Thiers-Est (n°30)
entre le lundi 20 juillet 2020 et le vendredi 31 juillet 2020

LA PRÉFÈTE DU PUY DE DÔME
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n° 74.929 du 6 novembre 1974 modifiant le décret n° 73.1074 du 3 décembre 1973 relatif à la limitation de vitesse sur les autoroutes ;
Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de Police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;
Vu le décret du 7 février 1992 modifié par celui du 29 décembre 1997 approuvant la convention passée entre l'Etat et la Société Autoroutes du Sud de la France pour la concession de la construction, et de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1, 8ème partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et le manuel du chef de chantier des routes à chaussées séparées publié par le SETRA ;
Vu l'arrêté ministériel du 24 juillet 1967 modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la convention de concession et le cahier des charges et notamment son article 14 (règlement d'exploitation et mesures de police) ;
Vu l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier n°12-878 en date du 16 janvier 2013 ;
Vu l'arrêté n°20-00449 portant délégation de signature à M. Jean-François GRAVIER, Directeur Départemental Interministériel de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme ; par intérim ;
Vu l'arrêté n°DDPP/DIR 2020-58 portant subdélégation de signature de M. Jean-François Gravier, Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme par intérim à certains de ses collaborateurs ;
Vu la note technique (NOR DEVT1606917N) du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers et notamment son annexe 1 ;
Vu le calendrier des jours hors chantier pour l'année 2020 ;
Vu la demande en date du 09/06/2020 présentée par la Société ASF, sollicitant une réglementation de circulation ;
Vu l'avis de la DGITM/GRN/GCA2 en date du 23/06/2020 ;
Vu l'avis de l'EDSR du Puy de Dôme en date du 05/07/2020 ;

ARRÊTE

Article 1

Des opérations de dépose des lignes haute tension surplombant l'autoroute A89 Est entre les diffuseurs de Lezoux (n°28) et de Thiers-Est (n°30) sur l'autoroute A89, les travaux se dérouleront :

- **En journée, du mardi 21 juillet 2020 au vendredi 24 juillet 2020.**

En cas d'aléas technique ou météorologique, ces opérations seront reportées aux journées suivantes ainsi que celles de la semaine suivante dans les mêmes conditions.

Article 2

Durant ces travaux, la circulation sera réglementée comme suit :

Mardi 21 juillet de 5h00 à 6h30 :

Ligne N° 1 au PK 440 : *Traversée des 2 bretelles de sortie et 2 bretelles d'entrée de l'échangeur de Thiers Est N° 30 à la naissance du tronc commun.*

- Neutralisation de la voie de droite sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 435.270 au 440.200
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 446.000 au 440.500
- Interruption momentanée de la circulation avec protection des éventuels bouchons sur les 4 bretelles de l'échangeur N°30 (Thiers-Est) en présence des forces de l'ordre : 3 fois x 3mn.
- Descente des câbles sécurisée, coupure et dégagement des câbles. Remise en circulation : opération répétée 3 fois.

Mardi 21 juillet de 06h30 à 09h30 :

Ligne N° 2 au PK 440.560 : Continuité de la ligne N° 1, en traverse d'A89.

- Neutralisation de la voie de droite sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 435.270 au 440.600
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 446.000 au 440.500
- Mise en place avec protection d'un bouchon mobile dans chaque sens de circulation sur voie de gauche.
- Interruption momentanée de la circulation sur la bretelle d'entrée de Thiers Est (N°30) sens 1 (vers Lyon).
- Coupure des 3 câbles ensembles, durée prévue : 3mn, (en cas de difficultés techniques les câbles seront coupés un par un avec remise en circulation entre chaque câble impliquant de répéter 3 fois les opérations de gestion de la circulation (bouchon mobile + coupures).
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur la voie de gauche dans chaque sens de circulation.

Mardi 21 juillet de 09h30 à 11h30 :

Ligne N° 3 au PK 441.900 : Ligne à 6 câbles.

- Neutralisation de la voie de droite sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 435.270 au 442.000
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 446.000 au 441.800
- Mise en place avec protection d'un bouchon mobile dans chaque sens de circulation sur la voie de gauche.
- Interruption momentanée de la circulation sur la bretelle d'entrée de Thiers Est (N°30) sens 1 (vers Lyon).

- Coupure des câbles prévue par groupes de 3. Durée : 2x3mn
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur la voie de gauche dans chaque sens de circulation.

Mardi 21 juillet de 11h30 à 12h30 :

Ligne N° 4 au PK 442.900 : Ligne à 3 câbles.

- Neutralisation de la voie de droite sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 435.270 au 443.000
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 446.000 au 442.800
- Mise en place d'un bouchon mobile avec protection dans chaque sens de circulation.
- Interruption momentanée de la circulation sur la bretelle d'entrée de Thiers Est (N°30) sens 1 (vers Lyon).
- Coupure des câbles prévue par 3 mais en cas de difficultés techniques sera ramenée à un par un. Durée : 3mn par coupure.
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur la voie de gauche dans chaque sens de circulation.

Mercredi 22 juillet de 5h à 8h :

Ligne N° 5 au PK 438.400 : Ligne à 3 câbles en crête de déblai important.

- Neutralisation de la voie de droite sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 435.270 au 438.400
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 441.000 au 438.500
- Mise en place d'un bouchon mobile avec protection dans chaque sens de circulation.
- Coupure des câbles prévue par 3 (en cas de difficultés techniques sera ramenée à un par un). Durée : 3mn par coupure.
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur la voie de gauche dans chaque sens de circulation.

Mercredi 22 juillet de 08h à 10h :

Ligne N° 6 au PK 437.980 : Ligne à 3 câbles.

- Neutralisation de la voie de droite sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 435.270 au 438.100
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 441.000 au 437.800
- Mise en place d'un bouchon mobile avec protection dans chaque sens de circulation.
- Coupure des câbles prévue par 3, (en cas de difficultés techniques sera ramenée à un par un). Durée 3 mn par coupure.
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur la voie de gauche dans chaque sens de circulation.

Judi 23 juillet de 5h à 9h :

Lignes N° 7 et 8 au PK430.500 : 2 Lignes à 3 câbles proches l'une de l'autre ; dépose simultanée par 2 équipes.

- Neutralisation de la voie de gauche sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 423.430 au 430.500.
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 435.000 au 430.400
- Mise en place d'un bouchon mobile avec protection dans chaque sens de circulation.
- Interruption momentanée de la circulation sur la bretelle d'entrée de Thiers-Ouest (N°29) sens 1 (vers Lyon).

- Coupure des câbles prévue par 3, (en cas de difficultés techniques sera ramenée à un par un). Durée 3mn par coupure.
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur les voies de droite dans chaque sens de circulation.

Jeudi 23 juillet de 9h à 13h :

Lignes N° 9 au PK 426.200: Ligne à 3 câbles en crête de déblai important.

- Neutralisation de la voie de gauche sens 1 (Clermont-Ferrand / Lyon) du PK 423.430 au 426.200
- Neutralisation de la voie de droite sens 2 (Lyon / Clermont-Ferrand) du PK 430.800 au 426.100
- Mise en place d'un bouchon mobile dans chaque sens de circulation avec protection des bouchons.
- Coupure des câbles prévue par 3, (en cas de difficultés techniques sera ramenée à un par un). Durée 3mn par coupure
- Dégagement des chaussées.
- Rétablissement de la circulation sur l'ensemble des voies dans chaque sens de circulation.

Article 3 –phasage des travaux

En fonction de l'avancée des travaux sur le planning initial, les différentes phases pourront être anticipées. Ces modifications devront respecter les modalités d'organisation définies, initialement prévues.

Article 4 – Aléas techniques ou météorologiques :

En cas d'aléas technique ou météorologique, ces opérations seront reportées aux journées suivantes ainsi que celles de la semaine suivante dans les mêmes conditions.

Article 5 - inter distance entre chantiers

Pendant toute la durée des travaux, pour les chantiers situés à moins de 10 km des zones neutralisées, il sera dérogé aux règles d'inter-distances entre chantiers précisées dans l'article 3-8 de l'arrêté permanent d'exploitation sous chantier du 16 janvier 2013.

Article 6

En cas d'incident ou d'accident, les services d'Autoroutes du Sud de la France pourront prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer la sécurité des usagers, et seront autorisés à évacuer immédiatement de la zone de chantier ou des zones de balisage, par poussage ou traction, tout véhicule immobilisé.

Article 7

Les chantiers seront signalés conformément à la réglementation en vigueur.

La signalisation sera mise en place et maintenue opérationnelle par les services ASF.

L'entreprise chargée des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles sous le contrôle des services ASF et des services de Gendarmerie de la Loire

Les différentes dispositions relatives à l'exploitation sous chantier, à la signalisation et à la sécurité sont contenues dans les manuels de signalisation temporaire élaborés par la société ASF

Article 8

La DIR Zone Centre Est sera tenue informée des différentes phases ainsi que des conditions de circulation, afin d'informer les usagers au mieux à l'aide de ses propres moyens de communication.

Article 9

Le délai de recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon CS 90129 63 033 Clermont-Ferrand, est de 2 mois à compter de la date de signature du présent arrêté.
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

Article 10

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme

Article 11

Madame la Secrétaire Générale de la préfecture du Puy de Dôme,
Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Général, Commandant adjoint de la Région de Gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes,
commandant le Groupement de Gendarmerie Départemental du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Commandant de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Directeur Régional d'Exploitation des Autoroutes du sud de la France à Bourg-Lès-Valence,
Monsieur le directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Puy de Dôme,
Monsieur le Chef du SAMU du Puy de Dôme,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une copie sera adressée au Directeur du Service des Autoroutes à Bron (69) et à la DIR Centre Est.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 JUIL. 2020**

*Pour la Préfète et par délégation
Le Directeur par intérim de la D.D.P.P.63*

Jean-François Gravier

63_DDT_Direction Départementale des Territoires du
Puy-de-Dôme

63-2020-09-18-005

Arrêté DDT63/SEA/2020-01 portant nomination de la
mission d'enquête de reconnaissance des biens sinistrés et
de l'étendue des dégâts causés par le déficit de
précipitations de l'année 2020

*Arrêté DDT63/SEA/2020-01 portant nomination de la mission d'enquête de reconnaissance des
biens sinistrés et de l'étendue des dégâts causés par le déficit de précipitations de l'année 2020*

ARRÊTÉ N°DDT63/SEA/2020-01
**portant nomination de la mission d'enquête de reconnaissance des biens sinistrés
et de l'étendue des dégâts causés par le déficit de précipitations de l'année 2020**

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** le règlement (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 ;
- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 361-1 à L. 361-8 et D. 361-1 à D. 361-39 ;
- Vu** l'arrêté du 17 septembre 2010 déterminant les conditions générales d'indemnisation des calamités agricoles et de prise en charge des frais afférents ;
- Vu** l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des risques considérés comme assurables pour la gestion du fonds national des risques en agriculture ;
- Vu** le décret n°2016-1611 du 25 novembre 2016 relatif au Comité national de gestion des risques en agriculture, aux comités départementaux d'expertise et à la procédure de reconnaissance des calamités agricoles ;
- Vu** l'instruction technique DGPE/SCPE/SDC/2017-288 du 29 mars 2017 relative au régime des calamités agricoles : bases juridiques et présentation des modalités opérationnelles ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°20-01630 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;
- Vu** l'arrêté n°DDT63/SG/2020-004 du 26 août 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Armand SANSÉAU, Directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme à certains de ses collaborateurs ;
- Vu** la demande de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme du 26 août 2020, demandant la mise en œuvre d'une commission d'expertise calamités ;
- Considérant** le déficit de précipitations de l'année 2020 ;
- Sur** proposition du directeur départemental des territoires,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Il est constitué, conformément à l'article D 361-20 du code rural et de la pêche maritime, une mission d'enquête chargée de recueillir les informations relatives aux conditions climatiques afin de déterminer notamment leur caractère exceptionnel et leur lien direct avec des dommages constatés dans le département sur le secteur agricole.

Article 2 – Sont nommés membres de la mission d'enquête :

- le directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ou son représentant,
- le président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme ou son représentant,
- 2 exploitants agricoles non touchés par le sinistre non membres du comité départemental d'expertise.

Article 3 – Les membres de la mission d'enquête sont nommés pour la durée des enquêtes portant sur le déficit de précipitations de l'année 2020.


1/2

Le secrétariat de la mission est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 SEP. 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,



Armand SANSÉAU

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

2/2

63_DIR_Direction Interdépartementale des Routes du
Massif-Central

63-2020-09-21-002

Arrêté 2020-N-27

arrêté n° 2020-N-27 du 21 septembre 2020 réglementant la circulation sur l'A75 du lundi 21 septembre au jeudi 19 novembre 2020, en raison des travaux de réparation du pont situé au droit du diffuseur n°16 "Le Broc" de l'A75, au PR37+725, dans les deux sens de circulation, sur le territoire de la commune du Broc.

**Arrêté temporaire
n° 2020-N-27
réglementant la circulation sur l'A75
dans le département du Puy-de-Dôme**

Le préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** l'article R 610-5 du nouveau code pénal ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- Vu** le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes (DIR) ;
- Vu** le décret du Président de la République du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe Chopin en qualité préfet du Puy-de-Dôme ;
- Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 (livre 1, 4^{ème} partie - signalisation de prescription), approuvée par arrêté en date du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière en date du 22 octobre 1963 (livre 1, 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;
- Vu** l'arrêté du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet coordonnateur des itinéraires routiers n° 69-2019-07-24-008 du 24 juillet 2019 portant organisation de la DIR Massif Central ;
- Vu** l'arrêté n° 20-01624 du 24 août 2020 du préfet du Puy-de-Dôme portant délégation de signature à Monsieur Olivier Colignon, directeur interdépartemental des routes Massif Central, dans les domaines routes et circulation routière ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2020-N-25 du 2 septembre 2020 réglementant la circulation sur l'A75 en raison des travaux de réparation du pont situé au droit du diffuseur n° 16 "Le Broc" sur le territoire de la commune du Broc ;
- Vu** l'arrêté n° 2020D-005 du 14 septembre 2020 portant subdélégation de signature de Monsieur Olivier Colignon, directeur interdépartemental des routes Massif Central, à certains de ses collaborateurs dans les domaines routes et circulation routière (Puy-de-Dôme) ;
- Vu** la note technique (NOR DEVT1606917N) du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers et notamment son annexe 1 ;
- Vu** l'avis de la commune de Saint-Germain-Lembron du 17 septembre 2020 ;
- Vu** l'avis de la commune de Moriat du 11 septembre 2020 ;
- Vu** l'avis de la commune de Lempdes-sur-Allagnon du 18 septembre 2020 ;
- Vu** l'avis du Conseil départemental du Puy-de-Dôme du 11 septembre 2020 ;
- Vu** l'avis du Conseil départemental de la Haute-Loire du 14 septembre 2020 ;

Considérant que les travaux de réparation du pont situé au droit du diffuseur n° 16 « Le Broc » de l'A75, au PR 37+725, dans les deux sens de circulation, sur le territoire de la commune du Broc, nécessitent que la circulation soit réglementée afin de permettre la réalisation des travaux susmentionnés et de garantir la sécurité des usagers et du personnel intervenant ;

Considérant la nécessité de procéder au désamiantage partiel des entretoises sous les points de vérinage de l'ouvrage d'art, entraînant une modification du planning initial des travaux ;

Sur proposition du chef du centre d'entretien et d'intervention de la DIR Massif Central d'Issoire ;

Arrête

Art. 1^{er}. - En raison des travaux de réparation du pont situé au droit du diffuseur n° 16 « Le Broc » de l'A75, au PR 37+725, dans les deux sens de circulation, sur le territoire de la commune du Broc, la circulation sera réglementée selon les dispositions suivantes.

Art. 2. - Les travaux de réparation de l'ouvrage du diffuseur n° 16, au PR 37+725, se dérouleront du lundi 21 septembre au jeudi 19 novembre 2020.

En cas d'aléas de chantier, d'incidents ou d'intempéries, les restrictions de circulation pourront être différées dans le temps, modifiées lors de chaque phase et prolongées jusqu'au vendredi 27 novembre 2020.

Sauf indications contraires figurant dans le présent arrêté, les restrictions de circulation seront maintenues les week-ends et jours fériés.

Les travaux se dérouleront en plusieurs phases.

Phase 1 : du lundi 21 septembre au vendredi 25 septembre

La circulation du sens 1 (nord/sud) de l'A75 sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens 2 (sud/nord) entre les Interruptions de Terre-Plein Central (ITPC) situées aux PR 37+280 et 38+000.

Dans le sens 1 (nord/sud), la neutralisation de la voie rapide débutera au PR 36+000 ; au PR 38+550 dans le sens inverse.

La bretelle d'entrée du diffuseur n° 16 sens 1 (nord/sud), située dans l'emprise des travaux, sera fermée à la circulation.

Depuis la RD909, l'itinéraire de déviation empruntera la RD718 qui franchit l'A75 au niveau du diffuseur n° 15, puis la bretelle d'entrée du diffuseur n° 15 sens 2 (sud/nord), l'A75 en direction de Clermont-Ferrand jusqu'au diffuseur n° 13, la bretelle de sortie du diffuseur n° 13, la bretelle d'entrée sens 1 (nord/sud) du même diffuseur en direction de Saint-Flour.

Pendant cette phase, la circulation sur la RD726, voie portée par l'ouvrage, sera alternée et réglée à l'aide de feux KR11j en semaine.

Phase 1' : week-end du samedi 26 et dimanche 27 septembre

La circulation sur l'A75 s'effectuera sur les voies de droite (voies lentes). Les voies de gauche (voies rapides) seront fermées dans les deux sens de circulation

Dans le sens 1 (nord/sud), la neutralisation de la voie rapide débutera au PR 36+000 ; au PR 38+550 dans le sens inverse.

Phase 2 : du lundi 28 septembre au vendredi 16 octobre

La circulation du sens 2 (sud/nord) de l'A75, sera basculée sur la voie rapide (voie de gauche) du sens 1 (nord/sud) entre les Interruptions de Terre-Plein Central (ITPC) situées aux PR 38+000 et 37+280. Dans le sens 1 (nord/sud), la neutralisation de la voie rapide débutera au PR 36+000 ; au PR 38+550 dans le sens inverse.

La bretelle de sortie de l'A75 du diffuseur n° 16 sens 2 (sud/nord), sera fermée à la circulation.

L'itinéraire de déviation empruntera l'A75 en direction de Clermont-Ferrand jusqu'au diffuseur n° 14, la bretelle de sortie puis la bretelle d'entrée sens 1 (nord/sud) du même diffuseur, puis l'A75 en direction de Saint-Flour.

La circulation sur la RD726, voie portée par l'ouvrage, sera alternée et réglée à l'aide de feux KR11j en semaine.

Phase 3 : week-end du samedi 17 et dimanche 18 octobre et lundi 19 octobre 21h00

La circulation sur l'A75 s'effectuera sur les voies de droite (voies lentes). Les voies de gauche (voies rapides), sens 1 (nord/sud) et sens 2 (sud/nord), seront fermées à la circulation.

Dans le sens 1 (nord/sud), la neutralisation de la voie rapide débutera au PR 36+000 ; au PR 38+550 dans le sens inverse.

Le lundi 5 octobre, la circulation sur la RD726, voie portée par l'ouvrage, sera alternée et réglée à l'aide de feux KR11j.

Phase 4 : du lundi 19 octobre 21h00 au mardi 20 octobre 8h00

L'A75 sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation au droit du diffuseur n° 15 dans le sens 1 (nord/sud) et au droit du diffuseur n° 16 dans le sens 2 (sud/nord).

Dans le sens 1 (nord/sud), la neutralisation de la voie rapide débutera au PR 36+000 ; au PR 38+550 dans le sens inverse.

Dans le sens 1, l'itinéraire de déviation empruntera la bretelle de sortie sens 1 (nord/sud) du diffuseur n° 15, puis la RD909 en direction de Saint-Germain-Lembron, Moriat et Lempdes-sur-Allagnon puis la RD910 et la bretelle d'entrée du diffuseur n° 20 « Brioude - Le Puy » sens 1 (nord/sud), en direction de Saint-Flour.

Dans le sens 2, l'itinéraire de déviation empruntera la bretelle de sortie sens 2 (sud/nord) du diffuseur n° 16 et la bretelle d'entrée du même diffuseur en direction de Clermont-Ferrand.

La bretelle d'entrée du diffuseur n° 16 sens 1 (nord/sud), sera fermée à la circulation. L'itinéraire de déviation sera identique à celui du sens 1 ci-dessus depuis la RD909.

La circulation sur la RD726, voie portée par l'ouvrage, sera fermée.

Phase 5 : du mardi 20 octobre 8h00 au samedi 24 octobre

Pendant cette phase de travaux, les deux sens de circulation de l'A75 seront impactés par le chantier. La circulation s'effectuera soit sur les voies de droite (voies lentes) soit sur les voies de gauche (voies rapides).

Dans le sens 1 (nord/sud), la neutralisation de la voie rapide débutera au PR 36+500 ; au PR 38+550 dans le sens inverse

La RD726, voie portée de l'ouvrage, sera fermée à la circulation.

Phase 6 : du lundi 26 octobre au vendredi 6 novembre

La RD726, voie portée de l'ouvrage, sera fermée à la circulation en semaine.

Phase 7 : du lundi 9 novembre au jeudi 19 novembre

La circulation sur la RD726, voie portée de l'ouvrage, sera alternée en semaine.

L'ouvrage supportant la RD726 sera fermé à la circulation du lundi 19 octobre à 21h00 jusqu'au samedi 24 octobre 2020 (phases 4 et 5) et du lundi 26 octobre au vendredi 6 novembre en semaine (phase 6).

Des itinéraires de déviation seront mis en œuvre :

- pour les usagers venant du Breuil-sur-Couze et désirant emprunter la RD909, l'itinéraire de déviation les conduira sur l'A75 via la bretelle d'entrée du diffuseur n° 16 sens 2 (sud/nord). Ils emprunteront la bretelle de sortie du diffuseur n° 14, puis la bretelle d'entrée sens 1 (nord/sud) du même diffuseur et l'A75 en direction de Saint-Flour. Un panneau d'information indiquant la fermeture à la circulation de l'ouvrage du diffuseur n° 16 sera posé à la sortie de l'agglomération du Breuil-sur-Couze.
- pour les usagers circulant sur la RD909 et désirant emprunter la RD726 puis l'A75 en direction de Clermont-Ferrand, l'itinéraire de déviation les invitera à prendre l'A75 au niveau du diffuseur n° 15.
- pour les usagers circulant sur la RD909 et désirant emprunter la RD726 en direction de Breuil-sur-Couze, l'itinéraire de déviation les invitera à prendre l'A75 en direction de Clermont-Ferrand au niveau du diffuseur n° 15, la bretelle de sortie du diffuseur n° 14, la bretelle d'entrée sens 1 (nord/sud) du même diffuseur, l'A75 en direction de Saint-Flour jusqu'à la bretelle de sortie du diffuseur n° 17. Pendant la fermeture de l'A75, cet itinéraire de déviation sera remplacé par celui formé par la RD909 et la RD214 via Saint-Germain-Lembron.

Art. 4. - La signalisation des basculements de type « 1+1 et 0 » sera implantée suivant les schémas F221 et B1c (biseau) du manuel du chef de chantier volume 2.

Les voies de gauche seront fermées suivant les schémas F215a et B1b (biseau) du manuel du chef de chantier volume 2.

Les voies de droite seront fermées suivant les schémas F213a et B1b (biseau) du manuel du chef de chantier volume 2.

La circulation sur la RD726, voie portée par l'ouvrage, sera alternée et réglée à l'aide de feux KR11j suivant le schéma CF24 du manuel de chantier volume 1 (routes bidirectionnelles).

La circulation sur la RD726, voie portée par l'ouvrage, sera fermée à la circulation selon le schéma DC61 du manuel de chantier volume 1 (routes bidirectionnelles).

Art. 5. - La vitesse sera limitée à 80 km/h dans les zones de circulation à double sens de l'A75 et ponctuellement à 50 km/h dans les zones de basculement de la circulation d'une chaussée sur l'autre.

Art. 6 - Pendant la phase 4 de fermeture de l'A75, du lundi 19 octobre à 21h00 au mardi 20 octobre à 8h00, le stationnement longitudinal sera interdit en agglomération de Saint-Germain-Lembron, de chaque côté de la RD909, depuis l'ouvrage sur la Couze jusqu'au carrefour avec la RD214 dite route d'Ardes.

Art. 7. - La signalisation y compris celle des itinéraires de déviation sera mise en place et entretenue par les services de la DIR Massif central et sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

La fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de la signalisation de chantier sur l'ouvrage par feux tricolores sera à la charge de l'entreprise.

La fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de la signalisation d'interdiction de stationnement en agglomération de Saint-Germain-Lembron sera à la charge de la commune.

Art. 8. - Le passage des transports exceptionnels sera interdit au niveau de la zone des travaux durant toute la durée du chantier :

- pendant les basculements de circulation,
 - dans le sens concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m ou si sa longueur est supérieure à 25 m,
 - dans le sens non concerné par les travaux, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.
- pendant les neutralisations de voie rapide, si la largeur du convoi est supérieure à 4,20 m.
- pendant les neutralisations de voie lente, si la largeur du convoi est supérieure à 3,50 m.
- pendant la fermeture de l'A75 .

Art. 9. - Pendant la période de cette mesure, il sera dérogé aux principes généraux, sur l'inter-distance entre deux chantiers consécutifs, de la note technique (NOR DEVT1606917N) du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers et notamment son annexe 1.

Art. 10. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme. Il sera également affiché en mairie de Saint-Germain-Lembron conformément à la réglementation en vigueur.

Art. 11. - L'arrêté préfectoral n° 2020-N-25 du 2 septembre 2020 est abrogé.

Art. 12. - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, le directeur interdépartemental des routes Massif Central, le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, le directeur des routes du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, le maire de Saint-Germain-Lembron, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à :

- cellule routière zonale sud-est,
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- Conseil départemental de la Haute-Loire,
- service départemental d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme,
- service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire,
- DIR Massif Central (CIGT d'Issoire, CEI d'Issoire et responsable exploitation),
- mairies du Broc, de Saint-Germain-Lembron, de Moriat et de Lempdes-sur-Allagnon.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 septembre 2020

Pour le président du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme et par délégation,
L'Adjoint par Interim

de la Haute-Loire

JOHN BROCHEREAU

Le maire de Saint-Germain-Lembron,



Pour le préfet du Puy-de-Dôme et par délégation,
le chef du district nord,

Rémi AMOSSÉ

Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Puy-de-Dôme et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire.

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2020-09-16-007

ARRÊTÉ - CDEN SEPTEMBRE 2020



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Le Directeur académique des services de l'Education nationale

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat

VU l'article 42 du décret 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique

VU l'article D 211-9 du code de l'éducation

VU la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du premier degré public

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental en date du 3 septembre 2020

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale en date du 4 septembre 2020

VU l'avis du Comité Technique Spécial Départemental en date du 11 septembre 2020

ARRETE

Article 1 :

Les attributions d'emplois d'enseignant dans les écoles du département du Puy-de-Dôme, ci-dessous désignées, prennent effet à compter de la rentrée scolaire 2020.

Ecoles maternelles :

<u>Circonscriptions</u>	<u>Ecoles</u>	<u>Mesures</u>
AMBERT	COURPIERE	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 5 classes
CLERMONT BILLOM VIC	VERTAIZON Louis Aragon	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 6 classes
COURNON VAL D'ALLIER	LE CENDRE Louis Aragon	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 4 classes
COURNON VAL D'ALLIER	MIREFLEURS	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 4 classes

Ecoles élémentaires et primaires :

<u>Circonscriptions</u>	<u>Ecoles</u>	<u>Mesures</u>
CLERMONT GERGOVIE	PERIGNAT LES SARLIEVE	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 7 classes
CLERMONT TERRES NOIRES	LEMPDES Le Bourgnon	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 9 classes, dont 1 classe ULIS école
THIERS	THIERS Le Moutier	- attribution d'un emploi d'enseignant, devient école à 7 classes

Décharges de Direction :

<u>Circonscriptions</u>	<u>Ecoles</u>	<u>Mesures</u>
COURNON VAL D'ALLIER	LE CENDRE mat Louis Aragon	- attribution 0.25 décharge de direction
COURNON VAL D'ALLIER	MIREFLEURS mat	- attribution 0.25 décharge de direction

A.S.H. :

<u>Circonscriptions</u>	<u>Ecoles</u>	<u>Mesures</u>
THIERS	THIERS Emile Zola	- ouverture d'une ULIS école, devient école à 12 classes

Article 2 :

Les retraits d'emplois d'enseignant dans les écoles du département du Puy-de-Dôme, ci-dessous désignées, prennent effet à compter de la rentrée scolaire 2020.

Ecoles maternelles :

<u>Circonscriptions</u>	<u>Ecoles</u>	<u>Mesures</u>
CLERMONT BILLOM VIC	CLERMONT FERRAND Albert Bayet	- retrait d'un emploi d'enseignant, devient école à 4 classes
CLERMONT VILLE	CLERMONT FERRAND Edouard Herriot	- retrait d'un emploi d'enseignant, devient école à 4 classes
ISSOIRE	ISSOIRE Faubourg	- retrait d'un emploi d'enseignant, devient école à 4 classes

Ecoles élémentaires et primaires :

<u>Circonscriptions</u>	<u>Ecoles</u>	<u>Mesures</u>
COURNON VAL D'ALLIER	MIREFLEURS	- retrait d'un emploi d'enseignant, devient école à 5 classes

Article 3 :

Madame la Secrétaire générale de la Direction académique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 16 septembre 2020

**Le Directeur académique
des services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme**

signé
Michel ROUQUETTE

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2020-07-22-004

CDEN COMPOSITION - ARRÊTÉ N°1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale du Puy-de-Dôme

**ARRETE MODIFICATIF N°1
PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE L'EDUCATION NATIONALE**

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU les articles R235-1 à R235-11 du code de l'Éducation

SUR proposition du Conseil départemental en date du 10 octobre 2019

SUR proposition du Conseil régional en date du 11 octobre 2019

SUR proposition de l'Association des Maires du Puy-de-Dôme en date du 6 novembre 2019

SUR proposition de la Fédération Syndicale Unitaire en date du 26 juin 2020

SUR proposition de la Délégation U.N.S.A. - Education en date du 8 novembre 2019

SUR proposition de FORCE OUVRIERE en date du 9 novembre 2019

SUR proposition de l'Association Départementale des PEEP en date du 10 octobre 2019

SUR proposition du Conseil Départemental FCPE du Puy-de-Dôme en date du 8 novembre 2019

SUR proposition du Collectif des associations partenaires de l'école en date du 8 novembre 2019

VU les désignations des personnalités qualifiées par Madame la Préfète en date du 15 octobre 2019 et par Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 14 octobre 2019

SUR proposition de l'Union des DDEN en date du 3 octobre 2019

SUR proposition du Directeur académique des services de l'Éducation nationale

ARRETE

Article 1 : Outre les présidents et vice-présidents, la composition du C.D.E.N. du Puy-de-Dôme est fixée comme suit :

A/ Dix membres représentant le Département, la Région et les Communes soit :

I - Cinq représentants du Conseil départemental :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Pierre DANEL	Mme Elisabeth CROZET
Mme Jeanne ESPINASSE	Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA
Mme Clémentine RAINEAU	Mme Emilie GUEDOUAH VALLEE
M. Jean-Paul CUZIN	Mme Anne-Marie PICARD
Mme Audrey MANUBY	M. Jean-Marc BOYER

II - Un Représentant du Conseil régional :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Mme Myriam FOUGERE	Mme Marie-Thérèse SIKORA

III - Quatre maires désignés par l'association des Maires du Puy-de-Dôme :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Sébastien GOUTTEBEL (Murol)	M. Simon RODIER (St-Bonnet-le-Chastel)
M. Mohand HAMOUMOU (Volvic)	Mme Nadine BOUTONNET (Ménétrol)
M. Yves ARNAUD (Olby)	M. Philippe DOMAS (St-Bonnet-es-Allier)
Mme Pascale BRUN (Aignat)	M. Gérard PERRODIN (Le Crest)

B/ Dix représentants des personnels titulaires de l'enseignement désignés sur proposition des organisations syndicales représentatives :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
M. Philippe LEYRAT (FSU)	Mme Claire LACOMBE (FSU)
M. Fabien CLAVEAU (FSU)	M. Abdoul FAYE (FSU)
Mme Justine FERREOL (FSU)	M. Alexis BERGER (FSU)
M. Bruno BISSON (UNSA-Education)	Mme Amandine DUVIVIER (UNSA-Education)
M. Daniel CORNET (UNSA-Education)	M. Gérald CORTES (UNSA-Education)
Mme Anne Claire EMPRIN (UNSA-Education)	Mme Catherine RENARD (UNSA-Education)
M. Hervé FRAILE (UNSA-Education)	M. Bernard SLUSARCZYK (UNSA-Education)
M. Pierre VALLEJO (UNSA-Education)	Mme Aude PERRIN (UNSA-Education)
Mme Cécile BŒUF (Force Ouvrière)	M. Philippe GORCE (Force Ouvrière)
M. Nicolas DUQUERROY (Force Ouvrière)	Mme Catherine GEOFFRAY (Force Ouvrière)



C/ Dix membres représentants les usagers dont :

I - Sept représentants des associations de parents d'élèves représentatives :

Titulaires

Suppléants

Mme Sarah GHEERART (FCPE)
M. Olivier DEVISE (FCPE)
M. David LEFEUVRE (FCPE)
Mme Géraldine TAVARES LABROSSE (FCPE)
M. Dominique BARROSO (FCPE)
Mme Catherine ROUSSEY (PEEP)
M. Christian WALTER (PEEP)

M. Pierre-Marc EPSTEIN (FCPE)
Mme Armelle ROBIN (FCPE)
Mme Béatrice BAYLE (FCPE)
Mme Valérie BOUDET (FCPE)
M. Aurélien DEMANGEAT (FCPE)
Mme Christine RULLIAT (PEEP)
Mme Nisrine EL KHAMLI (PEEP)

II - Un représentant des associations complémentaires de l'enseignement public :

Titulaire

Suppléant

Mme Isabelle WATTENNE
Adjointe de direction aux CEMEA Auvergne

Mme Valérie COURIO
Secrétaire générale adjointe à l'AROEVEN
Auvergne

III - Une personnalité qualifiée désignée par le Préfet :

Titulaire

Suppléant

Mme Marie-Jeanne HERILIER (UDAF)

M. Jean-Pierre TUGAS (UDAF)

IV - Une personnalité qualifiée désignée par le Président du Conseil départemental :

Titulaire

Suppléant

M. Jean-Louis ESCURET
(Ancien directeur général des services du
Conseil Départemental)

Article 2 : Est appelé à siéger à titre consultatif un Délégué Départemental de l'Education Nationale :

Titulaire

Suppléant

M. Jean-Claude MONTAGNE

Mme Gabrielle MIROWSKI

Article 3 : L'arrêté du 10 décembre 2019 est abrogé.

Article 4 : Le mandat des titulaires et des suppléants prendra fin le 9 décembre 2022.

Article 5 : Le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, la Secrétaire générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et le Directeur académique des services de l'Education nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des intéressés et sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 juillet 2020

signé
LA PREFETE



63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2020-09-16-004

CTSD ARRÊTÉ MODIFICATIF 5



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT CONSTITUTION DU COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

Le Directeur académique des services de l'Education nationale

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat

VU la loi n°2010-751 du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du Ministre chargé de l'Education nationale

VU la circulaire 2011-107 du 18 juillet 2011 relative à l'organisation des élections au comité technique académique

VU le scrutin du 29 novembre au 6 décembre 2018 et le procès-verbal de dépouillement du scrutin du 4 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel aux comités techniques académiques et comités techniques spéciaux départementaux

VU l'arrêté rectoral du 7 décembre 2018 portant constitution du comité technique spécial départemental du Puy-de-Dôme et relatif à la répartition du nombre de sièges par organisation syndicale

ARRETE

Article 1 :

Il est procédé à la constitution du comité technique spécial compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés dans le département.

Article 2 :

Le comité technique spécial départemental du Puy-de-Dôme est présidé par le Directeur académique des services de l'Education nationale et comprend la Secrétaire générale.

Le Directeur académique est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité technique spécial départemental.

1°) Représentants de l'UNSA : 5 sièges

a) Titulaires

M. Pierre VALLEJO, Professeur des écoles, maternelle Victor Duruy - Clermont-Ferrand
Mme Amandine DUVIVIER, Professeure des écoles, élémentaire Jules Ferry - Chamalières
M. Daniel CORNET, Professeur certifié technologie, collège Jean Rostand - Les Martres-de-Veyre
M. Gérald CORTES, Professeur des écoles, élémentaire Edgar Quinet - Clermont-Ferrand
M. Sylvain MAYOUX, Professeur des écoles, élémentaire Jules Verne - Clermont-Ferrand

b) Suppléants

M. Hervé FRAILE, Principal, collège La Charme - Clermont-Ferrand
Mme Aude PERRIN, Professeure certifiée anglais, collège Pierre-Mendès-France - Riom
M. Bernard MENIER, Professeur certifié technologie, collège Georges Onslow - Lezoux
M. Franck PILANDON, Professeur des écoles, collège Anatole France - Gerzat
M. Bruno BISSON, Professeur des écoles, élémentaire Guyot Dessaigne - Billom

2°) Représentants de la FSU : 3 sièges

a) Titulaires

Mme Justine FERREOL, Professeure des écoles, primaire - Vertolaye
Mme Amélie PRUNET-FOCH, Professeure des écoles
M. Alexis BERGER, Professeur des écoles, maternelle Jules Ferry - Cébazat

b) Suppléants

Mme Claire LACOMBE, Professeure agrégée musique, collège Condorcet - Puy-Guillaume
Mme Carine CORRIGER, Professeure certifiée EPS, collège Marcel Bony - Murat-le-Quaire
M. Fabien CLAVEAU, Professeur certifié espagnol, collège Marc Bloch - Cournon-d'Auvergne

3°) Représentants de FNEC FP FO : 2 sièges

a) Titulaires

M. Nicolas DUQUERROY, Professeur des écoles, élémentaire - Ennezat
M. Nicolas TACHIN, Professeur des écoles, élémentaire Bizaleix - Issoire

b) Suppléants

M. Frédéric ABRIOUX, Professeur certifié histoire-géographie, collège Henri Pourrat - Ceyrat
Mme Cécile BOEUF, CPE, lycée Montdory - Thiers

Article 3 :

Madame la Secrétaire générale de la Direction académique est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 16 septembre 2020

**Le Directeur académique
des services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme**

signé

Michel ROUQUETTE

63_DSDEN_Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Puy-de-Dôme

63-2020-09-21-001

Fermeture temporaire de l'école élémentaire de Lezoux

Fermeture de l'école élémentaire de Lezoux



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE MARCUS DE LEZOUX

Le Préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre du mérite

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3131-1, L. 3131-17 et L. 3136-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs de préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la loi n°2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire ensemble la décision n°2020-803 du 9 juillet 2020 du Conseil constitutionnel ;

Vu le décret n°2020-860 du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prolongé ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 nommant Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme ;

Considérant l'état de la menace sanitaire liée au risque épidémique en cours ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus covid-19 et sa propagation rapide, ainsi que l'absence de traitement préventif disponible à ce jour contre l'infection par le virus covid-19 et la nécessité d'éviter la propagation de la maladie ;

Considérant qu'il existe un risque de contagion et qu'il y a nécessité de prescrire un isolement à domicile des élèves et des personnels de l'établissement scolaire en contact avec les élèves ;

Considérant qu'il convient de prévenir les risques de propagation de l'épidémie de covid-19 au sein des établissements scolaires et des communes concernées ;

Sur demande de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale du Puy-de-Dôme ;

Sur avis de monsieur le délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article premier :

L'école élémentaire publique, située rue Pasteur à Lezoux (63190), est fermée à compter du 21 septembre 2020 jusqu'au 27 septembre 2020 inclus.

Article 2 :

Monsieur le maire de Lezoux, Monsieur le président du conseil départemental du Puy-de-Dôme, Monsieur le responsable territorial de l'agence régionale de santé, Madame la directrice départementale de la cohésion sociale par intérim, Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique du Puy-de-Dôme, Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale sont informés du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Clermont-Ferrand, le 21 septembre 2020



**Le Préfet
Philippe CHOPIN**

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-15-004

AP 20201897 du 15 septembre 2020 Composition CDCI



Arrêté constatant

- le nombre total de membres de la Commission départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) du Puy-de-Dôme ainsi que le nombre de sièges attribués à chaque catégorie de collectivités territoriales ou d'établissements publics
- le nombre des membres de la formation restreinte de la CDCI prévue à l'article L. 5211-45 deuxième alinéa du code général des collectivités territoriales, ainsi que le nombre de sièges attribués respectivement aux représentants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats de communes et syndicats mixtes

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

20201897

VU les articles L. 5211-42 à L. 5211-45 et R. 5211-19 à R. 5211-40 code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) ;

VU la circulaire ministérielle du 30 juillet 2020 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de coopération intercommunale ;

CONSIDÉRANT le renouvellement général des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes intervenu depuis le 15 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que suite à ce renouvellement il y a lieu de constituer la CDCI conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

CONSIDÉRANT :

- que la population totale du département du Puy-de-Dôme, telle qu'elle résulte du recensement de la population en vigueur au 1^{er} janvier 2020, s'élève à 668 301 habitants,
- que le département compte 464 communes dont une de plus de 100 000 habitants ;
- que le département compte 14 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, dont trois de plus de 50 000 habitants ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du département du Puy-de-Dôme est composée de 46 membres.

Les sièges attribués à chaque catégorie de collectivité territoriale ou d'établissement public se répartissent comme suit :

1. au titre du 1^{er} collège constitué par des maires, des adjoints aux maires ou des conseillers municipaux, 23 sièges répartis de la façon suivante :

1.1. : 9 sièges au titre du collège électoral des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (1 409 habitants), répartis de la façon suivante :

1.1.1. : 6 sièges au titre des communes situées en tout ou partie dans les zones de montagne mentionnées à l'article L. 5211-44-1 du CGCT.

1.1.2. : 3 sièges au titre des autres communes.

1.2. : 7 sièges au titre du collège électoral des cinq communes les plus peuplées du département dont aucune n'est située en zone de montagne.

1.3. : 7 sièges au titre du collège électoral des autres communes du département, répartis de la façon suivante :

1.3.1. : 3 sièges au titre des communes situées en tout ou partie dans les zones de montagne mentionnées à l'article L. 5211-44-1 du CGCT.

1.3.2. : 4 sièges au titre des autres communes.

2. au titre du 2^{ème} collège constitué par des représentants d'EPCI à fiscalité propre ayant leur siège dans le département, 14 sièges répartis de la façon suivante :

2.1. : 12 sièges au titre des EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie dans les zones de montagne mentionnées à l'article L. 5211-44-1 du CGCT.

2.2. : 2 sièges au titre des autres EPCI à fiscalité propre.

3. au titre du 3^{ème} collège constitué par des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes : 2 sièges attribués aux syndicats de communes situés en tout ou partie dans les zones de montagne mentionnées à l'article L. 5211-44-1 du CGCT.

4. au titre du 4^{ème} collège constitué par des représentants du Conseil départemental du Puy-de-Dôme : 5 sièges

5. au titre du 5^{ème} collège constitué par des représentants du Conseil régional dans la circonscription départementale du Puy-de-Dôme : 2 sièges.

ARTICLE 2 : Dans sa formation restreinte prévue au deuxième alinéa de l'article L. 5211-45 du CGCT, la Commission départementale de la Coopération Intercommunale est composée de **18** membres répartis de la façon suivante :

1. 13 membres au titre du 1^{er} collège constitué par des maires, des adjoints aux maires ou des conseillers municipaux, (dont 2 membres représentant les communes de moins de 2000 habitants) répartis de la façon suivante:

1.1. : 5 membres au titre du collège électoral des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département.

1.2. : 4 membres au titre du collège électoral des cinq communes les plus peuplées du département.

1.3. : 4 membres au titre du collège électoral des autres communes du département.

2. 4 membres au titre du 2^{ème} collège constitué par des représentants d'EPCI à fiscalité propre ayant leur siège dans le département.

3. 1 membre au titre du 3^{ème} collège constitué par des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes.

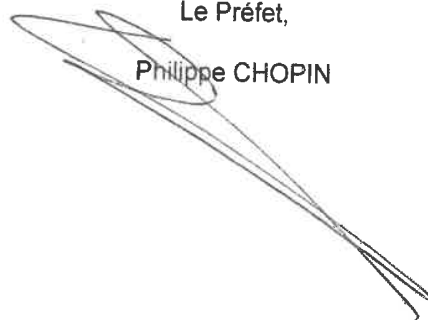
ARTICLE 3 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Mmes et MM. les Maires et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats de communes et des syndicats mixtes ainsi qu'à Mme la présidente de l'association des maires du Puy-de-Dôme et à MM. les présidents du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

15 SEP 2020

Le Préfet,

Philippe CHOPIN



En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-15-005

AP 20201898 du 15 septembre 2020 Modalités de vote
renouvellement CDCI



**Arrêté
fixant les modalités de l'élection des représentants des communes, des établissements publics
de coopération intercommunale à fiscalité propre et des syndicats mixtes et syndicats de communes
au sein de la Commission Départementale
de la Coopération Intercommunale
(CDCI)**

**PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°**

20201898

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-42 à L. 5211-45 et R. 5211-19 à R. 5211-40 ;

VU l'arrêté préfectoral n°20201897 du 15 septembre 2020 constatant d'une part le nombre total des membres de la CDCI établi à **46** dont **23** au titre du 1^{er} collège constitué par des maires, adjoints aux maires et conseillers municipaux [répartis de la façon suivante : *9 au titre du collège électoral des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (dont 6 au titre des communes situées en zone de montagne), *7 au titre du collège électoral des cinq communes les plus peuplées du département et *7 au titre du collège électoral des autres communes (dont 3 au titre des communes situées en zone de montagne)], **14** au titre du 2^{ème} collège constitué par des représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (dont 12 au titre des EPCI à fiscalité propre situés en tout ou partie en zone de montagne), **2** au titre du 3^{ème} collège constitué par des représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes (attribués aux syndicats de communes situés en tout ou partie en zone de montagne), **2** au titre du collège des représentants du Conseil départemental et **2** au titre du collège des représentants du Conseil régional ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'élection des membres de la CDCI au titre du 1^{er} collège constitué par des maires, adjoints aux maires et conseillers municipaux (répartis entre le collège électoral des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département, le collège électoral des cinq communes les plus peuplées du département et le collège électoral des autres communes), du 2^{ème} collège constitué par des représentants des EPCI à fiscalité propre et du 3^{ème} collège constitué par des représentants des syndicats mixtes et syndicats de communes aura lieu **le 30 octobre 2020**.

ARTICLE 2 : Pour chacun des cinq collèges électoraux, les listes des candidats – comportant obligatoirement un nombre de candidats de 50 % supérieur à celui du nombre de sièges à pourvoir arrondi à l'entier supérieur – doivent être déposées :

**à la Préfecture du Puy de Dôme
Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau du Contrôle de Légalité
Service Intercommunalité
Rue d'Assas – 5^{ème} niveau – porte 514**

entre le lundi 5 octobre 2020 à 9h00 et le lundi 12 octobre 2020 à 16h00.

Ces listes pourront comporter des maires, adjoints aux maires ou conseillers municipaux pour chacun des trois collèges électoraux composant le collège des communes.

Elles pourront comporter des présidents, vice-présidents, membres du bureau ou délégués au conseil d'un EPCI à fiscalité propre pour le collège des représentants des EPCI à fiscalité propre.

Elles pourront comporter des présidents, vice-présidents, membres du bureau ou délégués au comité d'un syndicat mixte ou d'un syndicat de communes pour le collège des représentants des syndicats mixtes et syndicats de communes.

Elles devront respecter la proportion de candidats représentant les communes, les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de communes situés en tout ou partie en zone de montagne.

Nul ne peut être candidat au titre de collèges différents ni figurer sur plusieurs listes.

Chaque liste fait l'objet d'une déclaration collective effectuée par l'association départementale des maires ou par le candidat tête de liste ou son représentant dûment mandaté.

A l'issue de la période de dépôt des candidatures, les candidatures déposées seront communiquées aux candidats à leur demande.

Si une seule liste de candidats réunissant les conditions requises a été déposée par l'association des maires et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'est présentée, le Préfet en prend acte et il n'est pas procédé à l'élection des représentants des différents collèges des communes, des EPCI à fiscalité propre et des syndicats concernés.

Si une seule liste de candidats réunissant les conditions requises a été déposée par l'association des maires, et que d'autres candidatures individuelles ou collectives ne satisfaisant pas à ces conditions ont été déposées pour la désignation des représentants des collèges des représentants des communes, des EPCI à fiscalité propre ou des syndicats, ces derniers auront un délai supplémentaire **du mardi 13 octobre 2020 à 9h au jeudi 15 octobre 2020 à 16h** pour constituer une ou des listes satisfaisant à ces conditions.

A l'issue de ce nouveau délai, les listes des candidatures, régulièrement enregistrées, seront publiées **le vendredi 16 octobre 2020** par le préfet.

Dès lors que plusieurs candidatures, individuelles ou collectives, ont été déposées, et même si, à l'expiration du délai supplémentaire, la liste déposée par l'association départementale des maires demeure la seule à respecter les conditions précédemment exposées, il sera alors procédé aux élections quel que soit le nombre de listes de candidats réunissant les conditions requises qui auront été déposées et alors même qu'il n'y aurait qu'une seule liste déposée par l'association départementale des maires.

Les candidats transmettront les bulletins de vote et professions de foi **au plus tard mardi 20 octobre à 16h** à la préfecture.

Ils devront respecter les dimensions suivantes :

- Taille maximum des bulletins de vote : 148mm X 210mm
- Taille maximum des professions de foi : 210mm X 297mm

ARTICLE 3 : Les élections auront lieu par correspondance du jeudi 22 octobre 2020 au jeudi 29 octobre 2020 (date limite de réception des plis à la préfecture) inclus.

Elles s'effectueront au moyen d'enveloppes dites « intérieures » et « extérieures » fournies par la préfecture du Puy-de-Dôme et selon les modalités suivantes :

L'électeur introduit son bulletin de vote dans l'enveloppe électorale de couleur dite « enveloppe intérieure » qui ne doit comporter aucune mention ni signe distinctif. Il place l'enveloppe électorale contenant le bulletin de vote dans la seconde enveloppe de couleur blanche dite « enveloppe extérieure » qui porte la mention « *Election des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale* » et qu'il complètera de l'indication du collège auquel il appartient, de son nom, de sa qualité et de sa signature.

L'enveloppe « extérieure » sur laquelle figure l'adresse du Préfet, président de la commission de recensement et de dépouillement des votes, est ensuite affranchie et transmise par voie postale.

Les plis qui parviendront au bureau de vote après la clôture du scrutin seront détruits sans avoir été ouverts.

ARTICLE 4 : L'élection des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale a lieu à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sur des listes complètes, sans adjonction ni suppression de nom et sans modification de l'ordre de présentation. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Au cas où, pour l'attribution du dernier siège, deux listes ou plus ont la même moyenne, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège revient au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Le dépouillement des bulletins de vote et la proclamation des résultats auront lieu à la préfecture **le vendredi 30 octobre 2020.**

ARTICLE 5 : Les résultats seront établis par procès-verbal signé par le Président et les Assesseurs de la commission de dépouillement. Ils pourront être contestés devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand selon les règles du contentieux électoral, par tout électeur et par tout candidat dans les 5 jours suivant leur publication, et par le Préfet dans le délai de 15 jours.

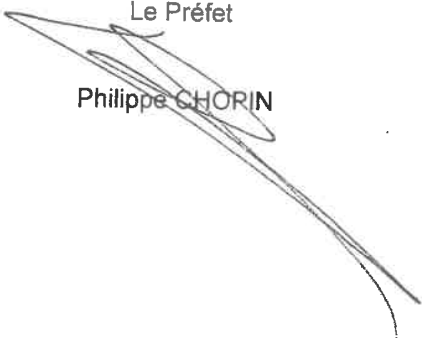
ARTICLE 6 : La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié sur le site de la Préfecture à l'adresse suivante www.puy-de-dome.gouv.fr et sera transmis à Mmes et MM. les Maires et Présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des syndicats de communes et des syndicats mixtes ainsi qu'à Mme la Présidente de l'association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme. L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand,

15 SEP. 2020

Le Préfet

Philippe CHORIN



En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site

internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-17-005

AP portant autorisation création d'un aérodrome
temporaire et organisation manifestation aérienne
"Flyboard Air"-circuit de Charade" le 26 septembre 2020



ARRÊTÉ N°SPI-2020-041
autorisant la création d'un aérodrome privé temporaire et l'organisation de la manifestation
aérienne de «Flyboard Air» sur le circuit homologué de Charade
(commune de Saint-Genès-Champanelle)

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

VU le Code de l'Aviation Civile, notamment ses articles D.1312-7 à D.132-10 et D.233-1 à D.233-8 ;

VU l'arrêté ministériel du 12 juillet 2019 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs abrogeant l'arrêté du 17 juillet 1992 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs et l'arrêté du 26 août 1992 portant extension aux territoires d'outre-mer de l'arrêté du 17 juillet 1992 relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs ;

VU l'arrêté interministériel du 4 avril 1996, relatif aux manifestations aériennes, modifié par l'arrêté du 25 février 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20-01609 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Pascal BAGDIAN, Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;

VU la demande présentée le 24 juin 2020, par M. Jean RENAULT, président du « Moto Club des As », organisateur et Monsieur Claude MICHY, président de la Société « PHA-MICHY », organisateur technique en vue d'organiser une démonstration en vol de « flyboard air », le 26 septembre 2020 dans le cadre de « Charade Héros » sur le circuit homologué de Charade et de créer, dans ce cadre, un aérodrome privé temporaire pour le décollage et l'atterrissage de « flyboard air » ;

VU l'avis favorable du directeur de la sécurité de l'aviation civile centre-est ;

VU l'avis favorable du directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon ;

VU l'avis favorable du maire de la commune de Saint-Genès-Champanelle ;

VU l'avis favorable du gestionnaire du circuit de Charade ;

SUR proposition du Sous-préfet d'Issoire ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : M. Jean RENAULT, président du « Moto Club des As » et Monsieur Claude MICHY, président de la Société « PHA-MICHY » sont autorisés à créer et utiliser un aérodrome privé temporaire le **samedi 26 septembre 2020** afin d'organiser une démonstration en vol du « flyboard air », piloté par M. Frankie ZAPATA, dans le cadre de la manifestation sportive « Charade Héros » sur le circuit homologué de Charade et selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : L'aérodrome privé temporaire sera exploité sous la pleine responsabilité du pilote, à qui il appartient de vérifier de l'adéquation de ses caractéristiques et de son environnement (notamment ces dégagements) à l'aéronef utilisé, ainsi que la sécurité des opérations envisagées, pour les biens et pour les personnes au sol.

Article 3 : L'aérodrome privé temporaire devra être utilisé dans le respect des conditions fixées par la réglementation de la circulation aérienne et par celle relative à l'utilisation des aéronefs civils. Sauf urgence, le pilote du Flyboard n'utilisera que cet emplacement pour le décollage et l'atterrissage de son aéronef.

L'aire de présentation est constituée par la piste du circuit automobile. Cette aire n'est survolée par le pilote qu'en respectant les hauteurs de vol et distances au public telles définies en fonction de :

- sa vitesse,
- l'obstacle « ligne à haute tension »,
- l'obstacle « passerelle Michelin ».

Le tableau des distances de sécurité en fonction des hauteurs de vol et des vitesses ainsi que le schéma du parcours sont joints au présent arrêté.

Article 4 : La direction des vols sera assuré par Madame Krystal ZAPATA.

Article 5 : La directrice des vols devra :

Avant la manifestation :

- avoir obtenu un dossier météorologique complet
- organiser une réunion préparatoire au cours de laquelle l'unique pilote de présentation sera informé du contenu de l'arrêté préfectoral autorisant la manifestation et des consignes de sécurité

Pendant la manifestation :

- ne faire débuter la présentation que lorsque plus aucun véhicule ou piéton n'occupe le circuit,
- réactualiser le dossier météorologique et ne devra poursuivre la manifestation qu'en cas de conditions météorologiques favorables,
- faire respecter par le pilote :
 - l'interdiction de survol du public et des habitations voisines,
 - les distances horizontales minimales d'éloignement du public,
 - les hauteurs de vol.
- en cas d'accident aérien, alerter-ou faire alerter – immédiatement :
 - le cadre de permanence de la direction de la sécurité de l'aviation civile Centre-Est au 06 12 68 45 50

A l'issue de la manifestation, la directrice des vols, en cas d'infraction aux règles générales de sécurité ou à celles particulières à la manifestation, avec ou sans interruption de vol, devra établir un rapport qu'elle adressera à la DSAC Centre-Est.

Article 6 : Lors des présentations, le public sera positionné de manière à n'occuper que l'« espace public » tel que représenté sur le plan transmis par l'organisateur. La zone réservée sera séparée de la zone publique par des barrières et contrôlée par le service d'ordre de l'organisateur afin d'empêcher tout envahissement de cette zone.

Article 7 : La piste du circuit automobile de Charade, sera neutralisée et interdite à tout véhicule et à tout public durant toute la durée de la démonstration.

Article 8 : Secours.

Un passage suffisant pour permettre l'accès d'un véhicule de secours sera prévu par les organisateurs. Tout stationnement sera interdit sur cette voie.

Article 9 : Le Sous-préfet d'Issoire, le directeur de la sécurité de l'aviation civile centre-est, le directeur zonal de la police aux frontières Sud-Est, brigade de police aéronautique de Lyon, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme, le général, commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Puy-de-Dôme, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs du Puy-de-Dôme et dont une copie sera adressée à M. le Maire de Saint-Genès-Champagnelle et Mrs. Jean RENAULT et Claude MICHY.

Fait à Issoire, le 17 septembre 2020

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet d'Issoire,


Pascal BAGDIAN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>



DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE
Laissez-passer provisoire N°0812/19/NO/NAV/REV1

Temporary permit to Fly N°0812/19/NO/NAV/REV1

Ce laissez-passer abroge et remplace le laissez-passer n°0812/19/NO/NAV

1) Le présent laissez-passer délivré conformément à l'article R133-1 du code de l'Aviation civile est relatif à l'aéronef
This Permit to Fly issued pursuant to article R133-1 of French Civil Aviation Code is relative to the aircraft

Constructeur : **Z AIR** Type : **FLYBOARD AIR** N° de série : **3**
Manufacturer Type Serial number

Catégorie **AUTRE** Marques distinctives **F-WCAX**
Category Other Nationality and registration markings

2) Il est attribué à (nom, adresse)
Granted to (name, address)

Z AIR
39 avenue Saint Roch
13740 LE ROVE
FRANCE

3) Aux fins de
In order to

Vol(s) d'expérimentation, de recherche ou à buts scientifiques.
 Vol(s) de démonstration
 Participation à une présentation publique
 Tentatives de record, courses aériennes ou compétitions analogues

Flights for research, experimental or scientific purposes.
Exhibition flight(s)
Flight(s) during airshow
Record breaking, air racing or similar competition

4) Ce document est valide
This document is valid

du 22/04/2020 au 20/11/2020 inclus
from 22/04/2020 to 20/11/2020 included

5) Documents associés au présent laissez-passer
Documents associated with this permit

Dossier technique réf. IEA-242 rev I
 Flight Hazard Analysis réf. IEA-249 rev G
 Manuel d'expérimentation réf. IEA-250 rev A
 Manuel d'exploitation réf. IEA-248 rev M

6) Limitations, restrictions et observations particulières
Limitations, specific restrictions and observations

Limitation au territoire français <i>Limited to french Territory</i>	Présentation publique autorisée <i>Air show authorised</i>	Transport de passagers autorisé <i>Passenger authorised</i>
OUI <input type="checkbox"/> YES NON <input checked="" type="checkbox"/> NO	OUI <input checked="" type="checkbox"/> YES NON <input type="checkbox"/> NO	OUI <input type="checkbox"/> YES NON <input checked="" type="checkbox"/> NO

Vol de jour et de nuit dans les conditions définies dans les manuels d'exploitation et d'expérimentation listés au § 5 avec les limitations suivantes :

- Seul pilote autorisé : M. Frankie Zapata
- Hauteur maximale de vol autorisée : 50 m (des hauteurs supérieures peuvent être autorisées ponctuellement après accord de la DGAC)
- Respect d'une distance de sécurité vis à vis des tiers au sol :
 - 1) dans le sens du déplacement: distance calculée selon la formule indiquée dans le manuel d'exploitation listé au §5 avec un minimum de 10 m
 - 2) dans les autres directions: 10 m
 Des distances inférieures peuvent être autorisées ponctuellement après accord de la DGAC.

Date **22/04/2020** Pour le Ministre chargé de l'aviation civile

Karine GAY
DSAC/NO
[Signature]
 Adjointe au chef du pôle navigabilité



Ce document comporte un verso

- vols de nuit :

- 1) prévoir un dispositif autonome d'éclairage des lieux de décollage et d'atterrissage
- 2) reconnaissance avant vol avec identification des obstacles éventuels et ballage de ceux-ci si nécessaire
- 3) le pilote doit disposer d'un éclairage le rendant visible des autres aéronefs
- 4) sauf si les zones survolées sont suffisamment éclairées pour permettre un atterrissage d'urgence, le pilote doit disposer d'un moyen d'éclairage

- Lieu des vols (ne s'applique pas pour des vols en espace clos et couvert) :

- 1) décollage et atterrissage de tout aérodrome sous réserve de l'accord de l'exploitant de l'aérodrome, des éventuels services de contrôle ou d'information de vol et des autres services de l'Etat concernés
- 2) vol : - dans l'espace aérien situé au-dessus de l'emprise de l'aérodrome suivant l'accord conclu avec l'exploitant de l'aérodrome, les éventuels services de contrôle ou d'information de vol et les autres services de l'Etat concernés
- dans tout espace aérien qui aura été préalablement autorisé par la DGAC

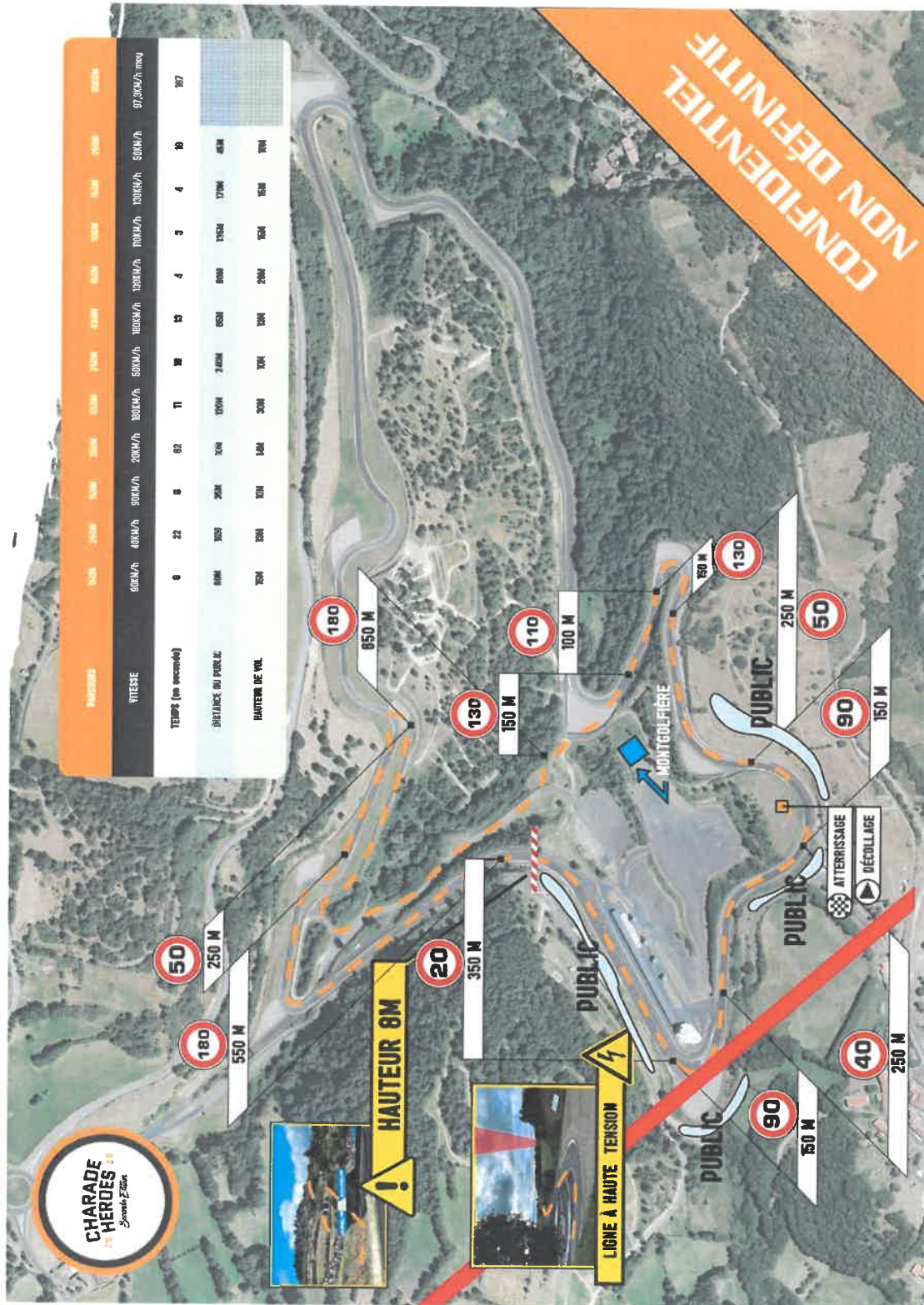
- vols de démonstration, participation à une présentation publique, courses aériennes, compétitions :


- 1) information des organisateurs du caractère expérimental de l'aéronef qui n'a pas fait l'objet d'une vérification de conformité à un standard de navigabilité connu
- 2) la configuration de l'aéronef doit avoir été testée précédemment avec des résultats satisfaisants

Ce laissez-passer doit être en possession du pilote lors de tout vol

This permit to fly must be held by the pilot during all flights

- a. Le bénéficiaire indiqué au § 2) est responsable du respect des règlements applicables et des limitations imposées.
The holder quoted in § 2) is responsible to insure compliance with the applicable requirements and imposed limitations .
- b. Lorsqu'il n'est pas limité au territoire français (comprenant les DOM-TOM), ce laissez-passer permet les vols internationaux sous réserve de sa validation par les autorités compétentes des pays survolés.
When this permit is not limited to french territory (including overseas territories), it authorizes international flights subject to validation by competent authorities of overflown countries
- c. Lorsque le transport de passagers est interdit, il est interdit de transporter d'autres personnes que le personnel navigant ou technicien du constructeur de l'appareil, ou de ses sous-traitants, ou de leurs clients, ou du titulaire de ce laissez-passer, ou des services officiels ou de leurs organismes délégués, ou toute autre personne ayant reçu une autorisation particulière de la DGAC.
Dans tous les cas, le transport de personnes contre rémunération est interdit.
When passengers on board are forbidden, it is forbidden to carry other persons than the flight crew and technicians of the manufacturer of the aircraft, or the subcontractors/suppliers, or the customers, or the holder of the permit, or the authority or of an organisation delegated by DGAC, or any other people having been specifically authorized by DGAC.
In any case, transport of fare paying passengers is forbidden.
- d. L'autorisation de convoyage comprend un ou des vols de réception technique à l'aérodrome de départ et le convoyage proprement dit, avec les escales techniques indispensables.
The Ferry Flight Permit includes one or more check flights at departure airport and the ferry flight itself, with the necessary technical stopovers.
- e. Ce document vaut laissez-passer de nuisance lorsqu'un tel document est nécessaire.
This document worth a Noise Permit to Fly when such a document is required.
- f. Si des marques provisoires ont été délivrées à l'aéronef, elles ne sont utilisables que pendant la durée de validité du laissez-passer; ces marques ne permettent pas l'inscription au registre français des aéronefs.
If temporary registration marks have been issued to the aircraft, they can be used only during the validity period of this Permit-to-fly; these marks do not allow full French registration.
- g. Le présent document ne dispense pas des formalités de douane et de police.
This document does not exempt from customs and police clearance.
- h. Sauf accord spécifique mentionné dans les documents associés (§ 5), l'utilisation de l'aéronef doit être faite conformément aux règles d'exploitation applicables et les pilotes, même ceux désignés dans ce laissez-passer, doivent être détenteurs de licences et qualifications adéquates valides en France.
Outside of a specific agreement quoted in the associated documents (§ 5), the operation of the aircraft must be in accordance with applicable operational rules, in particular the pilots, even those indicated on the Permit-to-fly, must hold appropriate licences and ratings valid in France.
- i. Le vol au dessus de villes ou de zones de population dense est interdit lors des vols à hauts risques.
Flight over cities congested areas is forbidden during high-risk tests.





 DSAC Centre-Est

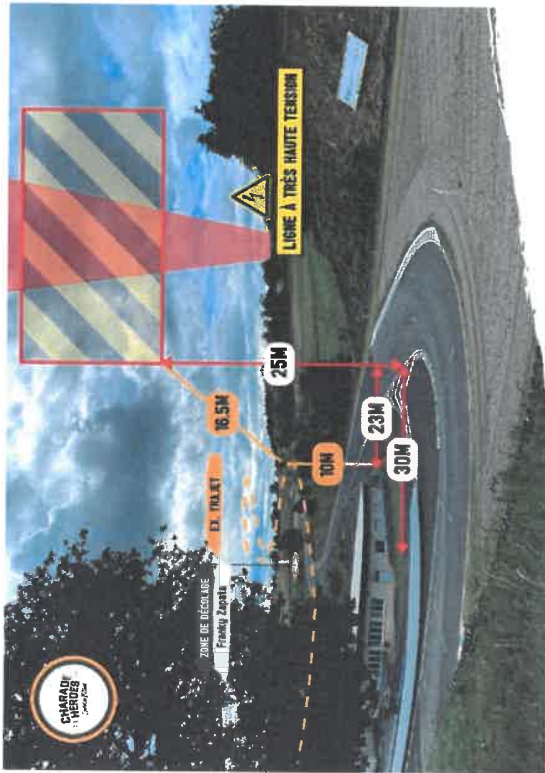
 210 rue d'Allemagne

 69125 Lyon Saint-Exupéry aéroport

 Tél : 04 26 72 68 00

PARCOURS	150M	250M	150M	350M	550M	250M	650M	150M	100M	150M	250M	3000M
VITESSE	90KM/h 40KM/h 90KM/h 20KM/h 180KM/h 50KM/h 180KM/h 130KM/h 10KM/h 30KM/h 50KM/h 97,3KM/h moy											

TEMPS (en seconde)	6	22	6	62	11	18	13	4	3	4	18	167
DISTANCE DU PUBLIC	60M	18M	35M	10M	120M	240M	85M	80M	135M	170M	45M	
HAUTEUR DE VOL	16M	13M	10M	14M	30M	10M	13M	20M	15M	15M	10M	



		Vitesse/Speed																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
		10	20	35	40	50	60	70	80	90	100	110	120	130	140	150	160	170	180																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
km/h		2,8	5,6	9,7	11,1	13,9	16,7	19,4	22,2	25	27,8	30,6	33,3	36,1	38,9	41,7	44,4	47,2	50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
m/s		2,8	5,6	9,7	11,1	13,9	16,7	19,4	22,2	25	27,8	30,6	33,3	36,1	38,9	41,7	44,4	47,2	50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
m	Attitude (m)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	25	30	35	40	45	50																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
				1,3	2,5	4,4	5	6,3	7,5	8,8	10	11,3	12,6	13,8	15	16,3	17,6	18,8	20	21,3	22,6	23,9	25,2	26,5	27,8	29,1	30,4	31,7	33,0	34,3	35,6	36,9	38,2	39,5	40,8	42,1	43,4	44,7	46,0	47,3	48,6	49,9	51,2	52,5	53,8	55,1	56,4	57,7	59,0	60,3	61,6	62,9	64,2	65,5	66,8	68,1	69,4	70,7	72,0	73,3	74,6	75,9	77,2	78,5	79,8	81,1	82,4	83,7	85,0	86,3	87,6	88,9	90,2	91,5	92,8	94,1	95,4	96,7	98,0	99,3	100,6	101,9	103,2	104,5	105,8	107,1	108,4	109,7	111,0	112,3	113,6	114,9	116,2	117,5	118,8	120,1	121,4	122,7	124,0	125,3	126,6	127,9	129,2	130,5	131,8	133,1	134,4	135,7	137,0	138,3	139,6	140,9	142,2	143,5	144,8	146,1	147,4	148,7	150,0	151,3	152,6	153,9	155,2	156,5	157,8	159,1	160,4	161,7	163,0	164,3	165,6	166,9	168,2	169,5	170,8	172,1	173,4	174,7	176,0	177,3	178,6	179,9	181,2	182,5	183,8	185,1	186,4	187,7	189,0	190,3	191,6	192,9	194,2	195,5	196,8	198,1	199,4	200,7	202,0	203,3	204,6	205,9	207,2	208,5	209,8	211,1	212,4	213,7	215,0	216,3	217,6	218,9	220,2	221,5	222,8	224,1	225,4	226,7	228,0	229,3	230,6	231,9	233,2	234,5	235,8	237,1	238,4	239,7	241,0	242,3	243,6	244,9	246,2	247,5	248,8	250,1	251,4	252,7	254,0	255,3	256,6	257,9	259,2	260,5	261,8	263,1	264,4	265,7	267,0	268,3	269,6	270,9	272,2	273,5	274,8	276,1	277,4	278,7	280,0	281,3	282,6	283,9	285,2	286,5	287,8	289,1	290,4	291,7	293,0	294,3	295,6	296,9	298,2	299,5	300,8	302,1	303,4	304,7	306,0	307,3	308,6	309,9	311,2	312,5	313,8	315,1	316,4	317,7	319,0	320,3	321,6	322,9	324,2	325,5	326,8	328,1	329,4	330,7	332,0	333,3	334,6	335,9	337,2	338,5	339,8	341,1	342,4	343,7	345,0	346,3	347,6	348,9	350,2	351,5	352,8	354,1	355,4	356,7	358,0	359,3	360,6	361,9	363,2	364,5	365,8	367,1	368,4	369,7	371,0	372,3	373,6	374,9	376,2	377,5	378,8	380,1	381,4	382,7	384,0	385,3	386,6	387,9	389,2	390,5	391,8	393,1	394,4	395,7	397,0	398,3	399,6	400,9	402,2	403,5	404,8	406,1	407,4	408,7	410,0	411,3	412,6	413,9	415,2	416,5	417,8	419,1	420,4	421,7	423,0	424,3	425,6	426,9	428,2	429,5	430,8	432,1	433,4	434,7	436,0	437,3	438,6	439,9	441,2	442,5	443,8	445,1	446,4	447,7	449,0	450,3	451,6	452,9	454,2	455,5	456,8	458,1	459,4	460,7	462,0	463,3	464,6	465,9	467,2	468,5	469,8	471,1	472,4	473,7	475,0	476,3	477,6	478,9	480,2	481,5	482,8	484,1	485,4	486,7	488,0	489,3	490,6	491,9	493,2	494,5	495,8	497,1	498,4	499,7	501,0	502,3	503,6	504,9	506,2	507,5	508,8	510,1	511,4	512,7	514,0	515,3	516,6	517,9	519,2	520,5	521,8	523,1	524,4	525,7	527,0	528,3	529,6	530,9	532,2	533,5	534,8	536,1	537,4	538,7	540,0	541,3	542,6	543,9	545,2	546,5	547,8	549,1	550,4	551,7	553,0	554,3	555,6	556,9	558,2	559,5	560,8	562,1	563,4	564,7	566,0	567,3	568,6	569,9	571,2	572,5	573,8	575,1	576,4	577,7	579,0	580,3	581,6	582,9	584,2	585,5	586,8	588,1	589,4	590,7	592,0	593,3	594,6	595,9	597,2	598,5	599,8	601,1	602,4	603,7	605,0	606,3	607,6	608,9	610,2	611,5	612,8	614,1	615,4	616,7	618,0	619,3	620,6	621,9	623,2	624,5	625,8	627,1	628,4	629,7	631,0	632,3	633,6	634,9	636,2	637,5	638,8	640,1	641,4	642,7	644,0	645,3	646,6	647,9	649,2	650,5	651,8	653,1	654,4	655,7	657,0	658,3	659,6	660,9	662,2	663,5	664,8	666,1	667,4	668,7	670,0	671,3	672,6	673,9	675,2	676,5	677,8	679,1	680,4	681,7	683,0	684,3	685,6	686,9	688,2	689,5	690,8	692,1	693,4	694,7	696,0	697,3	698,6	699,9	701,2	702,5	703,8	705,1	706,4	707,7	709,0	710,3	711,6	712,9	714,2	715,5	716,8	718,1	719,4	720,7	722,0	723,3	724,6	725,9	727,2	728,5	729,8	731,1	732,4	733,7	735,0	736,3	737,6	738,9	740,2	741,5	742,8	744,1	745,4	746,7	748,0	749,3	750,6	751,9	753,2	754,5	755,8	757,1	758,4	759,7	761,0	762,3	763,6	764,9	766,2	767,5	768,8	770,1	771,4	772,7	774,0	775,3	776,6	777,9	779,2	780,5	781,8	783,1	784,4	785,7	787,0	788,3	789,6	790,9	792,2	793,5	794,8	796,1	797,4	798,7	800,0	801,3	802,6	803,9	805,2	806,5	807,8	809,1	810,4	811,7	813,0	814,3	815,6	816,9	818,2	819,5	820,8	822,1	823,4	824,7	826,0	827,3	828,6	829,9	831,2	832,5	833,8	835,1	836,4	837,7	839,0	840,3	841,6	842,9	844,2	845,5	846,8	848,1	849,4	850,7	852,0	853,3	854,6	855,9	857,2	858,5	859,8	861,1	862,4	863,7	865,0	866,3	867,6	868,9	870,2	871,5	872,8	874,1	875,4	876,7	878,0	879,3	880,6	881,9	883,2	884,5	885,8	887,1	888,4	889,7	891,0	892,3	893,6	894,9	896,2	897,5	898,8	900,1	901,4	902,7	904,0	905,3	906,6	907,9	909,2	910,5	911,8	913,1	914,4	915,7	917,0	918,3	919,6	920,9	922,2	923,5	924,8	926,1	927,4	928,7	930,0	931,3	932,6	933,9	935,2	936,5	937,8	939,1	940,4	941,7	943,0	944,3	945,6	946,9	948,2	949,5	950,8	952,1	953,4	954,7	956,0	957,3	958,6	959,9	961,2	962,5	963,8	965,1	966,4	967,7	969,0	970,3	971,6	972,9	974,2	975,5	976,8	978,1	979,4	980,7	982,0	983,3	984,6	985,9	987,2	988,5	989,8	991,1	992,4	993,7	995,0	996,3	997,6	998,9	1000,2	1001,5	1002,8	1004,1	1005,4	1006,7	1008,0	1009,3	1010,6	1011,9	1013,2	1014,5	1015,8	1017,1	1018,4	1019,7	1021,0	1022,3	1023,6	1024,9	1026,2	1027,5	1028,8	1030,1	1031,4	1032,7	1034,0	1035,3	1036,6	1037,9	1039,2	1040,5	1041,8	1043,1	1044,4	1045,7	1047,0	1048,3	1049,6	1050,9	1052,2	1053,5	1054,8	1056,1	1057,4	1058,7	1060,0	1061,3	1062,6	1063,9	1065,2	1066,5	1067,8	1069,1	1070,4	1071,7	1073,0	1074,3	1075,6	1076,9	1078,2	1079,5	1080,8	1082,1	1083,4	1084,7	1086,0	1087,3	1088,6	1089,9	1091,2	1092,5	1093,8	1095,1	1096,4	1097,7	1099,0	1100,3	1101,6	1102,9	1104,2	1105,5	1106,8	1108,1	1109,4	1110,7	1112,0	1113,3	1114,6	1115,9	1117,2	1118,5	1119,8	1121,1	1122,4	1123,7	1125,0	1126,3	1127,6	1128,9	1130,2	1131,5	1132,8	1134,1	1135,4	1136,7	1138,0	1139,3	1140,6	1141,9	1143,2	1144,5	1145,8	1147,1	1148,4	1149,7	1151,0	1152,3	1153,6	1154,9	1156,2	1157,5	1158,8	1160,1	1161,4	1162,7	1164,0	1165,3	1166,6	1167,9	1169,2	1170,5	1171,8	1173,1	1174,4	1175,7	1177,0	1178,3	1179,6	1180,9	1182,2	1183,5	1184,8	1186,1	1187,4	1188,7	1190,0	1191,3	1192,6	1193,9	1195,2	1196,5	1197,8	1199,1	1200,4	1201,7	1203,0	1204,3	1205,6	1206,9	1208,2	1209,5	1210,8	1212,1	1213,4	1214,7	1216,0	1217,3	1218,6	1219,9	1221,2	1222,5	1223,8	1225,1	1226,4	1227,7	1229,0	1230,3	1231,6	1232,9	1234,2	1235,5	1236,8	1238,1	1239,4	1240,7	1242,0	1243,3	1244,6	1245,9	1247,2	1248,5	1249,8	1251,1	1252,4	1253,7	1255,0	1256,3	1257,6	1258,9	1260,2	1261,5	1262,8	1264,1	1265,4	1266,7	1268,0	1269,3	1270,6	1271,9	1273,2	1274,5	1275,8	1277,1	1278,4	1279,7	1281,0	1282,3	1283,6	1284,9	1286,2	1287,5	1288,8	1290,1	1291,4	1292,7	1294,0	1295,3	1296,6	1297,9	1299,2	1300,5	1301,8	1303,1	1304,4	1305,7	1307,0	1308,3	1309,6	1310,9	1312,2	1313,5	1314,8	1316,1	1317,4	1318,7	1320,0	1321,3	1322,6	1323,9	1325,2	1326,5	1327,8	1329,1	1330,4	1331,7	1333,0	1334,3	1335,6	1336,9	1338,2	1339,5	1340,8	1342,1	1343,4	1344,7	1346,0	1347,3	1348,6	1349,9	1351,2	1352,5	1353,8	1355,1	1356,4	1357,7	1359,0	1360,3	1361,6	1362,9	1364,2	1365,5	1366,8	1368,1	1369,4	1370,7	1372,0	1373,3	1374,6	1375,9	1377,2	1378,5	1379,8	1381,1	1382,4	1383,7	1385,0	1386,3	1387,6	1388,9	1390,2	1391,5	1392,8	1394,1	1395,4	1396,7	1398,0	1399,3	1400,6	1401,9	1403,2	1404,5	1405,8	1407,1	1408,4	1409,7	1411,0	1412,3	1413,6	1414,9	1416,2	1417,5	1418,8	1420,1	1421,4	1422,7	1424,0	1425,3	1426,6	1427,9	1429,2	1430,5	1431,8	1433,1	1434,4	1435,7	1437,0	1438,3	1439,6	1440,9	1442,2	1443,5	1444,8	1446,1	1447,4	1448,7	1450,0	1451,3	1452,6	1453,9	1455,2	1456,5	1457,8	1459,1	1460,4	1461,7	1463,0	1464,3	1465,6	1466,9	1468,2	1469,5

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-11-007

AP portant homologation circuit de Karting de
Bourg-Lastic (63)

**ARRÊTÉ N°SPI-2020-38
portant renouvellement de l'homologation du circuit de karting « Kart Sensation »
à BOURG-LASTIC**

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes Académiques

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
- **VU** le Code du Sport notamment les articles R 331-18 à R 331-44 ;
 - **VU** le Code de la Route notamment les articles R 411-29 à R 411-32 ;
 - **VU** le Code de l'Environnement notamment les articles R 414-4 (III), L.362-2, R.414-19, R.362-1 et R.362-2 ;
 - **VU** le Code de la Santé Publique notamment l'article R 1334-33 ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2011 modifié fixant notamment la liste des manifestations sportives soumises à évaluation d'incidences Natura 2000 dans le département du Puy-de-Dôme ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n° 16-01581 du 6 juillet 2016 portant renouvellement de l'homologation du circuit de karting "Kart Sensation" situé sur la commune de BOURG-LASTIC ;
 - **VU** l'arrêté préfectoral n° 20-01609 du 24 août 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal BAGDIAN, Sous-préfet de l'arrondissement d'Issoire ;
 - **VU** la demande formulée par Monsieur Bruno LARRIEU, Président SAS SCORPION66-INVEST, en vue du renouvellement de l'homologation du circuit de karting "Kart Sensation" situé sur la commune de BOURG-LASTIC ;
 - **VU** l'étude d'Incidence NATURA 2000, réalisée et jointe à la demande ;
 - **VU** les travaux de mise en conformité réalisés par le requérant ;
 - **VU** l'attestation de mise en conformité du site de la Fédération Française Automobile ;
 - **VU** l'avis du maire de Bourg-Lastic ;
 - **VU** les avis des membres de la Commission Départementale de Sécurité Routière-Section Épreuves Sportives des 27 août et 3 septembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire ;

ARRÊTE

Article 1er : Le circuit de karting "Kart Sensation" situé sur la commune de BOURG-LASTIC, en bordure de la RD 2089, est homologué **jusqu'au 23 juillet 2024** en tant que terrain d'entraînements et de loisirs en conformité avec les règles techniques de sécurité de la Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) correspondant aux circuits d'une vitesse inférieure à 200 km/heure.

Article 2 : Cette homologation est accordée pour les activités suivantes :

- Kart de location de 120cm³ à 390 cm³ de 4,5 cv jusqu'à 13cv maximum (ref RTS selon l'âge
- Kart particuliers 2 temps homologué FFSA de 25 cv maximum pour entraînement uniquement

Article 3 : Le circuit, réservé à la pratique des disciplines précitées, sera maintenu en conformité avec le plan annexé au présent arrêté.

Article 4 : Toute compétition devra être précédée d'une demande préalable auprès des services préfectoraux compétents.

Article 5 : Le circuit est ouvert :

- Basse saison de 10h à 12h et de 14h à 18h
- Haute saison de 9h30 à 12h et de 13h30 à 19h30

Article 6 :

Accès des secours :

- Laisser les routes d'accès des secours et d'évacuation dégagées, praticables de manière permanente et ce par tous les temps.
- Réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer le libre accès des engins d'incendie et de secours. Dans la mesure du possible, lors de la création des parkings, ne pas former de cul-de-sac dans lequel un engin d'incendie ne pourrait effectuer de retournement.

Défense incendie :

- Laisser visibles, signalés et libres d'accès les points d'eau manœuvrables par les services d'incendie.
- Prévoir des extincteurs en nombre suffisant le long de la piste. Ces extincteurs devront être adaptés aux risques à défendre et vérifiés annuellement.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n° 16-01581 du 6 juillet 2016 est abrogé.

Article 8 : Copie du présent arrêté sera notifiée à :

- M. LARRIEU Bruno, Président SAS SCORPION66-INVEST,
 - M. le Maire de Bourg-Lastic,
 - M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations - Pôle Sécurité Routière et Civile,
 - M. le Directeur Départemental des Territoires – service Eau, Environnement et Forêt,
 - M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Puy-de-Dôme ,
 - M. le Directeur Départemental de la Cohésion sociale,
 - M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours - Service Opérations,
 - M. le Président de la Ligue Régionale d'Auvergne de Karting,
 - M. le Président de la Ligue Régionale d'Auvergne Motocycliste,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Issoire, le 11 septembre 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet d'ISSOIRE,


Pascal BAGDIAN

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

**SCORPION 66 INVEST
MONSIEUR BRUNO LARRIEU
RN89
BP 09
63760 BOURG LASTIC**

Paris, le 23 juillet 2020

Pôle Sport.
Tél : 01 44 30 28 79
Email : lhachfi@ffsa.org

Objet : Classement du circuit karting extérieur « SCORPION 66 INVEST ».
Lieu : Bourg Lastic.

Monsieur,

Pour faire suite à la visite de la FFSA du 23 juin 2020, et compte tenu des éléments reçus, relatifs à la mise en conformité du circuit pour une pratique du karting, nous vous attribuons, en vue de votre demande d'homologation préfectorale, le numéro de classement suivant pour le circuit cité en objet.

Piste – Longueur (m)	Catégorie	Sens de roulage	Numéro
A – 493	1.2	Horaire	63 16 20 2120 E 12 A 0493

Nota : L'organisation d'une compétition avec des karts de catégorie A nécessitera la mise en place d'une grille de départ et de postes de commissaires conformes aux RTS.

Ce numéro est valable pour la durée d'une homologation préfectorale du circuit, jusqu'au **23 juillet 2024**, à condition que la piste soit exploitée conformément aux prescriptions des règles techniques et de sécurité des circuits de karting en l'application des articles R.331-18 à R.331-45-1 du code du sport, et qu'elle ne soit pas modifiée, pendant toute cette période.


Ces règles sont disponibles en téléchargement libre sur notre site internet, dans la rubrique REGLEMENTATION & SECURITE.

Veillez s'il vous plaît nous faire parvenir l'arrêté d'homologation de la préfecture dès que celui-ci sera publié.

Sans homologation préfectorale, ce numéro n'aura aucune valeur.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent HACHFI
Responsable du Service
Sécurité et Homologations.



Copies :

- Monsieur le Président de la Ligue de Karting
- Monsieur le Président de la Ligue du Sport Automobile
- Monsieur le Représentant FFSA en CDSR

REGLEMENT INTERIEUR

CONSIGNES DE SECURITE

COMME TOUT SPORT MECANIQUE, LE KARTING COMPORTE DES RISQUES
SERIEUX. IL EST IMPORTANT POUR VOTRE SECURITE ET CELLE DES AUTRES
PARTICIPANTS, NON SEULEMENT DE RESPECTER LES REGLES ELEMENTAIRES
DE PILOTAGE, MAIS AUSSI DE FAIRE PREUVE DE FAIR-PLAY ET
DE VIGILANCE A L'EGARD DE CHAQUE PILOTE PRESENT SUR LA PISTE.

C'EST POURQUOI NOUS VOUS DEMANDONS DE TENIR COMPTE DES DIFFERENTES
RECOMMANDATIONS QUI VOUS SERONT FAITES ET DE
RESPECTER LES CONSIGNES SUIVANTES:

- ◆ LE PORT DU CASQUE ATTACHE EST OBLIGATOIRE
N'OUBLIEZ PAS DE BAISSER LA VISIERE.
- ◆ LES CHEVEUX LONGS DEVRONT ETRE LIES
- ◆ IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE PILOTER
SOUS L'EMPRISE DE L'ALCOOL
AVEC DES VETEMENTS FLOTTANTS
AVEC UNE TENUE LEGERE

POUR UNE MEILLEURE PROTECTION QUEL QUE SOIT LE KART UTILISE
NOUS VOUS CONSEILLONS A DEFAUT D'UNE COMBINAISON,
DE PORTER UN PANTALON, UN SWEET OU ET UN BLOUSON, AINSI
QUE DES CHAUSSURES QUI RECOUVRENT BIEN LES PIEDS

- ◆ SUR LA PISTE, SIGNALEZ VOS CHANGEMENTS DE TRAJECTOIRES,
VOS ENTREES, VOS SORTIES, EN LEVANT UN BRAS, FAITES
DE MEME POUR UN PROBLEME MECANIQUE OU UNE SORTIE DE PISTE...
- ◆ LORS D'UNE IMMOBILISATION, ATTENDEZ
L'INTERVENTION D'UN RESPONSABLE DE PISTE
- ◆ SI UN PILOTE TENTE DE VOUS DOUBLER VOUS DEVEZ LE
LASSER PASSER SANS LUI OPPOSER DE RESISTANCE
- ◆ NE PAS CONFONDRE KARTING ET STOCK-CAR DES SANCTIONS SERONT
PRISES, LES FRAIS DE REPARATION SERONT A LA CHARGE DU FAUTIF
- ◆ GARDEZ VOS DISTANCES, ET EVITEZ DE VOUS RETOURNER,
LE DANGER EST TOUJOURS DEVANT
- ◆ NE ROULEZ PAS A CONTRE SENS
- ◆ EVITEZ LES SORTIES DE PISTE, LES TETE-A-QUEUE
- ◆ RENTREZ AU PAS SUR LA VOIE DE DECELARATION

AVERTISSEMENT

AU DELA D'UNE SORTIE DE PISTE VOUS RISQUEZ L'EXCLUSION
IMMEDIATE DU CIRCUIT. IL EN SERA DE MEME
POUR TOUT ACCROCHAGE INTENTIONNEL

LA DIRECTION REJETTE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS DE
VIOLATION DES CONSIGNES DE SECURITE OU DE DOMMAGES
IMPUTABLES A LA MALADRESSE DU CONDUCTEUR.

**AUCUN TICKET NE SERA REMBOURSE
MERCI DE VOTRE COMPREHENSION**

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-17-007

Arrete 20201933 du 17092020 - M. Gilles SERVIERE est
nommé maire honoraire de Montfermy

Arrete 20201933 du 17092020 - M. Gilles SERVIERE est nommé maire honoraire de Montfermy



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
de la préfecture**

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

ARRÊTÉ N°

20201933

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-35 aux termes duquel l'honorariat peut être conféré par le Préfet aux anciens maires et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puy-de-Dôme

ARRÊTE

Article 1^{er} – Monsieur Gilles SERVIERE, ancien maire, est nommé maire honoraire de la commune de Montfermy.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2020

Le préfet,

Philippe CHOPIN



Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-16-005

Arrêté médaille actes courage et dévouement
n°2020 1924



20201924

**ARRÊTÉ N° _____
Accordant récompense pour actes de courage et dévouement**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de distinctions honorifiques pour Actes de Courage et de Dévouement,

ARRÊTE

Article 1 : La récompense pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

Médaille de bronze

- Adjudant Benoît BAUDIN,
- Maréchal des Logis-Chef Yann VEREECKEN

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur de cabinet de la préfète du Puy-de-Dôme sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Clermont-Ferrand, le **16 SEP. 2020**

Le préfet,

Philippe CHOPIN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-07-21-003

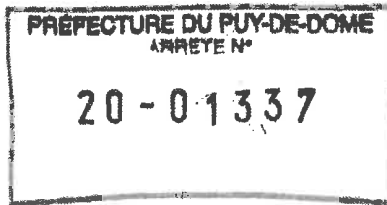
ARRETE MEDAILLE D'HONNEUR AGRICOLE
n°20-01337 du 21 juillet 2020

Arrêté médaille Agricole du 21 juillet 2020



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Cabinet
de la préfecture**

**ARRÊTÉ N°
Accordant la médaille d'honneur agricole
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

La préfète du Puy-de-Dôme,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;
VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;
VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame ALVES Christine**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur ARAUJO Albino**
AGENT SUPPLY CHAIN, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BARD Malaury**
REPOUSABLE RH ADJOINTE, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à GERZAT
- **Madame BARTHELEMY-HENOT Anne-France**
RESPONSABLE DE SERVICE COMPTABLE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE,
LYON
demeurant à RIOM
- **Monsieur BERTHIER Géraud**
CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE,
CLERMONT-FERRAND
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur CAILBAUT Philippe**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à LES MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur CHARBONNEL Fabrice**
MAGASINIER CARISTE, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à SAINT-NECTAIRE

- **Monsieur CHARNY Olivier**
CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE,
CLERMONT-FERRAND
demeurant à PLAUZAT
- **Monsieur CHARTIER Jérôme**
DIRECTEUR D'AGENCE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur COLOMBO Antoine**
DIRECTEUR GENERAL, VILMORIN & CIE, SAINT-BEAUZIRE
demeurant à RIOM
- **Madame DELSAUT Nathalie**
COMMERCIALE, LACTALIS BEURRES & CREMES, BOURGBARRÉ
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame DERVAUX Stéphanie**
SALARIEE AGRICOLE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à PLAUZAT
- **Madame DUBOISSET Christelle**
RESPONSABLE INFORMATIQUE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à BEAUMONT
- **Madame DUPONT Magali**
TELECONSEILLERE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DURAND Béatrice**
ANALYSTE RH PAIE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à LOUBEYRAT
- **Madame FERREIRA Karine**
ANALYSTE CONTENTIEUX, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GARDARIN Céline**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur GIROIRE Sébastien**
CONSEILLER EN PROTECTION SOCIALE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à ISSOIRE
- **Madame GRAVIERE Frédérique**
AGENT DE CONTROLE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à PONTGIBAUD
- **Madame GUILLEMAIN Stéphanie**
CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE,
CLERMONT-FERRAND
demeurant à LEZOUX
- **Madame GUILLY Estelle**
ASSISTANT ADMINISTRATIF, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à BILLOM

- **Madame ISSERTES Cécile**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur LAFOND Fabrice**
RESPONSABLE A.D.V., CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAMIRAND Carole**
CHARGE D'ACTIVITE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à ROYAT
- **Madame LONGUECAMP Marilyne**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame MANDET Maryline**
CADRE CONTROLE INTERNE COMPTABLE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur MARCOS Lionel**
GESTIONNAIRE ASSURANCES, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTEL Jean-Luc**
TECHNICIEN AGRICOLE, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à YSSAC-LA-TOURETTE
- **Madame MOULIN Christelle**
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE
- **Monsieur NOHEN Francis**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PAROT Christelle**
SECRETAIRE, GROUPE LIMAGRAIN HOLDING, SAINT-BEAUZIRE
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur PERNOD Benoît**
DIRECTEUR DE SITES INDUSTRIELS, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PHILIP Bruno**
CHARGE DE CLIENTELE PROFESSIONNELLE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE,
LYON
demeurant à THIERS
- **Madame PORTEJOIE Karine**
ANALYSTE CONTENTIEUX, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame RODRIGUES Isabel**
ASSISTANTE JURIDIQUE, LIMAGRAIN EUROPE, SAINT-BEAUZIRE
demeurant à NOHANENT

- **Madame ROIGT H el ene**
CHARGE E DE CLIENTELE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant   LE CREST
- **Madame ROUSSEAU Sabrina**
GESTIONNAIRE PARC AUTO, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant   AUBIERE
- **Madame SALAT Maritie**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant   SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur SOUCHAL Yannick**
ELECTRICIEN, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant   CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SPECEL S ebastien**
TECHNICIEN DE RECHERCHE, LIMAGRAIN EUROPE, SAINT-BEAUZIRE
demeurant   MONTPENSIER
- **Monsieur THOMAS Jer emy**
CONSEILLER, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant   PESCHADOIRES
- **Monsieur TROIS VALETS Julien**
RESPONSABLE EXPEDITIONS, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant   CLERMONT-FERRAND
- **Madame VERMANDE Sandrine**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant   SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur VIERSOU S ebastien**
RESPONSABLE MAGASIN AGRO-FOURNITURES, COOPERATIVE LAITIERE SODIAAL
UNION, CLERMONT FERRAND
demeurant   PROMPSAT

Article 2 : La m edaille d'honneur agricole VERMEIL est d ecern ee   :

- **Monsieur BARNEOUD Franck**
EMPLOYE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant   MEZEL
- **Madame CERONI Rosa**
CARISTE FLUX PHYSIQUES, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant   AULNAT
- **Monsieur COSTON Lionel**
CADRE BANCAIRE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant   COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame GERVAIS Géraldine**
CHARGÉE DE CLIENTÈLE ÉPARGNE SALARIALE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE,
CLERMONT-FERRAND
demeurant à RIOM
- **Madame GUILLOTEAU Nathalie**
CADRE EN ASSURANCES, SIRCA, PARIS
demeurant à NEUVILLE
- **Madame GOYON Patricia**
CONSEILLER CLIENTÈLE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur LAGARDE Marc**
PILOTE CONDITIONNEMENT, SOCIÉTÉ CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à GERZAT
- **Monsieur MARIOT Jean-Yves**
CHEF D'ÉQUIPE, SOCIÉTÉ CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame MEUNIER Nathalie**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, SIRCA, PARIS
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur MOGUELET Didier**
CONSEILLER COMMERCIAL, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'Auvergne
- **Monsieur MONTEL Jean-Luc**
TECHNICIEN AGRICOLE, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à YSSAC-LA-TOURETTE
- **Madame MORGE Isabelle**
CONSEILLER MARCHÉ DE PROFESSIONNELS, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE,
LYON
demeurant à NOHANENT
- **Madame PHARISIER Véronique**
CADRE BANCAIRE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PHILIP Bruno**
CHARGE DE CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE,
LYON
demeurant à THIERS
- **Madame RAGE Evelyne**
EMPLOYÉE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à MEZEL
- **Monsieur RATURAT Frédéric**
RESPONSABLE TECHNIQUE DE SECTEUR, SOCIÉTÉ CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à RIOM
- **Monsieur ROSENRIE Olivier**
EMPLOYÉ, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ROYER Sandrine**
CADRE BANCAIRE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à JOZE

- **Monsieur SOUCHEYRE Christian**
RESPONSABLE TECHNIQUE METHODE, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame VALLEIX Marie-Claire**
GESTIONNAIRE SANTE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à AURIERES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur ARNAUD Patrick**
EMPLOYE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame ARVEUF Jocelyne**
CONSEILLERE SINISTRES, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHALVIGNAC Marie-Anne**
EMPLOYEE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à BEAUMONT
- **Madame CROZET Jocelyne**
EMPLOYEE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à BUSSIERES-ET-PRUNS
- **Madame FLOUZAT Sylvie**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur FOURNIER-LARUE Corinne**
CADRE ASSURANCES, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur MICHEL Serge**
MAGASINIER, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à CHAPPES
- **Monsieur PERRAUT Jean-Luc**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PERRIN Brigitte**
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame TAVET Brigitte**
PILOTE CONDITIONNEMENT, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur BOUCHET Michel**
Employé, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à SAINT-DONAT
- **Monsieur CATEL Patrick**
PILOTE CONDITIONNEMENT, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à ESPIRAT
- **Madame CHAUDRON-VINCENT Marie-Hélène**
CADRE RESPONSABLE SERVICE CONTENTIEUX/CONTROLE, M.S.A. AUVERGNE,
CLERMONT-FERRAND
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Monsieur CHELLY Khaled**
CONDUCTEUR AFFINAGE, COMPAGNIE DES FROMAGES RICHES-MONTS, BRIOUDE
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CHEVALIER Eric**
MAGASINIER, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à GERZAT
- **Madame CONSTANT Josiane**
AGENT ADMINISTRATIF, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame DEYRAT Bernadette**
AGENT DE CONTROLE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHAMPS
- **Monsieur ESPAGNOL Didier**
EMPLOYE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur EYZAT Bruno**
OPERATEUR DE PRODUCTION, LES FROMAGERIES OCCITANES DE LANOBRE,
LANOBRE
demeurant à TREMOUILLE-SAINT-LOUP
- **Monsieur FERRER SALVADOR Bernard**
JOINTEUR, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUILHE René**
OUVRIER, CRISTAL UNION, AULNAT
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LARVIN Jacques**
EMPLOYE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à MOUREUILLE
- **Monsieur MARTINS Antonio**
PILOTE REP COORDINATEUR, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MICHON Roland**
RESPONSABLE METHODE, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur PEREZ Guy-Pierre**
EMPLOYE, CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur REFOUVELET Gilles**
DIRECTEUR INFORMATIQUE, GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE, LYON
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur RIBOT Raoul**
TECHNICIEN PRODUCTION POLYVALENT, SOCIETE CANDIA, CLERMONT FERRAND
demeurant à LEMPDES
- **Madame VACHER Claudine**
EXPERT COMPTABLE INTERNE PILOTAGE, M.S.A. AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

Article 5 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Clermont-Ferrand, le **21** JUL. 2020

La préfète,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-07-21-002

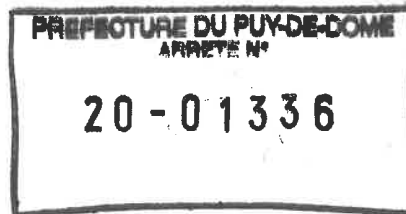
**ARRETE MEDAILLE D'HONNEUR REGIONALE
DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE n°20-01336 du
21 juillet 2020**

Arrêté médaille Régionale, Départementale et Communale du 21 juillet 2020



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Cabinet
de la préfecture**

ARRÊTÉ N°

**Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020**

La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale et les textes subséquents qui l'ont complété ou modifié, notamment le Décret n°88-309 du 28 mars 1988 le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005.

ARRÊTE

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Madame ANCELET Patricia

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à MARSAT.

- Monsieur ASSELBERGH Frédéric

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE.

- Monsieur AUZANCE Olivier

TECHNICIEN TERRITORIAL 1ERE CLASSE, COMMUNE ORLEAT, demeurant à ORLEAT.

- Monsieur AYRAL Florent

TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à CHATEL-GUYON.

- Madame BARBERIS Sandrine

INFIRMIERE D.E. CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON, demeurant à PIONSAT.

- Madame BARGE Marie-Pierre née SAVEL

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PUY-GUILLAUME.

- Madame BARNABE Nathalie

INFIRMIERE DE CLASSE NORMALE, CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, demeurant à RIS.

- Madame BARRIER Christine

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, demeurant à VILLOSANGES.

- Madame BAS Delphine

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, CA VICHY COMMUNAUTE, demeurant à PUY-GUILLAUME.

1/18

- Madame BASSET Marie-Anne née ROBLIN

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2E, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHAMALIERES.

- Madame BATISSE Ludmilla née PERESITSCHNYJ

ANIMATEUR TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINT-AMANT-TALLENDE, demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE.

- Madame BEAUNE Chantal

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame BISCUIT Emilie née CABRAL

AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, MARPA DE PERIGNAT-ES-ALLIER, demeurant à MEZEL.

- Monsieur BLANC Serge

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE.

- Monsieur BOISSIER Noël

Conseiller municipal, MAIRIE DE SAINT-AMANT-TALLENDE, demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE.

- Monsieur BONNET David

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LEZOUX.

- Madame BOST Odile

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à THIERS.

- Madame BOUDET Ingrid

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à RIOM.

- Monsieur BOUDOL Pascal

ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE, COMMUNE DE SAINT PRIEST DES CHAMPS, demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS.

- Madame BOURASSIN Karène

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, S.D.I.S. 63, demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE.

- Madame BOUTET Cécile

ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHAMALIERES.

- Madame BOUVIER Valérie

REDACTEUR, S.D.I.S. 63, demeurant à NOHANENT.

- Monsieur BOYER Denis

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE.

- Madame BRECHARD Séverine

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, S.D.I.S. 63, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame BREGIROUX Aline née NOWAK

AGENT SOCIAL, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS DE SAINT-ELOY, demeurant à ESPINASSE.

2/18

- **Madame BRUN ESCHAPASSE Virginie née ESCHAPASSE**
ATTACHE, S.D.I.S. 63, demeurant à ROMAGNAT.
- **Madame CAPELANI Béatrice née BRIFFOND**
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur CATALIFAUD Thierry**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, S.D.I.S. 63, demeurant à CHAMALIERES.
- **Madame CAUTE Nadine**
REDACTEUR, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ROMAGNAT.
- **Monsieur CHABANNE Fabien**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, S.I.A.E.P. DORE ALLIER, demeurant à BULHON.
- **Madame CHANONAT Anne**
ASSISTANTE DE CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à RIOM.
- **Madame CHARBONNIER Nathalie née KOMEZA**
ATSEM PRINCIPALE 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à ENNEZAT.
- **Monsieur CHARPIN Claude**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CURNON-D'AUVERGNE.
- **Monsieur CHARRIER Olivier**
INGENIEUR, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à AUBIERE.
- **Monsieur CHAZAUD Denis**
TECHNICIEN, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LE CENDRE.
- **Madame CHERVET Véronique née PINET**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à THIERS.
- **Monsieur CHEVALIER Pascal**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à AYDAT.
- **Monsieur CHICOUTEL Noël**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à SAINT-BONNET-ES-ALLIER.
- **Monsieur COCHE Damien**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à CEBAZAT.
- **Madame COHADE Sophie**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, S.D.I.S. 63, demeurant à CEBAZAT.
- **Monsieur COLLINOT Christophe**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur CONVERTINI Piétro**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

3/18

- Madame COUDEYRAS Hélène

ANAMATEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à PUY-GUILLAUME.

- Madame COUDOIN Anne Marie née DA CUNHA

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PONT-DU-CHATEAU.

- Monsieur COUPAT Gérard

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNE DE LE MONESTIER, demeurant à LE MONESTIER.

- Madame DAULY Isabelle

ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM.

- Madame DAURIN Patricia

AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à RIOM.

- Madame DE LAURENTI Denise née BALLETT

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à RIOM.

- Madame DESSAPT Jocelyne née RAMOS

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINT-JEAN-D'HEURS, demeurant à PESCHADOIRES.

- Madame DI BARBORA Agnès

AIDE-SOIGNANTE, E.H.P.A.D LES SAVAROUNES, demeurant à PLAUZAT.

- Madame DUCHAMP Mireille née BONVIN

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES.

- Monsieur DUGUAI Denis

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CEYRAT.

- Madame DUMAS Valérie

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à MEZEL.

- Madame DURIF Séverine

AGENT SOCIAL, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à ENTRAIGUES.

- Monsieur ENJOLRAS Didier

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CELLULE.

- Madame FAFOURNOUX-CHEZE Claudine née FAFOURNOUX

CADRE DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER DE THIERS, demeurant à PESCHADOIRES.

- Monsieur FAURE Mathieu

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES.

4/18

- **Monsieur FAYE Rémi**
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Madame FERNANDEZ Frédérique née LE-JAFFOTEC**
AGENT SOCIAL, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à GERZAT.
- **Monsieur FRERY François**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.
- **Monsieur GATT Antoine**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à LEMPDES.
- **Monsieur GAUDET Olivier**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNE DE GIAT, demeurant à GIAT.
- **Madame GILLES Chantal née FREDIX**
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à PESSAT-VILLENEUVE.
- **Monsieur GIL Salvador**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PONT-DU-CHATEAU.
- **Monsieur GLEIZON Eric**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à CHATEL-GUYON.
- **Madame GRISSOLANGE Catherine**
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Madame GUIGNARD Agnès**
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à VARENNES-SUR-MORGE.
- **Madame GUILLAUME Virginie**
ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS, E.H.P.A.D. MAISON DE RETRAITE, demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN.
- **Monsieur GUILLOT Jean-Claude**
Conseiller municipal, COMMUNE DE VERGHEAS, demeurant à VERGHEAS.
- **Monsieur HABLOT Olivier**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à MARSAT.
- **Madame HENRI Martine née DOSGILBERT**
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à VERTAIZON.
- **Madame HEUZARD Sandrine**
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.
- **Monsieur INFANTE Thierry**
AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS, CA AGGLO PAYS D'ISSOIRE, demeurant à ARDES-SUR-COUZE.
- **Monsieur JAFFEUX Pierre**
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES.

- **Monsieur JONARD Gaël**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à DURTOL.
- **Madame KRAYZEL Mireille née HEBRARD**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNE DE CLERLANDE, demeurant à
CLERLANDE.
- **Madame LAFONT Joëlle**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, demeurant à COMBRAILLES.
- **Madame LAURENT Isabelle née ROYER**
INFIRMIERE D.E. CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, demeurant à RANDAN.
- **Madame LAVAGNA Nebbiah née MOUBAREK**
ATTACHE, COMMUNE DE VILLENEUVE LES CERFS, demeurant à RANDAN.
- **Monsieur LEONARD Jean-Luc**
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.
- **Monsieur MALANDRA Michel**
CUISINIER, EHPAD LES ROCHES, demeurant à CONDAT-EN-COMBRAILLE.
- **Madame MALERGUE Luzinda**
ANIMATRICE, EHPAD LES ROCHES, demeurant à MONTEL-DE-GELAT.
- **Madame MARTIN Florence**
LINGERE, EHPAD LES ROCHES, demeurant à LA GOUTELLE.
- **Madame MARTIN Sonia**
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, E.H.P.A.D. MAISON DE RETRAITE, demeurant à BAS-ET-
LEZAT.
- **Madame MASTERNAK Stéphanie**
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ENVAL.
- **Monsieur MATHIAUX Patrice**
ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à RIOM.
- **Madame MAURER Odile née MONNET**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, demeurant à BROMONT-LAMOTHE.
- **Monsieur MENNETEAU Francis**
CHARGE DE MISSION, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à BLANZAT.
- **Madame MERCIER Marie-Thérèse née RAIMOND**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DES MARTRES-
D'ARTIERE, demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE.
- **Monsieur MICHEL Frédéric**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à LISSEUIL.
- **Madame MILE Evelyne née BERTON**
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LEZOUX.
- **Madame MIOCHE Pascale née COMTE**

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1E, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES.

- Madame MOHN Virginie née ROMAGNAT

ANIMATRICE, MARPA DE PERIGNAT-ES-ALLIER, demeurant à VERTAIZON.

- Madame MONNET MARCO Karine née MARCO

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2E, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à RIOM.

- Madame MORAND Evelyne

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à RIOM.

- Madame MORET Christelle née CORMIER

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE EFFIAT, demeurant
à SAINT-GENES-DU-RETZ.

- Monsieur MOULHAUD Pierre

Conseiller municipal, COMMUNE DE BILLOM, demeurant à BILLOM.

- Monsieur MOUSSIER Lionel

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE CURNON D'AUVERGNE, demeurant à
MOISSAT.

- Monsieur MYOT Patrick

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CHANONAT.

- Monsieur NIKOLIC Dragisa

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à MALINTRAT.

- Madame NUNES Elisabeth

AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM
LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à SAINT-ANDRE-LE-COQ.

- Madame OLLIER Martine née AUBIGNAT

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, demeurant à PONTAUMUR.

- Monsieur PARIS Eric

AGENT TECHNIQUE, COMMUNE DE GIAT, demeurant à GIAT.

- Monsieur PAROIS Jean-Marc

TECHNICIEN HOSPITALIER, CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, demeurant à SAINT-SYLVESTRE-
PRAGOULIN.

- Monsieur PASCIUTO Cyril

AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CURNON D'AUVERGNE, demeurant à LE CENDRE.

- Madame PASSELAIGUE Sabine née BECHON

EDUCATEUR A.P.S. PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM
LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à LEMPDES.

- Madame PELISSON Patricia née POINTU

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à ESCOUTOUX.

- Madame PETIT-BONDIEU Sandrine

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à MOZAC.

- Monsieur PETIT Sébastien

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à GERZAT.

- Madame PICHOT Dominique

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.

- Madame PICOT Monique née ARCIS

EMPLOYEE RETRAITEE, SIVOM VALLEE VERTE DE LA COUZE CHAMBON, demeurant à MUROL.

- Madame POMEYROL Nelly

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PONT-DU-CHATEAU.

- Madame PRANCHERE Valérie

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.

- Madame REGNIER Chrystel

AGENT SOCIAL, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à THURET.

- Madame RIGAUD Evelyne

ADJOINT TECHNIQUE TERRITIROAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES.

- Monsieur ROGANNE Régis

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.

- Madame ROSSI Annie née BLANC

Adjointe au maire, MAIRIE DE SAINT-AMANT-TALLENDE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Monsieur ROUX Olivier

ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ESPIRAT.

- Monsieur ROUX Thierry

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE SAINT-AMANT-TALLENDE, demeurant à LE CREST.

- Madame SANTOS VIDAL Sandra née SANTOS

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2E, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER.

- Monsieur SAUVAN Patrice

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE.

- Monsieur SEGUY Julien

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, demeurant à BRASSAC-LES-MINES.

- Monsieur SERVEL Denis

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ORBEIL.

- **Monsieur SOTEAU Laurent**
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur SOUAT Abdelmoula**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur STRIFFLING Jacques**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MARSAT, demeurant à MARSAT.
- **Madame TABI Elvira**
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM
LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à SAINT-BEAUZIRE.
- **Monsieur TEPPAZ-MISSON François**
INGENIEUR EN CHEF, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à SAYAT.
- **Madame THEILLARD Sandrine née RELIER**
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à MOZAC.
- **Monsieur THIODAT Didier**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à TALLENDE.
- **Monsieur THIRION Benoît**
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Madame TRAVASSAC Laurence née MONTEL**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CUNLHAT.
- **Madame VALDIVIA Catherine**
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2E, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Madame VALENTE Maria née DA SILVA VALENTE**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS.
- **Monsieur VALLET Daniel**
DIRECTEUR TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-
FERRAND.
- **Madame VANHAECKE BERTRAND Béatrice née VANHAECKE**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur VIDAL Cédric**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à SAINT-
GEORGES-SUR-ALLIER.
- **Monsieur VIGIER Joannes**
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT FERREOL DES COTES, demeurant à SAINT-FERREOL-DES-
COTES.
- **Monsieur VIGNERON Jacques**
Maire, COMMUNE DE MARSAT, demeurant à MARSAT.

9/18

- **Madame VIGOUROUX-BLANC Marie Josèphe**
REDACTEUR, COMMUNE DE NOVACELLES, demeurant à SAINT-BONNET-LE-CHASTEL.

- **Madame VILLENEUVE Ghislaine**
ADJOINT TECHNIQUE, COMMUNE ORLEAT, demeurant à ORLEAT.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame ADMIRAT Nadine**
Adjointe au maire, MAIRIE DE TOURZEL-RONZIERES, demeurant à TOURZEL-RONZIERES.

- **Madame AMBLARD Nathalie**
ADJOINT TECHNIQUE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à LIMONS.

- **Monsieur AUGÉ Frédéric**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.

- **Madame BELIN Evelyne née MICHEL**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à DURMIGNAT.

- **Madame BEYSSEN Chantal née FEYFEUX**
ANIMATEUR, MAIRIE D'AULNAT, demeurant à AULNAT.

- **Monsieur BONDIEU André**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE.

- **Monsieur BONIERE Rémy**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à DALLET.

- **Madame BOUTY Michèle née GATIGNOL**
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE, S.D.I.S. 63, demeurant à SAINT-SATURNIN.

- **Madame BROGNIART Corinne**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à RIOM.

- **Madame CARRY Véronique née DOUIN**
ATTACHE PRINCIPAL, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à RIOM.

- **Madame CERONI Brigitte**
INGENIEUR PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHAMALIERES.

- **Monsieur CEYRAT Pascal**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER.

- **Monsieur CHABRIER Jean Paul**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

10/18

- **Madame CHALABREYSSE Sylvie née RIGAUD**
ADJOINT TECHNIQUE, COMMUNE ORLEAT, demeurant à LEZOUX.
- **Madame CHALUS Brigitte née CORNET**
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT CATEGORIE B, CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS DE RIOM,
demeurant à MOZAC.
- **Madame CHAMBADE Nathalie née BORDEL**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à COURNON D'AUVERGNE.
- **Monsieur CHANIMBAUD Denis**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à SAINT-LAURE.
- **Madame CHANTEL Sylvie née MAY**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à CEBAZAT.
- **Madame CHANUT Yvette**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à
COURNON-D'AUVERGNE.
- **Madame CHATEAUVIEUX Véronique née REDION**
ADJOINT TECHNIQUE - ATSEM, COMMUNE ORLEAT, demeurant à ORLEAT.
- **Madame CHIAB Dalila**
A.M.A., CENTRE HOSPITALIER DE THIERS, demeurant à ORLEAT.
- **Madame CHOMETON Marie-Chantal**
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.
- **Madame CORRE Marie-Claire**
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN, demeurant à SAINT-
SYLVESTRE-PRAGOULIN.
- **Madame COUDEYRAS Christine née CAZAL**
Adjointe au maire, MAIRIE DE SAINT-AMANT-TALLENDE, demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE.
- **Monsieur COURSIERE Richard**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à SAINT-PIERRE-ROCHE.
- **Madame DAUVERGNE Patricia**
ADJOINT TECHNIQUE, COMMUNE ORLEAT, demeurant à ESCOUTOUX.
- **Madame DE ABREU Marielle née PHILIPPON**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE,
demeurant à AULNAT.
- **Monsieur DE LAURENTI Bruno**
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE, MAIRIE DE CHATEL GUYON, demeurant à CHATEL-
GUYON.
- **Madame DENEFFLE Sylvie**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, demeurant à PONTAUMUR.
- **Madame DESCHAMPS Isabelle**
ATTACHE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

11/18

- **Monsieur DEYVEAUX-GASSIER Laurent**
BRIGADIER, MAIRIE DE RIOM, demeurant à ORCET.

- **Madame DIEUZE Chantal née CHAUCOT**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE ORCINES, demeurant à ORCINES.

- **Monsieur DUMARTY Pascal**
INFIRMIER D.E. CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON, demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES.

- **Madame DUSAUTOIR Corinne**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à RIOM.

- **Madame FEUR Pierrette**
ATTACHE TERRITORIAL, COMMUNE DE ORBEIL, demeurant à BRENAT.

- **Monsieur FEYFEUX Alain**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à AULNAT.

- **Madame GANNE Anne**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE.

- **Madame GARABED Patricia née BOUDON**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ORBEIL.

- **Madame GAUMET Catherine**
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- **Monsieur GAUTHIER Lionel**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à NEBOUZAT.

- **Monsieur GEREMY Eric**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à BEAUMONT.

- **Madame GIRAUDON Nicole née VERGNE**
ADJOINTE DES CADRES, EHPAD LES ROCHES, demeurant à CONDAT-EN-COMBRAILLE.

- **Madame GOLFIER Evelyne née LORIOLE**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, COMMUNE DE LIMONS, demeurant à LIMONS.

- **Monsieur GOTORBE Laurent**
INGENIEUR TERRITORIAL PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LE MONT-DORE.

- **Monsieur GRANET Eric**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LE CENDRE.

- **Madame GRAVIERE Patricia**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.

- **Monsieur GUILHEN Alain**
Adjoint au maire, COMMUNE DE MARSAT, demeurant à MARSAT.
- **Madame HECQUET Christine**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, S.I.A.E.P. DE LA FAYE, demeurant à SAUVIAT.
- **Madame HUGUET Martine**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.
- **Madame IMBERT Christine**
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS DE CLASSE NORMALE, E.H.P.A.D LES SAVAROUNES, demeurant à CHAMALIERES.
- **Madame JARRIX Michelle**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LE CENDRE.
- **Madame JARRY Françoise née DELE CAMBRE**
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Madame KLAJA Brigitte**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à BERTIGNAT.
- **Monsieur LARAINÉ Christophe**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ROMAGNAT.
- **Madame LARAT Blandine**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNE DE MARSAT, demeurant à VOLVIC.
- **Monsieur LAURENT Bruno**
A.S.H. QUALIFIE CLASSE SUPERIEURE, CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, demeurant à RANDAN.
- **Monsieur LAURENT Michel**
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CHATEL GUYON, demeurant à COMBRONDE.
- **Madame LONGERINAS Brigitte née CHAUMEIL**
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à VERTAIZON.
- **Madame LOPES Marie**
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE ECOLES MATERNELLES, MAIRIE DE CHATEL GUYON, demeurant à CHATEL-GUYON.
- **Madame LOUBAT Claudine née FRAISSE**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE PARENTIGNAT, demeurant à PARENTIGNAT.
- **Monsieur MAURY Thierry**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à RIOM.
- **Madame MAZELLIER Catherine**
CADRE DE SANTE, CENTRE HOSPITALIER DE THIERS, demeurant à COURPIERE.
- **Madame MICHEL Muriel née COURET**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à MEZEL.

13/18

- Madame MIOCHE Sylvie

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à ENVAL.

- Madame MONTEL Fabienne née JOANNY

REDACTEUR, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame MOREL Marie-Claude

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ISSOIRE.

- Madame MORGE Nathalie

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE CHATEL GUYON, demeurant à CHATEL-GUYON.

- Madame OLLIER Françoise née VOISIN

ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LA ROCHE-BLANCHE.

- Monsieur PELLETIER Jean-Michel

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à RIOM.

- Monsieur PICOT Eric

AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CHATEL GUYON, demeurant à CHATEL-GUYON.

- Madame PLACE Sylvia

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame QUASTANA Pascale

REDACTEUR, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à RIOM.

- Madame ROURE Chantal née MALLET

ASSISTANTE MATERNELLE, MAIRIE DE BEAUMONT, demeurant à BEAUMONT.

- Madame ROUX Brigitte née BABUT

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ISSOIRE.

- Madame ROUX Muriel née FAURE

ADJOINT DES CADRES CLASSE NORMALE, CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, demeurant à PASLIERES.

- Monsieur ROUX Richard

INGENIEUR, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à SAINT-DIERY.

- Monsieur RUDE François

AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE RIOM, demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM.

- Madame SAINTEMARIE Maryse née CHANTADUC

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE, demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE.

- Madame SOLER Alexia

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ISSOIRE.

- Monsieur STEGER Michel

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, COMMUNE DE SAINT PRIEST DES CHAMPS, demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS.

14/18

- Madame STEGER Patricia née TIXIER

AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS.

- Madame THOUVENIN Myriam

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à MOZAC.

- Monsieur TOMBETTE Alain

Conseiller municipal, MAIRIE DE TOURZEL-RONZIERES, demeurant à TOURZEL-RONZIERES.

- Monsieur TOURET Serge

Adjoint au maire, MAIRIE DE SAINT-AMANT-TALLENDE, demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE.

- Madame TRUCHY Jocelyne

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.

- Madame VAISSON Catherine

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Monsieur VERNET Eric

CUISINIER, EHPAD LES ROCHES, demeurant à PONTAUMUR.

- Madame VIALON Evelynne née COURTET

INFIRMIERE CLASSE SUPERIEURE, Centre Hospitalier Ussel, demeurant à MESSEIX.

- Madame VIDAL Laurence

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHAMALIERES.

- Madame VIDAL Nadine née SAUVADET

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à AUBIERE.

- Madame VILACA Nadine née SIMON

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame BASSET Christine née GIRAUD

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à LOUBEYRAT.

- Madame BLANC Christine née TATRY

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à BEAUMONT.

- Monsieur BONNAL Claude

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à BONGHEAT.

- Madame BONNET Anne-Marie née GOUTTEBEL

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à RIOM.

15/18

- Madame BONNET Nadine

REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame BOUCHET Pascale

DIRECTEUR TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à ORCINES.

- Madame CHARDERON Lydie née BLUZAT

DIRECTEUR TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHAMALIERES.

- Madame CHAUCHEPRAT Ginette née ARTONNE

ATTACHE HORS CLASSE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à GERZAT.

- Monsieur CHICAULT Philippe

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à VOLVIC.

- Madame COMBEMOREL Marie-Pierre née BATTEUX

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE ECOLES MATERNELLES, COMMUNE DE SAINT GEORGES DE MONS, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS.

- Madame CROS Martine née MARLEIX

SECRETAIRE RETRAITEE, COMMUNE DE GIAT, demeurant à GIAT.

- Madame DA MOTA Nadine née BREDIER

ATTACHE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à CHAMBARON-SUR-MORGE.

- Monsieur DEQUAIRE Denis

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à MARTRES-SUR-MORGE.

- Monsieur FAURE Bruno

REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PONT-DU-CHATEAU.

- Monsieur FAYET Frédéric

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE.

- Monsieur FOUILLOUX Daniel

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, SICTOM ISSOIRE BRIOUDE, demeurant à ANTOINGT.

- Madame GARDET Josiane née FRATISSIER

AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1ERE CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à RANDAN.

- Madame GASTAL Danielle née COISSARD

ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CEYRAT.

- Madame GAULE Joëlle

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame GENDRAUD Annie née BARRIER

CUISINIERE, EHPAD LES ROCHES, demeurant à BOURG-LASTIC.

16/18

- **Madame GHYS-REFAUVELET Mireille née GHYS**
ATTACHE PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CHATEAUGAY.
- **Madame GLEIZE Françoise née PRADEL**
REDACTEUR, COMMUNE DE SAINT GEORGES DE MONS, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS.
- **Madame GRANGEVERSANNE Lucienne**
AIDE-SOIGNANTE, CENTRE HOSPITALIER DE THIERS, demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
- **Monsieur INEZ Jean-Michel**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Madame LECHOWICZ Marie-Noëlle**
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à SAINT-IGNAT.
- **Monsieur LIENEMANN Michel**
INGENIEUR, CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.
- **Monsieur MAISONNEUVE André**
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.
- **Madame MANNEVEAU Marie-Christine**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, demeurant à PONTAUMUR.
- **Madame MENDES Rose-Marie née CARVALHO**
AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL 1ERE CLASSE, CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, demeurant à ENNEZAT.
- **Madame MOIGNON Françoise née MERGOIL**
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CELLULE.
- **Monsieur PAILHOUX Jean-François**
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL, MAIRIE DE RIOM, demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM.
- **Monsieur QUATRESOUS Bernard**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY, demeurant à SAUVESSENGES.
- **Monsieur RAGONNET Michel**
ENSEIGNANT SOCIO-CULTUREL, MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE, demeurant à COURNON-D'AUVERGNE.
- **Monsieur RAYNAUD Didier**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE, COMMUNE DE SAINT GEORGES DE MONS, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS.
- **Madame ROBIN Marie-Pierre**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CREVANT-LAVEINE.
- **Monsieur ROLLET Pierre**
OUVRIER PRINCIPAL 2EME CLASSE, CENTRE HOSPITALIER DE VICHY, demeurant à RIS.

17/18

- Madame ROPTIN Jeannette née AYEL

CADRE DE SANTE 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame ROYER Evelyne née HUGON

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à PONT-DU-CHATEAU.

- Madame SOHIER Joëlle

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1E EE, CONSEIL REGIONAL D'AUVERGNE, demeurant à CLERMONT-FERRAND.

- Madame THELLIEZ Isabelle née RAYNAL

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE 2EME CLASSE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE & VOLCANS, demeurant à VOLVIC.

Article 4 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le **21 JUL. 2020**
La préfète,



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

18/18

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-15-003

ARRÊTÉ N°2020-71 - (Habilitation n°CC-14-2020-63)

ARRÊTÉ N°2020-71 portant habilitation pour délivrer le certificat de conformité mentionné au 1er alinéa de l'article L. 752-23 du code du commerce (Habilitation n°CC-14-2020-63) - SELARL GE3D, située 85 rue du dessous des Berges, 75017 PARIS



ARRÊTÉ N°2020-71
portant habilitation pour délivrer le certificat de conformité mentionné au 1^{er} alinéa de
l'article L. 752-23 du code du commerce
(Habilitation n°CC-14-2020-63)

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du commerce ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;

Vu le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la nouvelle composition des CDAC, à l'étude d'impact ;

Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au 1^{er} alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;

Vu la demande d'habilitation déposée par Monsieur Baptiste BAZOGE et Monsieur Florian HERVE, Gérants de la SELARL GE3D, située 85 rue du dessous des Berges, 75017 PARIS, en date du 14 septembre 2020 ;

Vu les pièces du dossier, concluant que le demandeur satisfait au cahier des charges réglementaires ;

Considérant la complétude du dossier ;

Sur proposition du sous-préfet

ARRÊTE

Article 1^{er} –

- Monsieur Baptiste BAZOGE
- Monsieur Florian HERVE

de la société **SELARL GE3D** sont habilités à réaliser les certificats de conformité nécessaires aux projets situés sur l'ensemble du territoire du département du Puy-de-Dôme (**Habilitation n°CC-14-2020-63**).

Article 2 – Cette habilitation est donnée pour une durée de 5 ans **non renouvelable par tacite reconduction**.

Article 3 – La demande de renouvellement est déposée dans un délai de 3 mois avant l'échéance du délai de 5 ans.

Article 4 – Toute modification dans les indications fournies dans le dossier présenté à l'appui de la demande d'habilitation doit être déclarée dans les deux mois à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme.

Article 5 – Cette habilitation peut être suspendue ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants:

- Non respect des conditions auxquelles était soumise sa délivrance, définies en application des dispositions des articles R752-6, R. 752-6-1, R752-6-2 ;

- Non exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations.

Article 6 – L'organisme habilité ne peut pas établir le certificat de conformité d'un projet :

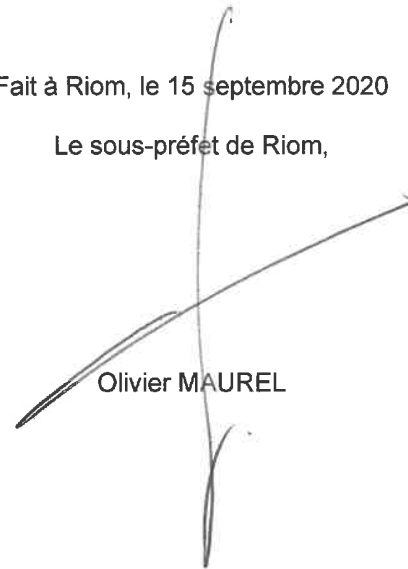
- dans lequel lui-même, ou l'un de ses membres est intervenu, à quel titre ou stade que ce soit ;
- s'il a des liens de dépendance juridique avec le pétitionnaire.

Une déclaration sur l'honneur de ce chef devra être annexée au certificat de conformité par son auteur.

Article 7 – Le sous-préfet de l'arrondissement de Riom est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Riom, le 15 septembre 2020

Le sous-préfet de Riom,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier MAUREL', is written over the printed name. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier MAUREL

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-15-008

Arrêté portant convocation des électeurs de la section
"Bois de Sugier - La Bourletie", commune de
VOLLORE-MONTAGNE, pour l'élection d'une

*Arrêté portant convocation des électeurs de la section "Bois de Sugier - La Bourletie", commune
de VOLLORE-MONTAGNE, pour l'élection d'une commission syndicale*



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SOUS-PREFECTURE
D'AMBERT**

ARRÊTÉ N° SPA 2020-20

portant convocation des électeurs de la section du « Bois de Sugier - La Bourlétie » pour l'élection de la commission syndicale - commune de VOLLORE-MONTAGNE -

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2411-3 à L. 2411-5 ;

VU le code électoral et notamment les dispositions du livre 1^{er} – titre IV, chapitre 1 et 2 du code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20-01607 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas LAFON, sous-préfet d'Ambert ;

VU la délibération du conseil municipal de VOLLORE-MONTAGNE du 10 juin 2020 demandant le renouvellement de la commission syndicale de « Bois de Sugier – La Bourlétie »

VU la liste des électeurs de la section de « Bois de Sugier – La Bourlétie » ;

VU les relevés de propriété de la section de « Bois de Sugier – La Bourlétie » ;

Considérant que la section de « Bois de Sugier – La Bourlétie » compte au moins 20 électeurs et dispose d'un revenu cadastral au moins égal à 2 000 € ;

Sur proposition du sous-préfet d'Ambert :

ARRÊTE

Article 1 : Les électeurs de la section de « Bois de Sugier – La Bourlétie », sont convoqués le **dimanche 18 octobre 2020, à la mairie de VOLLORE-MONTAGNE**, à l'effet de procéder à l'élection d'une commission syndicale de quatre membres.

Dans l'hypothèse où un deuxième tour serait nécessaire, il aura lieu le dimanche suivant.

Le scrutin sera ouvert de 8 H à 18 H.

Article 2 : Le nombre de membres de la commission syndicale est fixé à **4**.

Le maire de la commune de VOLLORE-MONTAGNE est membre de droit de la commission syndicale.

1/3

Article 3 : La liste des électeurs établie par le maire est constituée des membres de la section inscrits sur les listes électorales de la commune de VOLLORE-MONTAGNE. Cette liste est annexée au présent arrêté.

Article 4 : Sont éligibles les membres de la section âgés de 18 ans révolus et répondant aux règles d'éligibilité exigées pour l'élection des conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, définies aux articles L. 228 et suivants du code électoral.

Article 5 : Par transposition des règles électorales applicables aux communes dont la population est inférieure à 1 000 habitants, les déclarations de candidature sont obligatoires pour tous les candidats pour le premier tour de scrutin, et au second tour, pour les seuls candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour.

Conformément à l'article L. 255-3 du code électoral, les candidats peuvent se présenter isolément ou de façon groupée. Dans tous les cas, chaque candidat doit déposer une déclaration de candidature, au moyen du formulaire Cerfa n°14996*03 qui rend compte des indications suivantes : la section de commune dans laquelle il fait acte de candidature, les nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession (intitulé et catégorie socioprofessionnelle) du candidat ainsi que, le cas échéant, sa nationalité s'il est ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne autre que la France. La signature manuscrite du candidat doit être apposée.

Chaque candidat doit produire les pièces de nature à prouver qu'il possède la qualité d'électeur de la section de commune, telle qu'elle est définie à l'article L. 228 du code électoral. Le candidat ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne autre que la France fournit, à l'appui de sa candidature, les documents prévus par l'article L.O. 265-1, alinéa 2.

En cas de candidatures groupées déposées par un mandataire, celui-ci devra produire le mandat signé de tous les candidats l'autorisant à effectuer cette démarche.

Dans ce cas, chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « la présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection de la commission syndicale dans la candidature groupée menée par (nom prénoms du candidat mandaté pour mener la candidature groupée). Cette déclaration est assortie d'un justificatif d'identité du candidat et des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité prévues aux deux premiers alinéas de l'article L. 228.

Les déclarations de candidatures seront reçues à la sous-préfecture de Thiers et donneront lieu à la délivrance d'un récépissé :

Le dépôt des candidatures pour le **premier tour** se fera à la sous-préfecture **au plus tard le 1^{er} octobre 2020**.

A cette fin, les candidats devront avoir pris préalablement rendez-vous auprès des services de la sous-préfecture de Thiers en téléphonant au **04-73-80-80-85** ou au **04-73-80-80-89**.

Dans l'hypothèse d'un **second tour**, le dépôt des candidatures se fera **au plus tard le 20 octobre 2020** après prise de rendez-vous selon les modalités susvisées.

Article 6 : L'élection des membres de la commission syndicale aura lieu au scrutin majoritaire à deux tours, dans les conditions précisées aux chapitres I et II du titre IV du livre 1^{er} du code électoral.

Pour être valablement élu au premier tour de scrutin, le candidat devra avoir obtenu un nombre de suffrages égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et au quart du nombre des électeurs inscrits, sous réserve de la participation de la moitié des électeurs.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, sous réserve d'une participation de la moitié des électeurs inscrits. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice du plus âgé.

Dans l'hypothèse d'une participation au vote inférieure à la moitié des électeurs inscrits, aux deux tours de scrutin successifs, en application de l'article L. 2411-5 du code général des collectivités territoriales, il sera procédé à une nouvelle convocation du corps électoral, dans les deux mois qui suivent la clôture du vote.

Article 7 : Les articles L. 71 à L. 78, L. 111, R. 72 à R. 80 du code électoral instituant une procédure de vote par procuration pour certaines catégories d'électeurs s'appliquent aux élections des membres des commissions syndicales.

Article 8 : Le nombre de membres de la commission syndicale ainsi que la liste des candidats classés par ordre alphabétique seront affichés dans le bureau de vote.

Article 9 : Les opérations de vote et de dépouillement se dérouleront dans les conditions fixées par les articles L. 54 à L. 78, L. 257 et R. 118 du code électoral.

Article 10 : Il sera procédé au dépouillement des votes aussitôt après la clôture du scrutin et le président du bureau de vote proclamera immédiatement les résultats.

Le procès-verbal des opérations sera établi en deux exemplaires : l'un sera immédiatement adressé à la sous-préfecture, l'autre sera aussitôt affiché en mairie par les soins du maire.

Article 11 : La commission syndicale se réunira sur convocation faite par M. le maire dans les formes et délais prescrits par les articles L. 2121-10, L. 2121-11, L. 2121-17, L. 2122-8, R. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

La commission syndicale élira son président en son sein.

Le procès-verbal sera dressé sur le champ. Il sera transcrit sur un registre des délibérations, tous les membres le signeront ou mention sera faite de la cause qui les aura empêchés de signer. Une copie dans la forme identique sera immédiatement transmise à la sous-préfecture par les soins du président.

Article 12 : Le Sous-préfet d'AMBERT et le Maire de VOLLORE-MONTAGNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme et affiché en mairie et dans la section.

Fait à Ambert, le

15 SEP. 2020

Pour le préfet, et par délégation,
le sous-préfet d'Ambert,



Nicolas LAFON

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

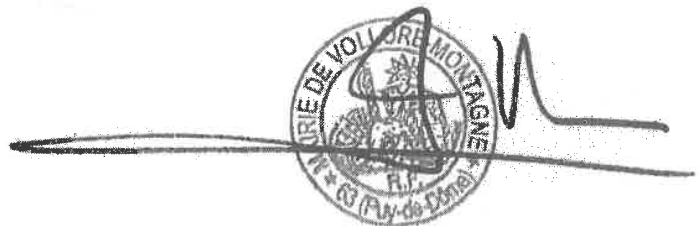
Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

**ELECTION D'UNE COMMISSION SYNDICALE
SECTION BOIS DE SUGIER - LA BOURLETIE
LISTE DES HABITANTS INSCRITS SUR LA LISTE
ELECTORALE DE LA COMMUNE DE VOLLORE-MONTAGNE**

N°	NOM PRENOM	LIEU-DIT	ADRESSE
1	ABBADINI Thomas	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
2	BONNEFOY Catherine	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
3	BONNEFOY Lionel	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
4	BROUSSE Eric	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
5	BUTIN épouse CHOUVEL Florence	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
6	CHAMBON epse FETU Germaine	La Grangette	63120 VOLLORE-MONTAGNE
7	CHEBANCE Gilbert	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
8	CHOUVEL Benjamin	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
9	CHOUVEL Bertrand	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
10	CHOUVEL Jean	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
11	CHOUVEL René	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
12	CHOUVEL Robert	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
13	CHOUVEL Stéphane	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
14	COLY Benoit	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
15	DATIN Daniel	La Bourlétie	63120 VOLLORE-MONTAGNE
16	DUBOST Nadine	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
17	DUBOST Roland	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
18	DUBOST Serge	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
19	DUBOST Thierry	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
20	DUCROS Aimé	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
21	FETU Jean	La Grangette	63120 VOLLORE-MONTAGNE
22	GAYTE ep DUBOST Chantal	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
23	GILBERT Stéphane	La Bourlétie	63120 VOLLORE-MONTAGNE
24	GRANGE Colette	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
25	MOREAU Sabine	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
26	NEVEUX Charly	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
27	PONCHON Vve DUBOST Odette	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
28	PONCHON épouse CHOUVEL Simone	Montbout	63120 VOLLORE-MONTAGNE
29	PRADEL ep DATIN Josette	La Bourlétie	63120 VOLLORE-MONTAGNE
30	RENAUX épouse ABBADINI Magali	Sugier	63120 VOLLORE-MONTAGNE
31	SCHLATTER Vanessa	La Bourlétie	63120 VOLLORE-MONTAGNE
32	VIENNET Mélina	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE
33	ZAMBONI André	Rossias	63120 VOLLORE-MONTAGNE

Le Maire, Jean-François DELAIRE



63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2020-09-18-006

MHT juil 2020 arrêté modificatif

MHT juil 2020 arrêté modificatif



ARRÊTÉ MODIFICATIF

Modifiant l'arrêté n°20-01478 du 7 juillet 2020
portant attribution de la médaille d'honneur du Travail

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2020

Le Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ADOUM Nadjmâa**
employée, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur AFONSO Manuel**
technicien, NEXECUR PROTECTION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame AGOSTINONE Maria**
vendeuse, MARTINE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Monsieur AGUILEE Christophe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame AIGUESPARSES Catherine**
infirmière, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur AIT ABBAS Nasser**
chef d'équipe, TICHIT Serrurerie, MALINTRAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AIT ALLA Abdelouahed**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur ALBISSON Jérôme**
chef d'équipe mécanicien, RELAIS PL AUVERGNE - Gpe BROCHARD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DAVAYAT
- **Monsieur ALLAIX Camille**
agent de surveillance, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, USSAC.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Madame ALLEGRE CARTIER Stéphanie**
gestionnaire de stock, CSF - CARREFOUR MARKET, LAGNIEU.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur ALPAN Halit**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur AMARI Salem**
second de rayon, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame AMAROUCHE Zora**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame ANDRIEUX Carine**
assistante export, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame ANGELIER Christine**
employée conditionnement, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à NESCHERS
- **Monsieur ANGLARET Olivier**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur AOUADI Karim**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame ARNAUD Céline**
responsable achats, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Madame ARNAUD Karine**
agent administratif, Clinique de la Plaine, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Madame ASTIER Emilie**
chargée de validation recette, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame AUBERT Edwige**
employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à BULHON

- **Madame AUDEBERT Emmanuelle**
technicienne, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur AUDEBERT Fabrice**
lanceur chaud, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur AUZEL Christian**
magasinier MP, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur AVANTURIER Dominique**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AVRILLON Jean-Charles**
technicien de maintenance, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur AYAD Kamel**
gardien principal, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BACIN Muriel**
chargée d'affaires entreprises, LA BANQUE POSTALE, PARIS.
demeurant à SAINT-SATURNIN
- **Monsieur BAGEL Vincent**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame BAGET Carine**
gestionnaire réclamations, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur BAHI Hamid**
agent commercial, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame BALAIRE Nathalie**
responsable pôle phisico chimie, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BALLOT Aurélie**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BANI Mohamed**
ouvrier, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à VICHEL
- **Madame BARNIER Christelle**
conseillère clientèle, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à NEUVILLE
- **Monsieur BARRAT Jean-Michel**
responsable exploitation, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur BARRET Laurent**
ingénieur, RAGT SEMENCES SAS, RODEZ.
demeurant à CEYSSAT

- **Madame BARRIER Christine**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à VILLOSANGES

- **Madame BATTUT Virginie**
employée, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUDESSE

- **Madame BAUDRILLARD Pascale**
attachée scientifique, FERRING, GENTILLY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BAUM Stéphanie**
comptable, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE

- **Madame BEAUDOUX Christine**
secrétaire, PAUL WAINBERG SARL, AMBERT.
demeurant à SAINT-ANTHEME

- **Madame BEAUJEU Virginie**
rédactrice contentieux, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à THIERS

- **Madame BEN DOULA Alexandra**
maroquinière, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à SAYAT

- **Monsieur BERAUD Yves**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à GERZAT

- **Madame BERGER Barbara**
responsable de secteur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur BERGER Guy**
maçon, TP LYAUDET, SAINT-JULIEN-PUY-LAVÈZE.
demeurant à OLBY

- **Monsieur BERNARD Stéphane**
chef d'équipe, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Madame BERRUE Coralynne**
infirmière, A.G.D Le Viaduc, CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

- **Madame BERTELOOT Peggy**
chargée de clientèle, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à BLANZAT

- **Monsieur BERTHOUX Noël**
maçon, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BERTRAND Cécile**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SUGERES

- **Monsieur BESSEY Cyril**
chef de service, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BISCOT Sandrine**
responsable relation clientèle, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ORLEAT

- **Madame BISCUIT Murielle**
responsable ressources humaines, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT

- **Monsieur BOISGONTIER Pascal**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur BONATI Franck**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE

- **Monsieur BONHOMME Stéphane**
technicien, SELECTA, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur BONIN Frédéric**
directeur de supermarché, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à RAVEL

- **Monsieur BONNIEUX Denis**
chef d'équipe, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à DALLET

- **Madame BOREL Vanessa**
assistante administrative, ACTEON Prodont Holliger, OLLIERGUES.
demeurant à VERTOLAYE

- **Monsieur BORIE Stéphane**
responsable de cuisine, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à AMBERT

- **Monsieur BORREL Didier**
agent de réseau, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur BORY Alain**
chauffeur conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à LES PRADEAUX

- **Madame BOUCHOT Christine**
assistante de cabinet, VMA EXPERTS-COMPTABLES, CEYRAT.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Madame BOUDA Nadia**
employée, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUDET Philippe**
technicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Madame BOUDIN Laure**
employée, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur BOUHADOUF Samir**
peintre en bâtiment, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUKRISS Bekkali**
opérateur roulage, OXY CENTRE SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOURBIE Mohamed**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur BOURCHEIX Alain**
agent travaux signalisation, SIGNAUX GIROD EST, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur BOUREBI Messaoud**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHARNAT
- **Monsieur BOURICHE Mohammed**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BOURSIER Peggy**
responsable pro TPE, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUSSET Pascal**
agent de réception, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur BOUTERIGE Eric**
cariste manutentionnaire, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUTY Gilles**
technicien biotechnique, SCHERING-PLOUGH, PUTEAUX.
demeurant à VOLVIC
- **Madame BOUYGUES Séverine**
comptable, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur BOYER Stéphane**
manutentionnaire cariste, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur BRANDELY Dominique**
technicien méthodes, OXY CENTRE SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE

- **Monsieur BRUEL Ludovic**
opérateur bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTMORIN

- **Madame BRUGIERE Caroline**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à MALINTRAT

- **Madame BRUNET Marie-Hélène**
employée administrative, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur BRUN Philippe**
agent PCS, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur BRUN Romuald**
ouvrier verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME

- **Madame BUGE Géraldine**
international catégorie manager, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à CHAMPS

- **Monsieur BUHET Luc**
chauffeur dépôt, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHIDRAC

- **Monsieur BUISSONNIERE Thierry**
technicien ESS, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLEMENSAT

- **Monsieur BULIDON Claude**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur BURICAND Eric**
chargé d'études, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VILLOSANGES

- **Madame BUSSIERE Béatrice**
opératrice de production, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à RIOM

- **Madame CAPEL Patricia**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CAQUOT Isabelle**
gestionnaire appels clients, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame CARBONNEAUX Viviane**
secrétaire, SEMELEC 63, COURNON D'AUVERGNE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CARRON Pascal**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur CARTE Pierre**
attaché commercial, FRANCIAFLEX, CHECY.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Madame CARUANA Fabienne**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CARVALHO Alexandre**
agent d'atelier, ISSOIRE AVIATION, LE BROC.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur CARVALHO Fernando**
surveillant technique, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CASAS William**
chargé de gestion des réseaux, SAUR, LIMONEST.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur CASCIANO Stéphane**
directeur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CATHAUD Jean-Philippe**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur CHABANNE Christian**
technicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRENAT
- **Madame CHABANNE Marie-Pierre**
préparatrice, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame CHADUC Marie-Claude**
responsable unité recette, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Madame CHALENDAR Nicole**
employée commerciale, CSF - CARREFOUR MARKET, LAGNIEU.
demeurant à AMBERT

- **Monsieur CHAPELIER Jean-Christophe**
directeur service MJPM, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à EFFIAT

- **Madame CHARBONNEL Estelle**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CHAREUN Alain**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT

- **Madame CHARPENTIER Séverine**
aide préparatrice en pharmacie, AURA SANTE, CÉBAZAT.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES

- **Monsieur CHASSAGNOL Romuald**
chef de chantier, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, NANTERRE.
demeurant à SAINT-JUST

- **Monsieur CHASSIN Jérôme**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

- **Monsieur CHASTEL Franck**
chauffeur PL, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU

- **Madame CHATELUT Sylvia**
responsable d'atelier, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur CHAUCOT Stéphane**
opérateur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à ENNEZAT

- **Madame CHAUCOT Virginie**
experte technique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENNEZAT

- **Monsieur CHAUMEIL Gérard**
surveillant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE

- **Monsieur CHERASSE Thierry**
cariste, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur CHEVALIER Cyrille**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

- **Madame CIRILLO Claire**
technicienne administrative, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur CIRILLO Marc**
concepteur développeur, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Madame CIVADE Marielle**
gestionnaire maîtrise des risques prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame CLADIERE Maryse**
agent de nettoyage, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur COCHU Olivier**
technicien matériel AT, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur COGNET Jean-Pierre**
mécanicien outilleur, GEPMAN SAS, LA MONNERIE-LE-MONTEL.
demeurant à THIERS

- **Monsieur COLLANGE Franck**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE

- **Monsieur COLOMBO Mario**
agent process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

- **Monsieur COMBE Mathieu**
monteur électricien réseaux, Eiffage Energie Systèmes INFRA LA, RIOM.
demeurant à JOZERAND

- **Madame COMBY Corinne**
chargée d'études crédits, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur CONIL Thierry**
technicien, SELECTA, ROMAGNAT.
demeurant à AUBIERE

- **Monsieur COQUELLE Mickaël**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT

- **Madame CORDIER Stéphanie**
conseillère clientèle privée, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Madame CORNU Céline**
conseillère clientèle, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Monsieur COSSU Eric**
attaché d'exploitation, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à ORCIVAL

- **Monsieur COTTON Luc**
conducteur travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur COUDERC Philippe**
superviseur, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur COURTOIS Daniel**
peintre - façadeur, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AYDAT

- **Madame COVRE Myriam**
assistante de direction, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST

- **Madame CREPET Françoise**
assisante commerciale, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur CRETAUD Roland**
dessinateur ETAM E, TICHIT Serrurerie, MALINTRAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CROZATIER Grégory**
chauffeur livreur, CHRONOPOST, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CUBIZOLLES Paulette**
employée conditionnement, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à VERRIERES

- **Monsieur DA FONSECA Fabrice**
VRP polyvalent, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM

- **Monsieur DAGUILLON Michel**
gestionnaire, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DAMBRAS Michel**
sox champion, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER

- **Monsieur DEAF Rachid**
chef d'équipe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur DEBRAY CLaude**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur DE CARVALHO MONTEIRO Arlindo**
agent de nettoyage, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame DECOMBAS Marie-France**
opératrice polyvalente, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur DE JESUS José Nelio**
technicien maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame DE LA BOURDONNAYE Brigitte**
assistante commerciale, CEP OFFICE SOLUTIONS, SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.
demeurant à COURPIERE
- **Madame DELAUNAY Coralie**
technicienne achats, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur DELEPINE Yann**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DE LIMA Sylvie**
employée exploitation, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DELORME Florence**
comptable, AXA - SARL CLERASSUR, CLERMONT FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Monsieur DELSERIES Alain**
technicien de maintenance, FIDUCIAL INFORMATIQUE, COURBEVOIE.
demeurant à NONETTE
- **Monsieur DE MAGALHAES José**
technicien, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur DEMAÏN Hervé**
couvreur, NAILLER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame DE OLIVEIRA Nathalie**
éducatrice spécialisée, A.G.D Le Viaduc, CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur DE REVIERE Richard**
agent de tri, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DERUE Jérôme**
opérateur bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame DESJEUX Michèle**
gestionnaire maîtrise des risques, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUROL

- **Madame DIOGON-DELORT Nathalie**
releveur de compteur, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur DISSARD Laurent**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Madame DIZ Sandra**
assistante gestion, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DO CARMO Antonio**
façadeur, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUZILLAT

- **Madame DOS SANTOS Elisabeth**
assistante de direction, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MEZEL

- **Madame DRILLON Catherine**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur DRUZNIAK Casimir**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES

- **Madame DUBRAYS Sandrine**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT

- **Monsieur DUBROUILLET David**
ouvrier de fabrication, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER LE VIEUX.
demeurant à AIGUEPERSE

- **Monsieur DUCHAMP Cyrille**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VICHEL

- **Madame DUCHER Muriel**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES

- **Monsieur DUMONTET David**
responsable supply chain, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à MARSAT

- **Madame DUPREY Delphine**
conductrice de lignes, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE

- **Madame EBERHARD Elodie**
technicienne microbiologie, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ARTONNE

- **Monsieur EBERSOLT David**
manager, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame ELAZIZ Fatiha**
conseillère en insertion professionnelle, MISSION LOCALE CLERMONT METROPOLE ET
VOLCANS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur EL MANDILI Rachid**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur ESPINASSE Sébastien**
forgeron, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE

- **Monsieur FALEMPIN Jean-François**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AULHAT FLAT

- **Monsieur FARSAT Bernard**
responsable achats, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à JOZERAND

- **Monsieur FAURE Laurent**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

- **Madame FAURE Sabrina**
maroquinière, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à RIOM

- **Monsieur FAURE Stéphane**
technicien process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE

- **Madame FAYET Cyrille**
assistante d'interventions, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, LEMPDES.
demeurant à LEZOUX

- **Madame FERRAND Corinne**
assistante commerciale, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à ROYAT

- **Monsieur FERRANDON Luc**
approvisionnement, SELECTA, ROMAGNAT.
demeurant à ROMAGNAT

- **Madame FERREIRA Albino**
opérateur, GIE AUVERGNE ENROBES, PESSAT-VILLENEUVE.
demeurant à AIGUEPERSE

- **Monsieur FERREIRA José**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur FONDARY Aurélien**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à ORLEAT

- **Madame FONTBONNE Sandrine**
assistante commerciale, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à OLLOIX

- **Madame FOUILLOUX Vanessa**
technicienne devis travaux, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-MAURICE

- **Monsieur FOUKSMANN Franck**
magasinier, DESCOURS & CABAUD PROLIANS ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur FROMENT Pascal**
technicien, SELECTA, ROMAGNAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur FUMEL Nicolas**
opérateur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE

- **Madame GABRIEL Peggy**
responsable SIRH, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES

- **Monsieur GAGNEROT David**
magasinier, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER LE VIEUX.
demeurant à CHATELDON

- **Monsieur GALABRUN Stéphane**
maroquinier, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à EFFIAT

- **Monsieur GATIGNOL Jérôme**
équipier de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SAINT-PIERRE-COLAMINE

- **Monsieur GATIGNOL Nicolas**
opérateur logistique, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur GAUDET Emmanuel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE

- **Monsieur GAZEL Ludovic**
chauffeur PL, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur GAZEL Stéphane**
conducteur, ENT. MABRUT Bernard, TALLENDE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur GELINEAUD Didier**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à ENTRAIGUES

- **Madame GENDRAUD-CAETANO Sonia**
conseillère technique, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST

- **Madame GENESTIER CLEMENSAT Julia**
technicienne RH, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

- **Monsieur GENNARDI Sébastien**
animateur des ventes, THIRIET DISTRIBUTION, ÉLOYES.
demeurant à RIOM

- **Monsieur GESLIN Stéphane**
soudeur, OXY CENTRE SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Madame GILBERT Christelle**
auxiliaire de la petite enfance, COMME A LA MAISON, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à ORCET

- **Monsieur GILBERT Eric**
ingénieur, ATOS INTEGRATION, BEZONS.
demeurant à AUBIERE

- **Monsieur GIRARD Grégory**
animateur qualité terrain, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT

- **Madame GIRAUDET Maria Bénilde**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GIRONDE Thierry**
préparateur commandes, CALDIC FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AULNAT

- **Madame GIRON Estelle**
préparatrice de commandes, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

- **Monsieur GONCALVES Daniel**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE

- **Madame GONCALVES Marie-Christine**
acheteuse, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame GONIAUX Séverine**
responsable centre d'appels, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AUBIERE

- **Monsieur GORACY Michel**
à titre posthume, EUROCAVE, VILLEURBANNE.
demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE

- **Madame GORCE Laure**
secrétaire, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à MONS

- **Madame GORY Sonia**
opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame GOURBEIX Isabelle**
infirmière, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GOURDY Martial**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur GOURGEON Jean-Jacques**
conseiller commercial, LA MONDIALE GROUPE, MONS-EN-BARCEUL.
demeurant à MONTPEYROUX
- **Monsieur GOUT Philippe**
enquêteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GOUTTEBEL Baptiste**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame GOUTTE Isabelle**
commerciale ventes, ACIERS COSTE, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur GRANDJEAN Ludovic**
regulateur trafic, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur GROSMOND Xavier**
chef d'atelier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur GUILLAUME Cédric**
mécanicien verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Madame GUILLAUME Danelle**
animatrice cardif assurance, BNP PARIBAS CARDIF, PARIS.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur GUILLAUMIE Christophe**
responsable infrastructure, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUILLEMYN Cédric**
agent de maintenance, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GUILLERY John**
préparateur commandes, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur GUILLOT Olivier**
chef de four, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à COURPIERE

- **Madame GUIMBAL Alexia**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur GUIMOYAT Yoann**
commercial, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à JOZE

- **Madame GUITTON-HANNAOUI Véronique**
employé administratif, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAURIAT

- **Monsieur HALOUZE Jérôme**
cadre, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTAIZON

- **Monsieur HARBICH Abdessadek**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur HARBIT Mounir**
régulateur technique, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur HATIER François**
technicien réseau, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE

- **Madame HEIN Marie-France**
conseillère de service, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur HENRIQUES Carlos**
chef d'équipe, OXY CENTRE SAS, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame HERAIL Carine**
maroquinière, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CHATEAUGAY

- **Madame HERVEAUX Sophie**
aide soignante, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à DURTOL

- **Madame HOARAU Marie-Mélie**
référente métiers, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORLEAT

- **Monsieur HOLODIUK Francis**
technicien maintenance, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Monsieur HUGUES Renaud**
responsable VAP tolérerie, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à RIOM

- **Monsieur IDRI Yassin**
opérateur traitement thermique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur IMBAUD Geoffrey**
responsable projets, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur IMBERT Pascal**
tailleur sculpteur sur pierre, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Madame IRLE Carole**
responsable affrètement, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame JAADANI Stéphanie**
conseillère relation clients, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JAMME Michaël**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MORIAT
- **Madame JARRY Valérie**
maroquinière, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur JESUS Sébastien**
conducteur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN
- **Monsieur JOANDEL Eric**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur JURIE Frédéric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur KABA Bounama**
médiateur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur KALMANN Nour David**
superviseur service opérations, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur KARABULUT Ibrahim**
responsable de service, SEMELEC 63, COURNON D'AUVERGNE.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur KARABULUT Saban**
aide maçon coffreur, DUMEZ AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à THIERS
- **Madame KHOSROW Shevba**
assistante de direction, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur KIM David**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Madame KLODZINSKI Françoise**
employée, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame KOUACHI Soraya**
analyste de test, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LAFAURILLE Sandrine**
déclarante qualité, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à AUTHEZAT
- **Madame LAFONT Joëlle**
A S H, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à COMBRAILLES
- **Monsieur LAGORSSE Emmanuel**
employé, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur LAMONTAGNE Jean-Pierre**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur LANDOIS Pierre**
technicien de mobilier publicitaire, CLEAR CHANNEL FRANCE, CHASSIEU.
demeurant à LEZOUX
- **Madame LANSON Florence**
agent de passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur LARGERON Yann**
coordonnateur maintenance, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur LASCOVITCH Serge**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame LAVERNE Véronique**
secrétaire administrative, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAVERNE Yannick**
expert technique système, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAVIE Aurélien**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BERGONNE

- **Monsieur LE CLAIR Stéphane**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LEFAURE Frédéric**
responsable administratif et financier, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame LEOTY Delphine**
conductrice de machines, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MONT-DORE
- **Madame LEPAN Audrey**
chargée pôle indicateurs, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AIGUEPERSE
- **Monsieur LEPY Frédéric**
chef des ventes, LYRECO FRANCE, MARLY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LEROY Sylvain**
inspecteur service clients, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame LESSERTEUR Nathalie**
conseillère de clientèle, LA HALLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ESTANDEUIL
- **Monsieur LIGNY Patrick**
opérateur préparation, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur LOCQUET Jean-Noël**
chargé d'affaires, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VOLVIC
- **Madame LOISEAU Sandra**
assistante de centre, SEMERAP, RIOM.
demeurant à BAS-ET-LEZAT
- **Monsieur LONGCHAMBON Philippe**
employé, SOCIETE DES EAUX DE VOLVIC, VOLVIC.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame LOPES Julie**
préparatrice, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur LOPEZ Olivier**
responsable technique, AIR PRODUCTS SAS, AUBERVILLIERS.
demeurant à TALLENDE
- **Madame LOUIS Rosa**
agent de nettoyage, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LOUIT Christophe**
employé, SOCIETE FROMAGERE DU LIVRADOIS, FOURNOLS.
demeurant à FOURNOLS

- **Madame LOURENCO Gisèle**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à ORCINES
- **Madame LUCAS Françoise**
agent qualité, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Madame MABRU Sandrine**
responsable unité, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame MAFFRE Sandrine**
employée conditionnement, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à SAURIER
- **Monsieur MALANDRA Michel**
CUISINIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à CONDAT-EN-COMBRILLE
- **Madame MALERGUE Luzinda**
ANIMATRICE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à MONTEL-DE-GELAT
- **Monsieur MALESSET Alan**
chaudronnier aéronautique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à LEZOUX
- **Madame MALGAT Sandrine**
infirmière, ASS LE CHAVANON, MERLINES.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur MALTERRE Mickaël**
économe, VOLCAREST/Autogrill, CHAMPS.
demeurant à CHAMPS
- **Madame MANGOT Caroline**
déléguée d'assurance maladie, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYSSAT
- **Monsieur MARION Bruno**
directeur d'agence, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à PIGNOLS
- **Monsieur MARQUES Domingo**
chef d'équipe OP, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOZE
- **Madame MARTHELI Isabelle**
conseillère technique PFI, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Madame MARTIN Annette**
conseillère clientèle, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame MARTIN Florence**
LINGERE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à LA GOUTELLE

- **Monsieur MARTIN Grégory**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur MARTIN Pierre-Yves**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Madame MASCARO Sabine**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur MATHIEU Fabrice**
dirigeant, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à CHAS

- **Monsieur MATHIEU William**
conseiller commercial, MAAF ASSURANCES SA, CHAURAY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MAUBERT Pierrick**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE

- **Monsieur MAUBERT Xavier**
technicien laboratoire MP, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER LE VIEUX.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

- **Monsieur MAUBLANC Fabrice**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Madame MAURIER Odile**
aide soignante, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE

- **Monsieur MAYET Bruno**
agent de sécurité autoroutière, APRR, BEAUNE.
demeurant à PESSAT-VILLENEUVE

- **Monsieur MAYVIAL Christophe**
chargé prescription pro, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Monsieur MAZEL Bruno**
monteur, TICHIT Serrurerie, MALINTRAT.
demeurant à SAINT-SANDOUX

- **Madame MEALLET Cécile**
technicienne, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à EFFIAT

- **Madame MELONI Christine**
opérateur polyvalent, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE

- **Madame MENARD Natacha**
collaboratrice commerciale, AXA - SARL CLERASSUR, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame MESPLES Cécile**
secrétaire médicale, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MEUNIER Rodolphe**
superviseur passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur MONEIRON David**
compagnon maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Madame MONEYRON Sandrine**
comptable, OPPIDUM AUTOMOBILES - Citroën, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MONNET Michel**
charpentier couvreur, NAILLER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMEANE
- **Monsieur MONTEIRO José**
agent de nettoyage, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MONTEIRO Norbert**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MORANTE Jérôme**
employé, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame MORDEFROID Régine**
infirmière bloc opératoire, ATGER FRANCANNET LEPRISE SAVAREUX, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur MOREAU Christophe**
échafaudeur, ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, COLOMBES.
demeurant à LEZOUX
- **Madame MOREAU Valérie**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MORGE Nathalie**
assistante, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE
- **Madame MOULIN Corinne**
préparatrice, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PASLIERES

- **Monsieur MOURA Raoul**
chauffeur livreur, PHOENIX PHARMA, CRETEIL.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur MOURET Olivier**
assistant comptable, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur MURON Emmanuel**
responsable métallurgie, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL

- **Monsieur NARCISO Tomé**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à GERZAT

- **Madame NAVOSAD Séverine**
experte procédés spéciaux, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à PESCHADOIRES

- **Monsieur NENOT Vincent**
carrossier peintre, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL

- **Madame NERON Nathalie**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur NEYT Sébastien**
conducteur PL, SUEZ RV CENTRE EST, LYON.
demeurant à AUBIAT

- **Madame NICOLAS Florence**
assistante de direction, AG2R LA MONDIALE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur NICOLAS Marc**
chef de presse matricieur, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON

- **Monsieur NIVOT Régis**
contrôleur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur NOUHAUD Jérôme**
technicien métallurgiste, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame OLLIER Martine**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR

- **Madame OMER Nadège**
technicienne de laboratoire, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur ORLANDO Sébastien**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER

- **Monsieur OSTERNAUD Daniel**
ingénieur, XEROX TECHNOLOGY SERVICES, VILLEPINTE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur OUVRY Sylvain**
chef d'entreprise, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DALLET
- **Monsieur PAPON Stéphane**
chargé d'affaires, BUREAU VERITAS, La Défense.
demeurant à SAINT-MYON
- **Monsieur PASCAL Denis**
conducteur d'engins, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur PASSEPONT David**
technicien CAO, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur PAUTHIER Vincent**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur PERCELAY Pascal**
opérateur forge, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame PEREIRA Clara**
secrétaire de direction, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Madame PEREIRA MENDES Chrystelle**
acheteuse, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à RIOM
- **Madame PESEZ Roselyne**
agent de service, INSTITUT DES METIERS, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur PEUF Alain**
conducteur installation, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur PIALOUX Laurent**
adjoint service réparation assainissement, SEMERAP, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PIALOUX Philippe**
opérateur, SELECTA, ROMAGNAT.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame PICHOT Marie-Laure**
directrice relation clientèle, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à GERZAT

- **Madame PIERRE Stéphanie**
assistante RH, JCDECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPPES

- **Madame PIROLLES Véronique**
chargée relation clientèle, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à TALLENDE

- **Madame PLISSON Sandrine**
technicien supply chain, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame PLOTON Fabienne**
sous-directrice, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur POIANA Damien**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT

- **Madame PONCHON Sabrina**
assistante, SCIE Puy-de-Dôme, COURPIERE.
demeurant à COURPIERE

- **Madame PORTIER Laëtitia**
assistante administrative, VOLCAREST/Autogrill, CHAMPS.
demeurant à COMBRONDE

- **Monsieur POUCHOL Sylvain**
agent génie civil, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur POUILLE Didier**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Monsieur POUMEROL Loic**
forgeron, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MONTEL-DE-GELAT

- **Monsieur PRADELLA Benjamin**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANONAT

- **Monsieur PRADIER Jérôme**
ajusteur monteur, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à AUBIERE

- **Madame PRIVAT Myriam**
conseillère locative, ACTION LOGEMENT SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur PROVENCHERE Stéphane**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame PRUGNE Véronique**
mandataire judiciaire, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame PUYFOULHOUX Karine**
assistante gestion du personnel, LABO CENTRE FRANCE, CÉBAZAT.
demeurant à LE CREST

- **Monsieur QUIBLIER Emmanuel**
responsable industriel, SANDERS Centre Auvergne, AIGUEPERSE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur RABANT David**
ingénieur environnement, APAVE SUDEUROPE S.A.S., TASSIN LA DEMI LUNE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE

- **Monsieur RAMBERT Frédéric**
imprimeur, CGP Flexible Innovation, PARENT.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur RENARD Christophe**
commercial, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à LES PRADEAUX

- **Monsieur RENAULT Franck**
pâtissier, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT

- **Madame RENAULT Ketty**
employée, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT

- **Madame RENON Amélie**
aide médico psychologique, A.G.D Le Viaduc, CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-LA-CROIX

- **Monsieur RIBEAUDEAU Stéphane**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS

- **Monsieur RICHARD Sébastien**
agent technique, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON

- **Monsieur RICHAUD John**
agent polyvalent, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à VINZELLES

- **Monsieur RICHIR Christophe**
opérateur de fabrication, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LA CHAPELLE-AGNON

- **Madame RIDEREAU Françoise**
ingénieure analyste, CELAD, LYON.
demeurant à TALLENDE

- **Monsieur RIGAUD Jérémie**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERLANDE

28/84

- **Madame RIVET Béatrice**
opératrice, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur ROBERJOT Stéphane**
chef de groupe, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur ROBERT Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame ROBERT Sabrina**
assistante gestion locative, CDC HABITAT SOCIAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur ROBIN Dominique**
opérateur presse, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-DONAT
- **Madame ROBIN Laure**
experte technique carrière, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur ROBLIN François**
superviseur passage, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RODE Frédéric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RODIER Lydia**
chargée de missions, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur RODOLFO Jérôme**
ingénieur supply chain, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à BERTIGNAT
- **Monsieur ROQUES Christophe**
responsable industrialisation, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame ROSENFELD Valérie**
chargée d'études, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur ROSSARD Arnaud**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VIEILLES
- **Monsieur ROUHET Gérald**
enquêteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur ROUX Didier**
opérateur préparateur, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à MAREUGHEOL
- **Madame ROUX Gaëlle**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à CROS
- **Madame ROYET Myriam**
maroquinière, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RUEDA Valérie**
conseillère, CNP ASSURANCES, PARIS.
demeurant à RIOM
- **Monsieur RYTICH Stéphane**
comptable, SALAISONS DU SANCY, BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur SAINTIGNY Yannick**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame SAINT-OMER Corinne**
préparatrice, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur SANNAJUST Philippe**
chargé d'affaires, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame SASTRE Corinne**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL
- **Madame SAUNON Sylvie**
technicienne administrative, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur SAUVADET David**
opérateur coucheuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame SCHILLINGER Nathalie**
employée, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur SCHMITT Gérard**
responsable d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOZAC
- **Madame SEMBEL Vanessa**
gestionnaire approvisionnement, NSE Intégration, RIOM.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Madame SERGENT Béatrice**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur SERRE Alexandre**
ouvrier d'usine, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Madame SIEGEL Florence**
assistante compta clients, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur SIMON Olivier**
monteur ajusteur chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur SIRABELLA Alessandro**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur SOALHAT Julien**
technicien d'atelier, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LEZOUX

- **Monsieur SORBIAN Sylvain**
agent logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS

- **Madame SOUALEM Sandra**
employée, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur SOUBEYROU Benoît**
chargé d'affaires, SEMELEC 63, COURNON D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE

- **Monsieur SOUBRE Yves**
chauffeur bus et taxis, COURTEIX ET FILS, GELLES.
demeurant à GELLES

- **Madame STELMARSKI Carine**
logisticienne, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE

- **Monsieur SWITEK Mickaël**
chaudronnier, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM

- **Monsieur TAHARI Sébastien**
chef de secteur, SOC DES ETS BOUGRO, MONTAIGU.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON

- **Monsieur TANTOT Philippe**
ouvrier autoroutier, VINCI AUTOROUTES, BOURG-LES-VALENCE.
demeurant à THIERS

- **Monsieur TARRIT Richard**
responsable atelier maintenance, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES

- **Madame TEISSIER Delphine**
responsable projets, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur TEIXEIRA Henri**
maçon, TIXIER BATIMENT, BILLOM.
demeurant à BORT-L'ETANG
- **Monsieur TEMPERE Christophe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON
- **Monsieur TEULAT Fabrice**
assistant, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TEYSSIER Pauline**
technicienne prévention précarité, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur THIODAT Cédric**
régleur, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOPI, BRIOUDE.
demeurant à VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF
- **Monsieur THIVOLET Eric**
ingénieur d'affaires, SPIE, CEBAZAT.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame THOMAS Séverine**
agent commercial, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame TISSIER Martine**
directrice des affaires publiques, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à ROYAT
- **Madame TISSOT Eva**
opératrice polyvalente, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CREST
- **Monsieur TIXERON Mathieu**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur TIXIDRE Fabien**
technicien de maintenance, AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE, USSAC.
demeurant à PULVERIERES
- **Madame TIXIER Stéphanie**
responsable qualité, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à SAINT-LAURE
- **Madame TORREJON Stéphanie**
responsable d'unité, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE

- **Monsieur VACHERON Lilian**
directeur d'agence, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à THURET
- **Monsieur VACHERON Philippe**
agent opérations, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur VACHER Patrick**
agent d'atelier, ISSOIRE AVIATION, LE BROC.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur VACHEY Cyrill**
responsable d'équipes commerciales, OCP REPARTITION, VAULX-EN-VELIN.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur VAISSAIRE Gaëtan**
technicien devis/facturation, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES
- **Monsieur VALDANT Frédéric**
ouvrier, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-LAURE
- **Monsieur VALENTIN Laurent**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-ANGEL
- **Madame VAURIS Nathalie**
conseillère clientèle, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur VAVAL Jacques**
chef de chantier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur VELAYANDOM Sylvestre**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur VERDIER Julien**
agent de piste, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur VERGNE Gilles**
peintre, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur VERGUIN Christian**
agent de sécurité, SAMSIC SECURITE, BRON.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur VIALATTE Ludovic**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AULHAT-FLAT

- **Monsieur VIALARD Pascal**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur VIRGILI Jérôme**
chauffeur dépôt, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON
- **Madame VIRMONT Elisabeth**
assistante commerciale, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à DURMIGNAT
- **Monsieur VITIELLO Jérôme**
carrossier, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur VOILLAT Patrice**
responsable d'équipe, TCM ENERGIES ET SERVICES, CÉBAZAT.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur VRIGNAUD Emmanuel**
leader process injection plastique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur YAMANI Mohamed**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à MALINTRAT
- **Madame ZEMZEMI Salika**
vérificatrice, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AGUEF Sami**
chef d'équipe, C E P, THIERS.
demeurant à THIERS
- **Monsieur AGULLO Denis**
technico-commercial, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à MALINTRAT
- **Madame AIGUESPARSES Catherine**
infirmière, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à AUBIERE
- **Madame ALLARD Miadana**
cadre support, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur ALLEGRE Stéphane**
ouvrier spécialisé, SOCIETE NATIONALE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET
ALLUMETTES, SANDOUILLE.
demeurant à RIOM

34/84

- **Monsieur AMBLARD Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à FOURNOLS
- **Monsieur ANDRIEUX Gérard**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur ARCHET Daniel**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur ARDECHIRI Pierre**
responsable informatique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ARNAUD Patrice**
magasinier, LABORATOIRE TVM, LEMPDES.
demeurant à CHAURIAT
- **Madame ARTIGE Elisabeth**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à MESSEIX
- **Madame ATZENI Angela**
agent hôtelier, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AUREL Lionel**
agent de services commercial, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à DALLET
- **Monsieur AVIGNON David**
opérateur d'usinage, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT
- **Madame BARDON Claudine**
conductrice receveuse, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur BARDON Lilian**
conducteur de bus, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT
- **Madame BARSE Isabelle**
employée de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame BARTHONNET Lydie**
ouvrière, COOPER SECURITE SAS gpe EATON, RIOM.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame BAUDRILLARD Pascale**
attachée scientifique, FERRING, GENTILLY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BEAUDET Nathalie**
responsable comptabilité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT

- **Monsieur BEAUDONNET Laurent**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES

- **Monsieur BEAUDOUX Christophe**
mécanicien fraiseur, PRIMETALS TECHNOLOGIES FRANCE SAS, SAVIGNEUX.
demeurant à SAINT-ANTHEME

- **Monsieur BEAUJEAN Frédéric**
chargé d'affaires, SCATE, RIOM.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER

- **Monsieur BELIN Michel**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur BENEZIT Alain**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

- **Monsieur BERAUD Yves**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur BERGOIN Daniel**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ANTOINGT

- **Monsieur BERKANI Rachid**
gestionnaire de clientèle, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM

- **Monsieur BERTEAU Serge**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON

- **Monsieur BERTHOUL Dominique**
adjoint responsable sce fabrication, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BERTHOUX Noël**
maçon, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame BERTRAND Catherine**
assistante du directoire, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MESSEIX

- **Monsieur BESSON Fabrice**
chargé d'affaires, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES

- **Monsieur BESSON Stéphane**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SUGERES

- **Monsieur BIERRET Franck**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à YOUX
- **Monsieur BIGAY Jean**
mouliste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à MONS
- **Monsieur BISCUIT Emmanuel**
chef d'équipe, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à ENNEZAT
- **Monsieur BLANCHER Yves**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Monsieur BLANC Patrice**
cadre bancaire, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BLINEAU Thierry**
logisticien, GCA Supply Packing, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame BOGATKO PATURAL Isabelle**
assistante de direction, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOIROT Gilles**
employé technique, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Madame BOLLI Christelle**
technicienne des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur BOMPIED Christophe**
chargé de clientèle, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BONNAVENT Pascal**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame BOSBOEUF Michelle**
préparatrice, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BOUCHET Jean-Luc**
ingénieur travaux publics, BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS, GUYANCOURT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BOUCHOT Christine**
assistante de cabinet, VMA EXPERTS-COMPTABLES, CEYRAT.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Monsieur BOUDET Philippe**
technicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE

- **Monsieur BOUDON Bernard**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur BOUDON Olivier**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur BOULOC Laurent**
ouvrier papetier, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur BOURDEAU Jean-Jacques**
responsable communication, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur BOUTERIGE Eric**
cariste manutentionnaire, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BOUTONNET Alain**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur BOUTY Gilles**
technicien biotechnique, SCHERING-PLOUGH, PUTEAUX.
demeurant à VOLVIC
- **Madame BOVI Françoise**
conseillère agence, MNT, PARIS.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur BOYER Gilbert**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur BOYER Patrick**
employé, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à LA BOURBOULE
- **Monsieur BRIQUET Jean-Louis**
chef d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur BRUGERE Didier**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur BRUNEL Denis**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BRUNET Pascal**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT

- **Monsieur BUGEAX Philippe**
technicien méthodes, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur CALISTO DA SILVA Joao**
responsable du service entretien, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à NOALHAT
- **Monsieur CALVO Armando**
chef d'équipe, TECHNABAT SAS, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CAPEL Patricia**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CARRARO Pascal**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC
- **Monsieur CARRION José**
technicien usinage, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame CARUANA Fabienne**
employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CARVALHO Christophe**
pilote équipe travaux, SIGNAUX GIROD EST, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CAUP Daniel**
responsable des ventes régionales, GROUPE BIGARD, ROGNONAS.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur CAUSSE Philippe**
chargé d'affaires entreprises, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame CERESA Catherine**
responsable d'application, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur CHABRIER Eric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHADELEUF
- **Monsieur CHABROL Christophe**
chef de marché, ELIS AUVERGNE, AUBIERE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame CHAMBON Valérie**
inspectrice commerciale, Gan Assurances, PARIS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHAMPROUX Jean-Luc**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VARENNES-SUR-USSON

- **Madame CHAPUT Caroline**
assistante, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur CHARTIER Richard**
technicien de laboratoire, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à MOZAC
- **Madame CHARVILLAT Valérie**
gestionnaire, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHASTEBARRAS Frédéric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Madame CHATAING Brigitte**
ponceuse huileuse, S.A.S. CHAPUIS ARMES, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU.
demeurant à SAUVESSENGES
- **Monsieur CHAUMEIL Gérard**
surveillant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur CHAZARIN Jean-Pierre**
technicien métallurgiste, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur CHAZELLE Patrick**
technicien supérieur, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Madame CHAZETTE Nathalie**
manager, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur CHIGNIER Didier**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Monsieur CHIGNIER Hervé**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame CHOLLET Corinne**
assistante technique tarification, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur CISCARD Christian**
cariste, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à CHARBONNIERES-LES-VARENNES
- **Madame CLEMENT Martine**
contrôleuse aéronautique, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE

- **Monsieur CLERMONT Christophe**
responsable de proximité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur CLERMONT Gilles**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PIGNOLS
- **Monsieur CLIQUOT Bruno**
assistant responsable production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à SAINT-BONNET-LE-BOURG
- **Monsieur COHERIER Yannick**
chef d'équipe conditionnement, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à MUROL
- **Madame COLIN Anne-Cécile**
technicienne métallurgiste, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur COMBE Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AYDAT
- **Monsieur COMPTE Laurent**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame CORDOBA Sophie**
technicienne solutions logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur COTTON Luc**
conducteur travaux, EIFFAGE CONSTRUCTION Auvergne, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COURAGEOT Didier**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Madame COURTADON Muriel**
gestionnaire service clients, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur COURTEIX Hervé**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur COUTARY Pascal**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Monsieur COUZON Denis**
peintre - façadeur, TECHNABAT SAS, LEMPDES.
demeurant à LEMPDES
- **Madame COVRE Myriam**
assistante de direction, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CREST

- **Madame CREBASSAC Christine**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame CREPET Françoise**
assistante commerciale, TOSHIBA CENTRE EST, AUBIERE.
demeurant à AULNAT
- **Madame CUBIZOLLES Patricia**
agent, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur CURABET Eric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur DABERT Christian**
carrossier, CARROSSERIE BACCONET, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame DA COSTA Elisabeth**
agent de service logistique, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur D'AGROSA Jean-Claude**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur DALLA LIBERA Fabio**
contrôleur de gestion, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur DAUPHANT Pierre**
superviseur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur DE ALMEIDA Antonio**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Madame DEBEGNAC Nathalie**
chauffeure, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DE CARVALHO GONCALVES Leonides**
peintre en bâtiment, Frédéric DUMAS SARL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame DEDIT Marie-Hélène**
agent administratif, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à THURET
- **Madame DEDOUCHE Isabelle**
gestionnaire négociatrice, SMABTP, PARIS.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur DEFFRADAS Eric**
manager, VM BUILDINGSOLUTIONS, VIVIEZ.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DEGLIN Jean-Pierre**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT

- **Madame DEGOUTE Cécile**
chargée de clientèle, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à LA ROCHE-NOIRE

- **Monsieur DELAGE Jean-Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT

- **Monsieur DELAIR Didier**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER

- **Monsieur DELARBRE Eric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DELORT Gilles**
agent PMR, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VICHÉL

- **Monsieur DEMAÏN Hervé**
couvreur, NAILLER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT

- **Madame DENEFLÉ Sylvie**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR

- **Madame DERIGON Sylvette**
employée, CSF - CARREFOUR MARKET, LAGNIEU.
demeurant à AMBERT

- **Monsieur DERRE Pascal**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MONTMORIN

- **Monsieur DERRIBES Didier**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VODABLE

- **Madame DE SOUSA Rose**
chefe d'équipe, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DISPINSERI Salvatore**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur DO CARMO Antonio**
façadeur, MAZET SAS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LUZILLAT

- **Monsieur DON Franck**
cadre, PSA AUTOMOBILES SA, POISSY.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE

- **Madame DUBIEN Patricia**
assistante de gestion, WALCHLI, CONDAT.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur DUBOST Thierry**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT

- **Monsieur DUCOS Thierry**
technicien de production, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à ENNEZAT

- **Madame DUFRESNE Carole**
comptable, EIFFAGE ROUTE Centre Est, ABREST.
demeurant à SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN

- **Madame DUGAY Nicole**
secrétaire, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DUMAS Jean-Pierre**
agent PMR, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE

- **Monsieur DUNAUD Frédéric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BOUZEL

- **Monsieur DURRIVE Alain**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ENVAL

- **Monsieur DUTOUR Christian**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ECHANDELYS

- **Monsieur DUVAL Isabelle**
responsable pôle recette, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur DUVAL Serge**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM

- **Madame ESTIVAL Marie-Hélène**
secrétaire comptable, DEVELOP URBAIN HARMONIEUX MAITRISE ENERG, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORLEAT

- **Madame FAURE Brigitte**
gestionnaire impayés contentieux, ACTION LOGEMENT SERVICES, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur FAURE Franck**
dessinateur projeteur, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur FAUX Christophe**
manager, CHRONOPOST, GERZAT.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur FAVIER Christophe**
conducteur d'engins, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à MALAUZAT
- **Monsieur FAYE Daniel**
téléconseiller, AVEM S.A.S., VERN-SUR-SEICHE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur FERREIRA Filipe**
peintre, TECHNABAT SAS, LEMPDES.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur FERREIRA José**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur FERROUDJ Kadir**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Monsieur FINAUD Christophe**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur FLAGEL Eric**
opérateur aciérie, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à PRONDINES
- **Monsieur FLEIG Olivier**
technicien PMR, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur FORGES Hervé**
opérateur ES, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à COMBRAILLES
- **Monsieur FOUGERAY Christian**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SOLIGNAT
- **Monsieur FOURNIER Eric**
chauffeur ramasseur, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Madame FOURVEL Anne-Marie**
commerciale sédentaire, FRANCE BOISSONS, GERZAT.
demeurant à SAYAT

- **Madame FOURVEL Catherine**
directrice d'établissement, BOIRON laboratoires, AUBIERE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur FOURY Eric**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC
- **Monsieur FRANCOIS Philippe**
mécanicien, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur FUENTES Jean-François**
technicien maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'Auvergne
- **Madame GALIBERT Angélique**
agent de maîtrise, CSP, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur GARY Frédéric**
gestionnaire maîtrise des risques prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GATIGNOL Denis**
employé commercial, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à MURAT-LE-QUAIRE
- **Monsieur GATIGNOL Jean-François**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Monsieur GELINEAUD Didier**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à ENTRAIGUES
- **Monsieur GENESTOUX Maurice**
conducteur de ligne, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame GENEVRIER Geneviève**
chargée de clientèle, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BEAUMONT
- **Madame GEORGES Michèle**
assistante, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur GIRAUD Christian**
responsable projet informatique, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à COURNON-D'Auvergne
- **Monsieur GIRAUD Frédéric**
technicien chauffagiste, PROXISERVE SA, COURNON-D'Auvergne.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame GIRAUDON Nicole**
ADJOINTE DES CADRES, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à CONDAT-EN-COMBRILLE
- **Monsieur GIRAUD Patrice**
technicien, RICOH FRANCE, RUNGIS.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur GIRAUD Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MEILHAUD
- **Monsieur GIRONDE Thierry**
préparateur commandes, CALDIC FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur GIROUX Jean-Luc**
technicien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur GONDOL Pascal**
technicien, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur GORACY Michel**
à titre posthume, EUROCAVE, VILLEURBANNE.
demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
- **Monsieur GOURDY Martial**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à BEAUREGARD-L'EVEQUE
- **Monsieur GOUT Philippe**
enquêteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame GOUYON Florence**
assistante, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS
- **Madame GRATADEIX Anne-Marie**
laborantine, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à SAINT-NECTAIRE
- **Monsieur GROPAS Christophe**
responsable service informatique, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur GUILLAUME Jean-Claude**
agent d'entretien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur GUINOT Franck**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur GUITTARD Vincent**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à BROMONT-LAMOTHE

47/84

- **Madame HAYRAUD Brigitte**
employée, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur HEBRARD Laurent**
responsable d'application, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur HEIMEN Hervé**
responsable projet forge, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur HERBY-REGAL Christophe**
magasinier, LABORATOIRE TVM, LEMPDES.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur HOBENICHE Frédéric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-L'HERM
- **Monsieur IMBERT Pascal**
tailleur sculpteur sur pierre, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur IMBERT Patrice**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-PIERRE-COLAMINE
- **Monsieur ITIER Bruno**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORSONNETTE
- **Monsieur ITIER Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LAMONTGIE
- **Monsieur JACOB Francis**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur JAVION Philippe**
cadre administratif, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur JOACHIN Laurent**
chef d'équipe emballage, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur JOANDEL Eric**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à SEYCHALLES
- **Madame JOUVET Annie**
chargée de clientèle, KPMG Entreprises Ambert, AMBERT.
demeurant à SAUVESSENGES

- **Monsieur JOYON Philippe**
chef de groupe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame KALSRON Sylvie**
agent d'opérations, AEROPORT DE CL-FD AUVERGNE, AULNAT.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur KASTELIC Thierry**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur LABAUME Fernand**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur LACHAISE Bruno**
agent administratif, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur LACHAUX Laurent**
cariste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur LACHAUX Laurent**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BERGONNE
- **Madame LACOUR Christine**
chef d'équipe, OCP REPARTION CI-Fd, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur LACRUCHE Claude**
agent génie civil, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur LAMONTAGNE Jean-Pierre**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à DURTOL
- **Madame LARDY Sylviane**
employée bancaire, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à TALLENDE
- **Monsieur LASSIGNOL Fabrice**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame LAVAL Sylvie**
assistante technique contrôle, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Monsieur LEBARD Fabrice**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur LEONI Marc**
opérateur laboratoire, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT

- **Madame LEVADOUX Sabine**
responsable qualité forge, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Monsieur LISTE Bruno**
conducteur PL, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à LUZILLAT
- **Monsieur LORUT Jean-Michel**
agent technique, SEMERAP, RIOM.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur LOUBINOUX Jean-Luc**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VODABLE
- **Monsieur MABILLE Frédéric**
technicien, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MADEORE Christophe**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERRIER
- **Monsieur MAGAND Jean-Marc**
technicien maintenance, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MONT-DORE
- **Monsieur MAGNET Gilles**
chauffeur livreur, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame MAGNIER Catherine**
responsable QSE, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MAISONNEUVE Jean-André**
opérateur outilleur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MALAVIE Thierry**
agent service achats, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUTHEZAT
- **Madame MARCHADIER Véronique**
assistante d'interventions, AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, LEMPDES.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame MARCOMBES Muriel**
agent administratif, SYSCO FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Monsieur MARONNE Eric**
afficheur, JCDECAUX FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTAIGUT-LE-BLANC

- **Madame MARQUES Mathilde**
gestionnaire crédit pro, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à SUGERES
- **Monsieur MARTENS Laurent**
cariste, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur MARTIN Dominique**
opérateur cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur MARTIN Jean-Claude**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur MARTIN Jean-Philippe**
technicien de maintenance, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE
- **Monsieur MARTIN Patrick**
cariste, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MONT-DORE
- **Monsieur MARTINS SILVA Antonio**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur MARY Laurent**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHADELEUF
- **Madame MASCARO Sabine**
conseillère à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur MASDUBOST Jean-Marc**
technicien maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur MAUBLANC Fabrice**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MAYER-WEILER Laurent**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à LAPEYROUSE
- **Monsieur MEGE Georges**
technicien de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHAURIAT
- **Monsieur MELIA Thierry**
responsable laboratoire, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BREUIL-SUR-COUZE
- **Madame MELRO Marie-Lou**
assistante de direction, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur MENDES Franck**
électricien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NOHANENT
- **Monsieur MENDES Manuel**
gestionnaire de flux, GCA Supply Packing, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MERCIECCA Eric**
technicien microbiologiste, Laboratoires MSD-Chibret, RIOM.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MERCIER Eric**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE BROCC
- **Madame MESPLES Cécile**
secrétaire médicale, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MEUNIER Franck**
chargé des investissements, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MOISSAT
- **Monsieur MEYNARD Guy**
chargé prescription, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MICHALON Daniel**
agent génie civil, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ARDES
- **Monsieur MOHAMED Ali**
agent hydrocurage, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur MOIROUX Pascal**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUXILLANGES
- **Monsieur MOIROUX Philippe**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur MONNET Michel**
charpentier couvreur, NAILLER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMEANE
- **Monsieur MONTEIRO Norbert**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MORUZZI Yvan**
technicien SIG, SEMERAP, RIOM.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur MOULIN Marc**
cariste magasinier, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur MURIN Eric**
chauffeur ramasseur, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur NARCISO Tomé**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur NEMETH Eui**
opérateur polyvalent, SELECTA, ROMAGNAT.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur NICOLLO Laurent**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Monsieur ORTIZ Laurent**
attaché commercial, OPPIDUM AUTOMOBILES - Citroën, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MONTMORIN
- **Monsieur OTUK Isa**
outilleur, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL
- **Monsieur OUVRY Michel**
chauffeur, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-OURS
- **Monsieur PAGES Pascal**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à MAREUGHEOL
- **Monsieur PERRAIN Jérôme**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PETIT Philippe**
expert technique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ENVAL
- **Madame PEYREL Emmanuelle**
chargée d'études crédits, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur PINLONG Olivier**
technicien métallurgiste, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame PINTON Sophie**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame PION PHILIBERT Christine**
technicien tarification, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE

- **Monsieur PIOTTE Marc**
responsable secteur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur PLAISANCE Olivier**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame PLIGOT Frédérique**
employée de banque, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame POILLET Josiane**
A S H, SODEXO SMS, LE HAILLAN.
demeurant à THURET
- **Monsieur POURTIER Gilles**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur POUZOL Nicolas**
directeur d'agence, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à MOZAC
- **Monsieur PROMEYRAT Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORCET
- **Madame PRONONCE Laure**
assistante de direction, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur PRUGNARD Alain**
conducteur de matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Madame RAMIREZ Claudine**
agent administratif, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Madame RAMOS Nathalie**
agent administratif, AT NORD-AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur RANOUX Lionel**
technicien qualité, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Madame RIGAL Sandrine**
gestionnaire de formation, INSTITUT 4.10, PARIS.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame RIMBERT Florence**
cheffe d'équipe, C E P, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME

- **Monsieur RIOS Bernard**
technicien maintenance, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RIOS Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame ROCHE Florence**
opératrice polyvalente, C E P, THIERS.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur ROCHE Frédéric**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROCHIAS Jean-Claude**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PARENTIGNAT
- **Monsieur RODRIGUES Alain**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MIREFLEURS
- **Madame RODRIGUEZ FERNANDEZ Muriel**
conseillère commerciale d'agence, HARMONIE MUTUELLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VARENNES-SUR-MORGE
- **Monsieur ROGER Jean-Louis**
cadre commercial, ENERSYS SARL, ARRAS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROGER Pascal**
gestionnaire de contrats, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur ROMERO Damien**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RONZIER David**
mécanicien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur ROUBERTOUX Dominique**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à GIGNAT
- **Monsieur ROUX Pascal**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SABATIER Laurent**
ouvrier, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Monsieur SABATIER Lucien**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON

- **Monsieur SABATIER Pascal**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE

- **Monsieur SALVI Emmanuel**
aide soignant, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à LUSSAT

- **Monsieur SANCHEZ Roland**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur SARAIVA Christian**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à RIOM

- **Madame SASTRE Corinne**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DURTOL

- **Monsieur SAUGUES Dominique**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE

- **Madame SORIANO CONSTANT Cécile**
chargée relation client, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur SOUBRE Yves**
chauffeur bus et taxis, COURTEIX ET FILS, GELLES.
demeurant à GELLES

- **Madame SOULIER Christelle**
hôtesse d'accueil, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à CEBAZAT

- **Madame STEGER Patricia**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS

- **Monsieur STELMARSKI Pascal**
directeur de projets, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-YVOINE

- **Monsieur TARRIT Richard**
responsable atelier maintenance, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES

- **Monsieur TATRY Jean-Christophe**
responsable technique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE

- **Madame THEVENET Candida**
opératrice polyvalente, C E P, THIERS.
demeurant à CELLES-SUR-DUROLLE

- **Monsieur THOBOIS Henri**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame TISSOT Eva**
opératrice polyvalente, CSP, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CREST
- **Madame TORDJMAN Nathalie**
conseillère assurance maladie, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET
- **Monsieur TRANCHECOSTE Jean-Paul**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur TRAPLETTI Fabrice**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT SUR ALLIER
- **Monsieur TRAVERS Jean-Luc**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur TRIART Thierry**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Madame TRINCAL Véronique**
équière de commerce, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SAINT-PIERRE-COLAMINE
- **Madame VALENTIM Graciete**
employée, SMDA MONT-DORE, MONT-DORE.
demeurant à MESSEIX
- **Monsieur VALERO Alain**
employé logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur VALETTE René**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VALLEIX Bruno**
chauffeur ramasseur, STE NELLE LAITERIE DE LA MONTAGNE, SAINT-NECTAIRE.
demeurant à ROCHEFORT-MONTAGNE
- **Monsieur VALLON Stéphane**
employé de banque, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur VAUDON Jean-Luc**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-NECTAIRE
- **Monsieur VAVAL Jacques**
chef de chantier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à SAYAT

- **Monsieur VAZ DE AZEVEDO José Maria**
chef de projet, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINT-VINCENT
- **Monsieur VEDRINE Dominique**
chef d'équipe, L'Entreprise Electrique, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE
- **Monsieur VENTURA Idalio**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame VERDIER Christine**
chargée d'études crédits, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur VERGNE Daniel**
compagnon de maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-OLLIERES
- **Monsieur VERGUIN Christian**
agent de sécurité, SAMSIC SECURITE, BRON.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur VERNET Eric**
CUISINIER, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Monsieur VERNIER Yannick**
préparateur de commandes, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur VIGIER Jean-Claude**
technicien méthodes produits, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-OURS
- **Madame VISIGNOL Catherine**
opératrice, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur VRAY David**
agent de préparation, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur ZAJACZKOWSKI Philippe**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à LE CENDRE

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame AGOSTINHO Véronique**
assistante de direction, CALBERSON AUVERGNE - GEODIS, GERZAT.
demeurant à LUSSAT
- **Madame AIGUESPARSES Catherine**
infirmière, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à AUBIERE

58/84

- **Madame ALBERT Catherine**
merchandiser, LA HALLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JEAN-D'HEURS
- **Madame ALMEIDA Véronique**
gestionnaire ADM, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur ANDRAUD Jean-Marc**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-AMANT-TALLENDE
- **Monsieur ANDRE Jean-Luc**
technicien de maintenance, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NESCHERS
- **Madame ANDRE Marylene**
mécanicienne, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ANDRIEUX Gilles**
technicien R D, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur ARDECHIRI Pierre**
responsable informatique, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ASSELOT MINCE Catherine**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ATTIA Jean-Maxime**
technicien d'exploitation, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur AUDIGIER Pascal**
Gestionnaire de stocks, ONET LOGISTIQUE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur AUMAITRE Didier**
chargé d'études analyses, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX
- **Monsieur BARADUC Serge**
technicien, SN AUVERGNE AERONAUTIQUE, AULNAT.
demeurant à ORCINES
- **Madame BAROUX-FOURY Sylvie**
attachée commerciale, Services Auvergne Métaux, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame BAUDRILLARD Pascale**
attachée scientifique, FERRING, GENTILLY.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BERAUD Yves**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à GERZAT

- **Monsieur BERTHOULY Maurice**
employé, OGF, PARIS 19 EME.
demeurant à AMBERT

- **Monsieur BLANC Michel**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE

- **Madame BORIES Sylvie**
directrice agence, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET.
demeurant à ROMAGNAT

- **Monsieur BOUDET Philippe**
technicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE

- **Monsieur BOUTY Gilles**
technicien biotechnique, SCHERING-PLOUGH, PUTEAUX.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur BOYER Jean-Louis**
responsable d'application, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LA TOUR-D'AUVERGNE

- **Monsieur BRIQUET Philippe**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE

- **Monsieur BRUNAT Bernard**
responsable de chantier, CF2C, PONT-DU-CHATEAU.
demeurant à BILLOM

- **Monsieur BRUNET Lucien**
menuisier, SOMAC MENUISERIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Monsieur BUISSON Eric**
directeur, VINCI ENERGIES TTE, TOULOUSE.
demeurant à ESCOUTOUX

- **Monsieur BUVAT Christophe**
technicien méthodes produits, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS

- **Monsieur CALISTO DA SILVA Joao**
responsable du service entretien, PRECIFORGE, THIERS.
demeurant à NOALHAT

- **Monsieur CALVO Armando**
chef d'équipe, TECHNABAT SAS, LEMPDES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CANO Armand**
mécanicien entretien, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME

- **Madame CAPEL Patricia**
employée commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CAPETTA Christophe**
cariste, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LEZOUX
- **Monsieur CARSANA Eric**
technicien méthodes process, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur CAULE Laurent**
chef de projet, ENDRESS + HAUSER, HUNINGUE.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur CHARDON Gilles**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur CHASSAING Didier**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHASTRETTE Evelyne**
assistante de direction, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur CHAUMEIL Gérard**
surveillant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE
- **Monsieur CHAUNY Marc**
coordinateur de production, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame CHEVALEYRE Evelyne**
agent de collectivité, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à JOB
- **Monsieur CHEVALIER Jean-Michel**
chef d'équipe, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à AUGEROLLES
- **Monsieur CHISSAC Thierry**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHOussy Didier**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur CHOUVIER Michel**
formateur, AFTRAL, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à SOLIGNAT

- **Monsieur CHOVET Pascal**
Ingénieur, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur CIEPLIK Jean-Paul**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur CLADIERE Jean-Jacques**
technicien atelier production, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à BRENAT
- **Monsieur COL Bernard**
ouvrier maroquinier, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur COUTAREL Gérard**
manager de rayon, AUCHAN SUPERMARCHÉ, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur CROMARIAS Henri**
opérateur, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à GOUTTIERES
- **Madame CUBIZOLLES Brigitte**
agent de réception, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Madame CURRIERI Marina**
assistante de direction, CAISSE D'EPARGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur D'AGUANNO Claude**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VEYRE-MONTON
- **Madame DE ALMEIDA Dominique**
secrétaire, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Madame DEAT Isabelle**
assistante de direction, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MALAUZAT
- **Madame DEBARGES Sylvie**
secrétaire de direction, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE
- **Monsieur DECHARRIERE Michel**
responsable méthodes, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame DECOUTEIX Martine**
Conseillère de vente, LA HALLE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AULNAT
- **Monsieur DEGRE William**
conducteur de matériel de collecte, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à MOZAC

62/84

- **Monsieur DELBOS Jacky**
animateur performance, COSMETIQUE ACTIVE PRODUCTION, CREUZIER LE VIEUX.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DELORT Michel**
forgeron, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DEMAÏN Hervé**
couvreur, NAILLER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Monsieur DEMOLIE Pierre**
employé bancaire, EUROPAFI - BDF, VIC-LE-COMTE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DENIS Patrick**
brigadier chef principal, POMONA TERRE AZUR, LEMPDES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur DESFARGES Serge**
technicien de maintenance, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DESIREE Michèle**
assistante de projet, FICHET SECURITY SOLUTIONS FRANCE, VÉLIZY-VILLACOUBLAY.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur DESROSES Pascal**
technicien maintenance, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-GERMAIN-LEMBRON
- **Monsieur DI NALLO Thierry**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur DISCHAMP Patrick**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à REIGNAT
- **Monsieur DOS SANTOS PEREIRA Dominique**
maçon, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à EGLISENEUVE-PRES-BILLOM
- **Monsieur DOUARRE Didier**
chef de chantier, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à PERIGNAT-LES-SARLIEVE
- **Madame DUBOIS ELiane**
responsable, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur DUCHATEAU Morgan**
chef de secteur, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.
demeurant à MENETROL

- **Monsieur DUGOUR Pascal**
employé bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur DULAC Antoine**
magasinier vendeur, PUM PLASTIQUES SAS, AUBIÈRE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame DULON AMRIND**
employée de banque, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DULON ERIC**
employé de banque, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame DUREL Christine**
agent de standard, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à NEBOUZAT
- **Madame DURON Martine**
secrétaire, REGIE MIALON, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT
- **Madame DURON Sylvie**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur FAURIAT Christophe**
employé, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur FAYOL Charles**
formateur, PREVOIR VIE GROUPE PREVOIR, PARIS.
demeurant à VIC-LE-COMTE
- **Madame FERAL Françoise**
rédactrice juridique, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame FERNANDES PIRES Ana Maria**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur FEYDEL Noël**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AULHAT FLAT
- **Monsieur FONLUPT Bernard**
maçon, SMC FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTGIBAUD
- **Madame FONTAINE Sylvie**
assistante sociale, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROMAGNAT
- **Madame FRANCHINEAU Nelly**
chargée de mission, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT

- **Madame FRANCISCO Elisabeth**
assistante, BANQUE DE FRANCE CLFD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GIMEAUX
- **Madame FRANCOISE Christine**
technicienne méthodes, SCATE, RIOM.
demeurant à PERIGNAT-SUR-ALLIER
- **Monsieur FRANCOIS Philippe**
mécanicien, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur GATIGNOL Jean-Michel**
agent d'expédition, CRUZILLES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GATIGNOL Patrick**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur GAUTHIER Gilles**
technicien qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHANONAT
- **Madame GAUZY Paule**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame GENDRAUD Annie**
CUISINIÈRE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à BOURG-LASTIC
- **Monsieur GIROND Pascal**
électricien, CMI MAINTENANCE EST, THIONVILLE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur GONCALVES DA SILVA José Manuel**
maçon, DUMEZ AUVERGNE, AUBIÈRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GORACY Michel**
à titre posthume, EUROCAVE, VILLEURBANNE.
demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
- **Monsieur GOURDOL Frédéric**
compositeur claviste, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur GOUT Philippe**
enquêteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GURY Gilles**
opérateur parachèvement, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-MYON

- **Monsieur HERCEGFI Philippe**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur HOMETTE Christian**
chef de projet qualité, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ORBEIL
- **Monsieur IMBERT Pascal**
tailleur sculpteur sur pierre, SAS GENESTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMBARON SUR MORGE
- **Monsieur JACOB Jean-Michel**
conducteur crepeuse, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à PERRIER
- **Madame JAFFEUX Elisabeth**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MENETROL
- **Monsieur JALLOT Dominique**
chef de chantier, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur JARLIER Jean**
boucher, AUCHAN CLERMONT, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur JARTE Oukacha**
chef gérant, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur LAMONTAGNE Jean-Pierre**
agent de sécurité, SECURITAS FRANCE SARL, RIOM.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur LANGLOIS Laurence**
chargé de clientèle, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LAURANT Max**
technicien PMR, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à VERNET-LA-VARENNE
- **Madame LEBEL Evelyne**
administratrice des systèmes d'information, LABORATOIRE TVM, LEMPDES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur LE BOULANGER Michel**
coordinateur L3, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Madame LE CADET Evelyne**
gestionnaire RH, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur LE FALHER Patrick**
logisticien, GCA Supply Packing, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU

- **Monsieur LEONI Alain**
pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à DURTOL
- **Madame LEVEQUE Patricia**
chargée de clientèle, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LIPERT Jean-Michel**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à MARSAT
- **Monsieur LONGCHAMBON Eric**
technicien logistique, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur LORIN Patrick**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MANNEVEAU Marie-Christine**
AIDE-SOIGNANTE, EHPAD LES ROCHES, PONTAUMUR.
demeurant à PONTAUMUR
- **Madame MARCOS Laurence**
experte technique carrière, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ROYAT
- **Madame MARIANO Ilda**
hôtesse de caisse, AUCHAN SUPERMARCHE, JOUY-EN-JOSAS.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur MARTINET Philippe**
mécanicien feeder, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur MAUCORPS Martin**
conseiller en gestion de patrimoine, CREDIT MUTUEL DU MASSIF CENTRAL, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Madame MESPLES Cécile**
secrétaire médicale, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame MICHON-GRAVOIN Caroline**
technicien de sécurité, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MILLET Bruno**
monteur électricien, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à CHARBONNIER-LES-MINES
- **Monsieur MOLLIERE Olivier**
ouvrier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Madame MONNET Annie**
technicienne administrative, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur MONNET Michel**
charpentier couvreur, NAILLER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMEANE
- **Monsieur MONTEIRO Norbert**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MOREAU Thierry**
agent de fabrication, GOODYEAR DUNLOP, RIOM.
demeurant à ENVAL
- **Monsieur MORLAT Philippe**
employé bancaire, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOULIN Marc**
cariste magasinier, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur MURATON Didier**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à RIOM
- **Monsieur NARCISO Tomé**
monteur chauffagiste sanitaire, ETABLISSEMENTS MATHIEU GIRAUD, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur NASSIET Louis**
responsable production, RELAIS PL AUVERGNE - Gpe BROCHARD, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur NICOLAS Jean-Pierre**
chargé d'affaires, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à RIOM
- **Madame NICOLAS Sophie**
opératrice de production, TRESSE INDUSTRIE, AMBERT.
demeurant à JOB
- **Madame PAGEARD Carole**
assistante polyvalente, Centre France Livres, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Madame PASSUTO Frédérique**
gardienne d'immeuble, AUVERGNE HABITAT, CLERMONT FERRAND.
demeurant à BLANZAT
- **Monsieur PEGNY Christophe**
assistant magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur PENOT Bernard**
technicien éditique, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE

- **Madame PERNY Christine**
secrétaire de direction, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur PEYSSON Frédéric**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CREVANT-LAVEINE
- **Madame PHILIPPE Annie**
technicienne de laboratoire, EUROPHARTECH, LEMPDES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur PIGNARD Patrick**
opérateur polyvalent, SOC NOISEENNE OUTILLAGE DE PRESSE SNOP, BRIOUDE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur PILLER Jean-Marie**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur PINHO Adelino**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur PIROLLES Christian**
expert technique comptable, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur POIRIER Gérard**
gestionnaire de flux, GCA Supply Packing, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur POLLET Bruno**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur POUZOL Bernard**
chef d'équipe, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame RADECKA Dominique**
employée logistique, BOIRON laboratoires, AUBIERE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RAYNAUD Daniel**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE
- **Monsieur RIBEIRO Fernando**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame RIBEROLLE Christine**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à SAINT-PARDOUX

- **Madame RIBOULON Nicole**
travailleuse sociale, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur RICHARD Denis**
technicien qualité, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame RICLAFE Caroline**
gestionnaire conseil, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à JOB
- **Monsieur RIOS Bernard**
technicien maintenance, CGP INDUSTRIES SAS, CEBAZAT.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame RODRIGUEZ Nathalie**
gestionnaire crédits pro, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROGER Jean-Louis**
cadre commercial, ENERSYS SARL, ARRAS.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur SALEM Aïssa**
chargé d'études, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à SAINT-IGNAT
- **Madame SANCHEZ Rosa**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à ENVAL
- **Madame SATURNIN Catherine**
agent de maîtrise, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à VERTOLAYE
- **Madame SATURNIN Véronique**
employée de presse, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur SAURET Marc**
opérateur magasin cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE
- **Monsieur SAUVADET Didier**
responsable chantier ferreux, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur SAVOLDELLI François**
technicien d'atelier, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS
- **Monsieur SENECTAIRE Christian**
technicien, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à LE BRUGERON
- **Monsieur SOUBRE Yves**
chauffeur bus et taxis, COURTEIX ET FILS, GELLES.
demeurant à GELLES

70/84

- **Monsieur SOUCILLE Jean-Philippe**
agent entretien chauffage, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON.
demeurant à LA TOUR-D'AUVERGNE
- **Monsieur SPYCHALA André**
conducteur de ligne, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame SUCHEYRE Pascale**
technicienne, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PONTGIBAUD
- **Monsieur TARRIT Richard**
responsable atelier maintenance, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES
- **Monsieur TOURNAIRE Pascal**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MUR SUR ALLIER
- **Madame TRINCARD Martine**
manager de secteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LAPS
- **Madame VALLEIX Ghislaine**
référente fraude, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-JEAN-DES-OLLIERES
- **Monsieur VAVAL Jacques**
chef de chantier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur VAYSSET Pierre**
chef de brigade, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame VEISSIER Patricia**
mécanicienne, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à ORCET
- **Monsieur VERGUIN Christian**
agent de sécurité, SAMSIC SECURITE, BRON.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur VINCENT Bruno**
technicien ESS, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame ZANINI Patricia**
employée bancaire, BANQUE POPULAIRE ARA, MONTLUCON.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur AGUILELLA Vincent**
technicien, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame AIGUESPARSES Catherine**
infirmière, ASSOCIATION LES SAPINS, CEYRAT.
demeurant à AUBIERE
- **Madame ANDANSON Sylvie**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur ANTHONY Michel**
employé de banque, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAPPES
- **Madame ARCHON Véronique**
assistante commerciale, LA MONDIALE GROUPE, MONS-EN-BARŒUL.
demeurant à GERZAT
- **Monsieur ARVEUF Patrick**
responsable d'exploitation logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur AUDEBERT Gilles**
conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Monsieur AVENIN Régis**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ANTOINGT
- **Monsieur BARTHOMEUF Didier**
formateur, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Monsieur BARTHOMEUF Marc**
responsable laboratoire de contrôle, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BATTUT Pierre**
photographeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BECOT Thierry**
conseiller relation clients, COFACE, BOIS-COLOMBES.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Monsieur BEL Christian**
chargé de mission, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BENHAIM Hélène**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BENOIT Didier**
monteur régleur, C E P, THIERS.
demeurant à LA MONNERIE-LE-MONTEL

72/84

- **Madame BERGER Françoise**
psychologue, POLE EMPLOI ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur BERNARD Bruno**
mécanicien, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame BERTHON Nadia**
opératrice, VALEO SYSTEMES D ESSUYAGE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE
- **Madame BEYSSIE Dominique**
employée bancaire, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE
- **Monsieur BISSERIEUX Christian**
contrôleur de sécurité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur BLANC Dominique**
maçon qualifié route, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur BLONDET François**
cadre de direction, SOCIETE GENERALE, NANTERRE Cédex 9.
demeurant à MARSAT
- **Madame BOISSY Christine**
employée bancaire, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur BONHOMME Gérard**
retraité depuis le 01/04/2020, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à NESCHERS
- **Monsieur BONNEFONT Gérard**
cariste, ROZANA, SAINT-YORRE.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur BOUDET Philippe**
technicien, SUEZ EAU FRANCE ARA, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-YVOINE
- **Monsieur BOUTY Gilles**
technicien biotechnique, SCHERING-PLOUGH, PUTEAUX.
demeurant à VOLVIC
- **Monsieur BRANDELY Philippe**
Cadre bancaire, LCL, VILLEJUIF.
demeurant à RIOM
- **Monsieur BRIHAYE Patrice**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à REIGNAT

- **Madame BRIQUET Catherine**
employée, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE

- **Madame BRO Patricia**
Technicienne Maîtrise des risques, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à DIENNE

- **Monsieur BROQUET Ghislain**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à MALAUZAT

- **Monsieur BRUCHET Michel**
garant qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PASLIERES

- **Madame BRUNEL-BATISSE Roselyne**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur BRUNET Lucien**
menuisier, SOMAC MENUISERIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LA ROCHE-BLANCHE

- **Monsieur BUGEON Jean-François**
responsable d'application, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à LES ANCIZES-COMPS

- **Monsieur BUVAT Serge**
métallier, POL AGRET, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame CARIOU-VINCENT Anne-Marie**
attachée de direction, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur CHABRILLAT Bernard**
technicien, ENGIE COFELY, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à FAYET-LE-CHATEAU

- **Madame CHALLIER Christine**
employée administrative, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LUSSAT

- **Monsieur CHAMPEAU Alain**
expert, NXO FRANCE, AUBIERE.
demeurant à BEAUMONT

- **Monsieur CHAPAS Jean-Luc**
chef d'équipe monteur électricien, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à MOZAC

- **Monsieur CHAPELLE Jean-Marc**
fraiseur, SOC NLE EXPLOIT DESHORS AERO DEFENSE IND, BRIVE-LA-GAILLARDE.
demeurant à ARLANC

- **Monsieur CHARBONNIER Franck**
chef d'équipe, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCET

- **Madame CHARRADE Sylvie**
aide médico psychologique, A.G.D Le Viaduc, CHAMBARON SUR MORGE.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur CHAUMEIL Gérard**
surveillant, Centre Hospitalier STE MARIE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COMBRONDE
- **Madame CHOLLET Josiane**
commerciale distribution, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à JOZE
- **Monsieur COLOMBIER Patrick**
responsable qualité et sécurité, C E P, THIERS.
demeurant à CHABRELOCHE
- **Monsieur CORBONNOIS Dominique**
gestionnaire de flux, GCA Supply Packing, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LES MARTRES-D'ARTIERE
- **Madame CORRADIN Patricia**
assistante de direction, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur COUDERT Cyrille**
cadre bancaire, BANQUE NUGER, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Madame CREMER Sylvie**
gestionnaire technique de contrats, SMABTP, PARIS.
demeurant à PULVERIERES
- **Monsieur CUSSALGRAS Alain**
ouvrier, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-REMY-DE-CHARGNAT
- **Monsieur DA CUNHA Manuel**
acheteur, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Monsieur DAJOUX Hubert**
responsable adjoint magasin, C E P, THIERS.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame DALMAS Françoise**
approvisionnementneuse, SANOFI Chimie, VERTOLAYE.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur DAUBORD Laurent**
magasinier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYRAT
- **Madame DAUGE Dominique**
secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à VOLVIC

- **Monsieur DAURAT Didier**
usineur, ZF BOUTHEON SAS, ANDREZIEUX-BOUTHEON.
demeurant à VIVEROLS
- **Madame DAVID Danielle**
aide comptable, REGIE MIALON, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur DE AZEVEDO Joao**
conducteur d'engins, RENON SAS, CHATEAUGAY.
demeurant à CHATEAUGAY
- **Monsieur DE FREITAS Joaquim**
chauffeur PL, VEOLIA ONYX ARA, CLERMONT FERRAND.
demeurant à CHANONAT
- **Monsieur DENIZON Michel**
assistant magasin, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à DURMIGNAT
- **Monsieur DESCHAMP Didier**
mécanicien entretien, SCBV - Eaux St Yorre, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur DONATELLA Joseph**
informaticien, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur DOUHAIRIE Michel**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-MAURICE
- **Monsieur DUBOIS Francis**
technicien méthodes, AUBERT & DUVAL, LES ANCIZES.
demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONS
- **Madame DUFOUR Joëlle**
employée, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Monsieur DUMAIRE Jean-Michel**
line leader, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Madame DUPOUYET Brigitte**
secrétaire comptable, CGP Flexible Innovation, PARENT.
demeurant à COUDES
- **Monsieur DURON Didier**
cariste, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à GOUTTIERES
- **Monsieur ESPINASSE Elisabeth**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Madame EYMARON Béatrice**
employée administrative, PRAXY CENTRE, ISSOIRE.
demeurant à LES PRADEAUX

- **Madame FERNANDES PIRES Ana Maria**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à MENETROL

- **Monsieur FLORET Jean-Pierre**
opérateur service rapide, OPPIDUM AUTOMOBILES - Citroën, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SEYCHALLES

- **Monsieur FONLUPT Bernard**
maçon, SMC FAURE, PONTAUMUR.
demeurant à PONTGIBAUD

- **Madame FOURRIER Annette**
assistante de direction, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à VERTAIZON

- **Monsieur FRANCOIS Michel**
chargé de communication interne, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur FRANCOIS Philippe**
mécanicien, BONY Automobiles, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES

- **Monsieur FRANCOLON Guy**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Monsieur GATIGNOL Dominique**
magasinier, CGP Flexible Innovation, PARENT.
demeurant à ISSOIRE

- **Monsieur GATTOLIN Mario**
responsable de production, ISSOIRE AVIATION, LE BROC.
demeurant à PARENTIGNAT

- **Madame GAUTHIER Lydie**
responsable commerciale, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE

- **Madame GERBIER Isabelle**
technicienne prestations, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à MARSAT

- **Monsieur GIGANON Thierry**
opérateur labo, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT

- **Monsieur GIRAUD Marc**
agent qualité, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à ORLEAT

- **Madame GIRAUD-TEIL Christine**
mécanicienne, MAROQUINERIE DE SAYAT, SAYAT.
demeurant à AULNAT

- **Monsieur GORACY Michel**
à titre posthume, EUROCAVE, VILLEURBANNE.
demeurant à SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE
- **Monsieur GOUT Philippe**
enquêteur, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur GUERCHOUCH Lyazid**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur GUINEL Thierry**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à USSON
- **Monsieur HOULLIER Hervé**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à CHIDRAC
- **Monsieur HUGON Bernard**
agent de maîtrise, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Monsieur HUGON Marcel**
employée logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à MORIAT
- **Madame IZYDORCZYK Marie-Hélène**
assistante commerciale, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à MONTAIGUT
- **Monsieur JALLOT Dominique**
chef de chantier, ENGIE INEO RAA, CEBAZAT.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur JARTE Oukacha**
chef gérant, SOGERES, BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à SAINT-BEAUZIRE
- **Monsieur JEUDY Patrick**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur JUILLARD Philippe**
ingénieur bureau d'études, INGEROP Conseil & Ingénierie, CEBAZAT.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame KHOUDA Dolorès**
hôtesse d'accueil, LABORATOIRES AUVEX, PONT-DU-CHÂTEAU.
demeurant à AUBIERE
- **Madame LABATTU Christiane**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à ROMAGNAT
- **Monsieur LACK Didier**
directeur établissement touristique, AZUREVA, BOURG-EN-BRESSE.
demeurant à LE MONESTIER

78/84

- **Monsieur LAFaurie Michel**
sapeur pompier, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur LARTIGAUD Philippe**
chef de service, SEMERAP, RIOM.
demeurant à MARTRES-SUR-MORGE
- **Monsieur LAURENT Jean-Paul**
gestionnaire conseil prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur LECOQ Denis**
imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYSSAT
- **Monsieur LEONI Alain**
pilote de ligne, SOCIETE AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à DURTOL
- **Monsieur LEVADOUX Bruno**
ouvrier imprimeur, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à SAINT-BONNET-PRES-RIOM
- **Madame LEYERLOUP Martine**
responsable de proximité, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ORCINES
- **Madame LIABEUF Véronique**
conseillère retraite, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame LOPES VICENTE Chantal**
employée, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur MAGNARD Bruno**
mécanicien verrier, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame MALHIÈRE Marie-Christine**
aide soignante, EHPAD Les Versannes- UGECAM, JOB.
demeurant à JOB
- **Madame MANSON Gisèle**
agent, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à TALLENDE
- **Madame MASSARDIER Marie-Chantal**
agent de fabrication, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à SAINTE-FLORINE
- **Monsieur MAURIN Michel**
technicien qualité, INTERFORGE, ISSOIRE.
demeurant à GIGNAT

- **Monsieur MEUNIER Jean-Noël**
cuisinier, CE Banque de France, CHAMALIERES.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Monsieur MICARD Pascal**
opérateur production, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Madame MIZOULE Régine**
hôtesse de caisse, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à CEBAZAT
- **Monsieur MONAT Jean-Marc**
agent technique, SCBV - Eaux St Yorre, SAINT-YORRE.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Monsieur MONTBRIZON Didier**
employé commercial, Groupe CASINO, SAINT ETIENNE.
demeurant à LEMPTY
- **Monsieur MONTEIRO Norbert**
menuisier, Sté LE TELLIER, GERZAT.
demeurant à RIOM
- **Monsieur MONTJOTIN Gilles**
opérateur en télésurveillance, NEXECUR PROTECTION, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur MOREA Noël**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur MOSNIER Jean-Paul**
gestionnaire, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur OBAL Didier**
électricien PL, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur OLLIER Joël**
opérateur magasin pièces détachées, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à SAINT-ELOY-LES-MINES
- **Monsieur ONDET Bernard**
retraité depuis le 01/06/2020, WALCHLI, CONDAT.
demeurant à SAINT-GENES-CHAMPANELLE
- **Monsieur OSSAYE François**
compositeur claviste, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Madame PAGES Mireille**
agent de fabrication, VALEO Système Contrôle Moteur, SAINTE-FLORINE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES
- **Monsieur PAGES Patrick**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à BRASSAC-LES-MINES

- **Monsieur PARSOL Patrick**
fondateur, O-I FRANCE SAS, PUY-GUILLAUME.
demeurant à LIMONS
- **Madame PEDRO Bernadette**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à AUBIERE
- **Madame PEINAUD Sylvie**
secrétaire médicale, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à BEAUREGARD-VENDON
- **Monsieur PEUF Maurice**
chauffeur livreur, CHARVET LA MURE BIANCO, LYON.
demeurant à MIREFLEURS
- **Monsieur PIARD Pascal**
monteur usineur sur bois, S.A.S. CHAPUIS ARMES, SAINT-BONNET-LE-CHATEAU.
demeurant à LA CHAULME
- **Monsieur PICHON Alain**
responsable de projet, Eiffage Energie Systèmes IT LA, RIOM.
demeurant à RIOM
- **Monsieur PINET Patrice**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à SAINT-BABEL
- **Monsieur PIQUET Alain**
conducteur receveur, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à BILLOM
- **Madame POIRIER ELiane**
employée, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LEMPDES
- **Monsieur POURCHON Jean-François**
chauffeur PL, EUROVIA DALA, Clermont-Ferrand.
demeurant à PONT-DU-CHATEAU
- **Madame QUINSAT Marie-Christine**
conseillère de vente, TOOANDRE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHANAT-LA-MOUTEYRE
- **Monsieur QUIQUANDON Jean-François**
superviseur, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ANTOINGT
- **Madame RANDANNE Françoise**
assistante de direction, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CHAMALIERES
- **Monsieur RAYMOND Didier**
magasinier MP, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à ARS-LES-FAVETS

- **Monsieur REFOUGOULET Alain**
agent de maintenance, AUBERT & DUVAL, ISSOIRE.
demeurant à BEAULIEU
- **Madame ROCHA DA SILVA Maria de Fatima**
femme de chambre, DEBEAUXTOURS, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur ROSAS BUENO Juan**
technicien monteur, FLEURY Enseignes, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LEMPDES
- **Madame ROUGERON Marie-Claude**
responsable de centre, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à SAINT-PRIEST-BRAMEFANT
- **Madame RUSSIAS Annick**
technicienne administrative, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame SANCHEZ Rosa**
agent de propreté, ONET SERVICES CS, LA ROCHE-BLANCHE.
demeurant à ENVAL
- **Madame SARRON Evelyne**
assistante de pôle, REXEL FRANCE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame SASSELLA Corinne**
réfêrente technique prestations, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à LE CENDRE
- **Monsieur SECHERESSE Robert**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame SERGERE Joëlle**
technicienne supplément HS, LA MONTAGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à PUY-GUILLAUME
- **Monsieur SERRE Jean-Paul**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à CEYRAT
- **Madame SIVARD Maryse**
caissière, CSF - CARREFOUR MARKET, LAGNIEU.
demeurant à AMBERT
- **Monsieur SOUBRE Yves**
chauffeur bus et taxis, COURTEIX ET FILS, GELLES.
demeurant à GELLES
- **Monsieur SOUVETON Jean-Pierre**
employé, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à BEAUMONT
- **Monsieur TARGET Gérard**
agent de maîtrise, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à AUBIERE

82/84

- **Madame TESTUD Maryse**
comptable, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à ISSOIRE
- **Madame TEYSSIER Brigitte**
retraîtée depuis 01/12/2019, BANQUE DE FRANCE, CHAMALIERES.
demeurant à LES MARTRES-DE-VEYRE
- **Monsieur THOMAS Eric**
technicien de maintenance, NXO FRANCE, AUBIERE.
demeurant à AUBIERE
- **Monsieur TIXIER Robert**
agent d'entretien, Clinique Médicale de Cardio-Pneumologie, DURTOL.
demeurant à SAYAT
- **Monsieur TOUGARD Gilles**
responsable unité d'exploitation, T2C, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à RIOM
- **Madame TOURNAIRE Nadine**
comptable, CAF DU PUY DE DOME, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CHAPDES-BEAUFORT
- **Monsieur TOURNOUX François**
ingénieur, Aubert & Duval, AUBIERE.
demeurant à RIOM
- **Monsieur TRINCAL Serge**
opérateur de fabrication, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à TOURZEL-RONZIERES
- **Madame VAYSSIE Chantal**
employée logistique, Auchan Retail Logistique, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à COURNON-D'AUVERGNE
- **Madame VAZ Maria**
responsable magasin, MINELLI S.A., AUBAGNE.
demeurant à CLERMONT-FERRAND
- **Monsieur VECE Michel**
opérateur SMC, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à USSON
- **Monsieur VERGUIN Christian**
agent de sécurité, SAMSIC SECURITE, BRON.
demeurant à CHATEL-GUYON
- **Madame VIALEX Sylvie**
employée, CPAM du Puy-de-Dôme, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CEYRAT
- **Monsieur VIDAL Albert**
maçon, TIXIER BATIMENT, BILLOM.
demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER

- **Monsieur VILLECHENON Jacques**
technicien maintenance, ROCKWOOL FRANCE SAS, SAINT-ELOY-LES-MINES.
demeurant à GOUTTIERES

- **Madame VITIELLO Monique**
technicienne courrier, CARSAT AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à GERZAT

- **Madame VITTE Hélène**
conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, CLERMONT-FERRAND.
demeurant à CLERMONT-FERRAND

- **Madame VOUTE Nellie**
comptable, CRUZILLES, CLERMONT FERRAND.
demeurant à SAINT-SANDOUX

- **Madame ZAMPA Brigitte**
assistante commerciale, CALDIC FRANCE, COURNON-D'AUVERGNE.
demeurant à LE CENDRE


- **Monsieur ZANIN Jean-Claude**
agent process, CONSTELLIUM ISSOIRE, ISSOIRE.
demeurant à AUZAT-LA-COMBELLE

Article 5 : Madame la secrétaire générale et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 SEP. 2020

Le préfet,

Philippe CHORIN



84/84

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2020-09-18-003

CHAURAND VERONIQUE DECLARATION

*Déclaration d'un organisme de services à la personne délivrée à l'entreprise CHAURAND
Véronique (nom commercial : Pimprenelle) à Arlanc*



**PREFET
DU PUY de DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES
ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**UNITE DEPARTEMENTALE
DU PUY-DE-DOME**

Affaire suivie par :
Annie LABOURIER

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le N° SAP 888175155
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu l'arrêté du DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSTATE :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été déposée auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE d'Auvergne-Rhône-Alpes le 14 septembre 2020 par l'entreprise CHAURAND Véronique (nom commercial : Pimprenelle) sise 1 bis, route nationale – 63220 ARLANC ;

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes – Unité Départementale du Puy-de-Dôme
2 rue Pélissier - Cité Administrative - Bâtiment P - CS 30158 - 63034 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.41.22.31

Courriel : annie.labourier@direccte.gouv.fr
Site www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de l'entreprise CHAURAND Véronique (nom commercial : Pimprenelle), sous le n° SAP 888175155 ;

Le présent récépissé prend effet à compter du 14 septembre 2020 ;

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme qui modifiera le récépissé initial ;

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Pour l'ensemble du territoire national :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 septembre 2020

**P/ Le Préfet,
Par délégation,
P/ Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
P/La Responsable
de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,
La Directrice Adjointe,**



Laure FALLET

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2020-09-17-004

COMO63 MODIF AGREMENT

*Modification d'agrément d'un organisme de services à la personne délivrée à COMO 63 (nom
commercial Babychou 63) à Clermont-Ferrand*



**PREFET
DU
PUY de DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

ARRETE N° 6320200917004
portant modification d'agrément d'un organisme de services aux personnes

Le Préfet Du Puy-De-Dôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 7231-1, L 7232-1 et suivants, R 7232-1 à 7232-11 et D 7231.11 ;

VU l'article L 313-1-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

VU les décrets n° 2011-1132 et 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne

VU l'arrêté du 1er octobre 2018 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-6 du code du travail ;

Vu la circulaire du 11 avril 2019 relative aux activités de services à la personne ;

VU l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;

VU l'arrêté du DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté 6320190402008 du 2 avril 2019 délivrant l'agrément SAP 800064107 à la SARL COMO 63 (Nom commercial BABYCHOU 63) dont le siège social est situé 7, Cours Sablon – 63000 CLERMONT FERRAND ;

VU la demande d'extension de territoire déposée le 26 août 2020 auprès de l'Unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes par la SARL COMO 63 (Nom commercial BABYCHOU 63) ;

VU la consultation de l'Unité départementale de la Loire de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Conseil Départemental de la Loire en date du 1^{er} septembre 2020 ;

SUR PROPOSITION du service instructeur de l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes ;

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Départementale du Puy-de-Dôme
2 rue Pélissier - Cité Administrative - Bâtiment P - CS 30158 - 63034 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.41.22.31

Courriel : annie.labourier@direccte.gouv.fr
Site www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

ARRETE :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté 6320190402008 du 2 avril 2019 est modifié comme suit :

L'agrément est accordé à SARL COMO 63 (Nom commercial BABYCHOU 63) dont le siège social est situé 7, Cours Sablon – 63000 CLERMONT FERRAND, conformément aux dispositions de l'article R 7232-7 du Code du Travail, pour la fourniture des services aux personnes dans les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et, à compter de la date de signature du présent avenant, dans le département de la Loire.

Article 2 : Les autres articles demeurent inchangés.

Article 3 :

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture du Puy-de-Dôme et la responsable de l'Unité Départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne Rhône Alpes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département du Puy-de-Dôme. Celui-ci sera, par ailleurs, transmis à l'organisme chargé du recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

Article 4 :

Le présent arrêté peut, dans les deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours :

- ✓ gracieux auprès de la DIRECCTE - unité départementale du Puy-de-Dôme
- ✓ hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - direction générale des entreprises - mission des services à la personne, 6 rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.
- ✓ contentieux auprès tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 cours Sablon, 63000 Clermont-Ferrand ou par voie électronique au moyen d'un téléservice accessible par le réseau internet (www.telerecours.fr)

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2020

P/ Le Préfet,
Par délégation,
P/ Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
P/La Responsable
de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,
La Directrice Adjointe,



Laure FALLET

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2020-09-17-003

COMO63 MODIF DECLARATION

*Modification de déclaration d'un organisme de services à la personne délivrée à COMO 63 (nom
commercial Babychou 63) à Clermont-Ferrand*



**PREFET
DU PUY de DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES
ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**UNITE DEPARTEMENTALE
DU PUY-DE-DOME**

Affaire suivie par :
Annie LABOURIER

**Modification du récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le N° SAP 800064107
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu l'arrêté du DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSTATE :

Vu le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne délivré le 2 avril 2019 au nom de la SARL COMO 63 (Nom commercial BABYCHOU 63) sise 7, Cours Sablon – 63000 CLERMONT-FERRAND sous le numéro SAP 800064107 ;

Vu la demande d'extension de territoire déposée le 26 août 2020 auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE d'Auvergne-Rhône-Alpes par la SARL COMO 63 (Nom commercial BABYCHOU 63) ;

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - Unité Départementale du Puy-de-Dôme
2 rue Pélissier - Cité Administrative - Bâtiment P - CS 30158 - 63034 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.41.22.31

Courriel : annie.laborier@direccte.gouv.fr
Site www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme ;

Le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la SARL COMO 63 (Nom commercial BABYCHOU 63) sise 7, Cours Sablon – 63000 CLERMONT-FERRAND sous le numéro SAP 800064107 annule et remplace le récépissé délivré le 2 avril 2019 ;

Le présent récépissé prend effet à compter du 17 septembre 2020 et est limité au 23 mars 2024 pour les activités relevant de l'agrément ;

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme qui modifiera le récépissé initial ;

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire et mandataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Pour l'ensemble du territoire national :

- Garde d'enfants à domicile de plus de trois ans
- Accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante);

Pour les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier et de la Loire :

Mode prestataire et mandataire du 17 septembre 2020 au 23 mars 2024

- Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile ou de moins de dix-huit ans lorsqu'il est en situation de handicap
- Accompagnement des enfants de moins de trois ans ou de moins de dix-huit ans lorsqu'il est en situation de handicap dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 septembre 2020

P/ Le Préfet,
Par délégation,
P/ Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
P/La Responsable
de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,
La Directrice Adjointe,



Laure FALLET

63_UDDIRECCTE_Unité départementale de la Direction
régionale des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi du Puy-de-Dôme

63-2020-09-18-004

SANDORA MODIF DECLARATION ACTIVITES

*Modification de déclaration d'un organisme de services à la personne délivrée à la SARL
SANDORA (nom commercial SENIOR COMPAGNIE) à CLERMONT-FERRAND*



**PREFET
DU PUY de DOME**

*Liberté
Egalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES
ENTREPRISES, DE LA
CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**UNITE DEPARTEMENTALE
DU PUY-DE-DOME**

Affaire suivie par :
Annie LABOURIER

**Modification du récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistrée sous le N° SAP SAP 811321132
et formulée conformément à l'article L. 7232-1-1 du code du travail**

Le Préfet du Puy-de-Dôme

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu le décret n° 2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration ;

Vu l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à Monsieur le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Auvergne Rhône Alpes ;

Vu l'arrêté du DIRECCTE de la région Auvergne Rhône Alpes accordant subdélégation de signature à la responsable de l'unité départementale du Puy-de-Dôme de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes ;

CONSTATE :

Vu le récépissé de déclaration d'activités de services à la personne délivré le 16 février 2017 au nom de la SARL SANDORA (Nom commercial SENIOR COMPAGNIE) sise 56, avenue Julien – 63000 CLERMONT FERRAND sous le n° SAP 811321132 ;

DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes – Unité Départementale du Puy-de-Dôme
2 rue Pélissier - Cité Administrative - Bâtiment P - CS 30158 - 63034 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.41.22.31

Courriel : annie.laborier@direccte.gouv.fr
Site www.auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr

En l'absence de demande de renouvellement de l'agrément en mode mandataire, le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne enregistré au nom de la SARL SANDORA (Nom commercial SENIOR COMPAGNIE) sise 56, avenue Julien – 63000 CLERMONT FERRAND sous le n° SAP 811321132 annule et remplace le récépissé délivré le 16 février 2017 ;

Le présent récépissé prend effet à compter du 25 juin 2020 et est limité au 24 juin 2030 pour les activités relevant de l'autorisation ;

Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale du Puy-de-Dôme qui modifiera le récépissé initial ;

La structure exerce son activité selon le mode suivant : prestataire

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Pour l'ensemble du territoire national :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- Travaux de petit bricolage dits " homme toutes mains "
- Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes
- Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes autres que personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- Accompagnement des personnes autres que personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)
- Assistance aux personnes autres que personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux

Pour le département du Puy-de-Dôme :

Mode prestataire jusqu'au 24 juin 2030

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues à l'article L. 1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives
- Accompagnement des personnes âgées, des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante)

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve de la tenue d'une comptabilité séparée pour les activités susvisées, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale.

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R. 7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 septembre 2020

**P/ Le Préfet,
Par délégation,
P/ Le DIRECCTE,
Par subdélégation,
P/La Responsable
de l'Unité Départementale
du Puy-de-Dôme,
La Directrice Adjointe,**



Laure FALLET

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

63-2020-09-15-006

Arrêté

Modifiant l'arrêté N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015
valant dérogation pour la capture, la détention et le
transport
de spécimens d'espèces animales protégées
Centre de sauvegarde de la faune sauvage «Panse-Bêtes»



Lyon, le 15 septembre 2020

Arrêté n°

**Modifiant l'arrêté N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015
valant dérogation pour la capture, la détention et le transport
de spécimens d'espèces animales protégées
Centre de sauvegarde de la faune sauvage «Panse-Bêtes»**

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le livre IV du Code de l'environnement, dans sa partie législative et notamment ses titres I et II ;
- VU** le livre IV du Code de l'environnement, dans sa partie réglementaire et notamment ses articles R.411-1 à R.411-14 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 septembre 1992 relatif aux règles générales de fonctionnement et aux caractéristiques des installations des établissements qui pratiquent des soins sur les animaux de la faune sauvage ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et le décret n° 97-1204 du 19 décembre 1997 pris pour son application ;
- VU** l'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégés menacés d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 août 2004 fixant les conditions d'autorisation de détention d'animaux de certaines espèces non domestiques dans les établissements d'élevage, de vente, de location, de transit ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;
- VU** l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** l'arrêté interministériel du 29 octobre 2009 modifié fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015 valant dérogation pour la capture, la détention et le transport de spécimens d'espèces animales protégées, délivrée au centre de sauvegarde de la faune sauvage «Panse-Bêtes» ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 19-01-542 du 29 août 2019 de la préfecture du Puy-de-Dôme (DDPP) portant autorisation de fonctionnement du centre de sauvegarde de la faune sauvage « Panse-Bêtes » sur la commune de Chamalières ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 63-2020-05-15-001 du 15 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, dans le ressort du département du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté préfectoral N° DREAL-SG-2020-84/63 du 2 juin 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département du Puy-de-Dôme ;

VU les lignes directrices du 30 octobre 2017 précisant la nature des décisions individuelles, notamment dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, soumises ou non à participation du public, au vu de leur incidence sur la protection de l'environnement, dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la demande de modification des prescriptions de l'arrêté préfectoral N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015 formulée par Monsieur Laurent Longchambon, président de l'Association de Sauvegarde des Mammifères Sauvages des Villes - Centre de sauvegarde de la faune sauvage « Panse-Bêtes »- 11, avenue Aristide Briand – 63400 Chamalières, en date du 02 mai 2020 ;

VU l'avis favorable du Conseil National de Protection de la Nature du 30 juillet 2020 ;

VU l'absence d'observation du public à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de participation du public par le biais de la mise en ligne de la demande et du projet de décision sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes du 27 août au 10 septembre 2020 inclus ;

VU le projet d'arrêté transmis le 19 août 2020 au pétitionnaire, et la réponse apportée le 20 août 2020 ;

CONSIDERANT que la présente demande est déposée dans l'intérêt de la protection de la faune sauvage (opérations de sauvetage opérées dans le cadre d'un centre de soin agréé) ;

CONSIDERANT qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;

CONSIDERANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

SUR proposition du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Aux articles 1 et 3 de l'arrêté préfectoral N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015, le mot « mammifères » est remplacé par « animaux ».

ARTICLE 2 :

L'article 8 de l'arrêté préfectoral N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015 est ainsi modifié :

La présente autorisation est délivrée jusqu'au 31 décembre 2025.

ARTICLE 3 :

L'annexe de l'arrêté préfectoral N° 2015/DREAL/105 du 28 juillet 2015 est remplacée par l'annexe figurant au présent arrêté.

ARTICLE 4 : AUTRES LEGISLATIONS ET REGLEMENTATIONS

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être applicables sur les espaces protégés du territoire d'étude.

ARTICLE 5 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent,
- par l'application information « télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr .

ARTICLE 6 : EXECUTION

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le chef du service départemental de l'office français pour la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef du Service Eau, Hydroélectricité et Nature

SIGNE

Christophe DEBLANC

ANNEXE
LISTE DES ESPECES DE FAUNE PROTEGEES CONCERNEES

FAMILLES	NOM SCIENTIFIQUE	NOM COMMUN
REPTILES		
Chéloniens		
Emydés	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe
Testudinidés	<i>Testudo hermanni</i>	Tortue d'Hermann
	<i>Testudo graeca</i>	Tortue grecque
Lacertidiens		
Geckonidés	<i>Hemidactylus turcicus</i>	Hémidactyle verruqueux
	<i>Phyllodactylus europaeus</i>	Phyllodactyle d'Europe
	<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Mauritanie
Scincidés	<i>Chalcides chalcides</i>	Seps tridactyle
Anguidés	<i>Anguis fragilis</i>	Orvet
Lacertidés	<i>Algyroides fitzingeri</i>	Algyroïde de Fitzinger
	<i>Archéolacerta bedriagae</i>	Lézard montagnard corse ou Lézard de Bédriaga
	<i>Iberolacerta bonnali</i>	Lézard de Bonnal
	<i>Iberolacerta aurelioi</i>	Lézard d'Aurelio
	<i>Iberolacerta aranica</i>	Lézard du Val d'Aran
	<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches
	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies
	<i>Lacerta lepida</i>	Lézard ocellé
	<i>Lacerta vivipara</i>	Lézard vivipare
	<i>Podarcis liolepis</i>	Lézard catalan
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles
	<i>Podarcis sicula</i>	Lézard sicilien
	<i>Podarcis tiliguerta</i>	Lézard tyrrhénien
	<i>Psammodromus algirus</i>	Psammodrome algire
	<i>Psammodromus hispanicus</i>	Psammodrome d'edwards
Ophidiens		
Colubridés	<i>Hierophis (Coluber) viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune
	<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse
	<i>Coronella girondica</i>	Coronelle bordelaise
	<i>Elaphe longissima</i>	Couleuvre d'Esculape
	<i>Elaphe scalaris</i>	Couleuvre à échelons
	<i>Malpolon monspessulanus</i>	Couleuvre de Montpellier
	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine
	<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique
Viperidés	<i>Vipera seoanei</i>	Vipère de Séoane

	<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic
	<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade
AMPHIBIENS		
Anoures		
Alytidae	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur
	<i>Discoglossus montalentii</i>	Discoglosse corse
	<i>Discoglossus pictus</i>	Discoglosse peint
	<i>Discoglossus sardus</i>	Discoglosse sarde
	<i>Discoglossus sardus pop. [Corse]</i>	Discoglosse sarde pop. de Corse
	<i>Discoglossus sardus pop. [Hyères]</i>	Discoglosse sarde pop. des Îles d'Hyères
Bombinatoridae	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune
Bufonidae	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite
Hylidae	<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte
	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale
	<i>Hyla sarda</i>	Rainette sarde
Pelobatidae	<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède
	<i>Pelobates fuscus</i>	Pélobate brun
Pelodytidae	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué
Ranidae	<i>Pelophylax bedriagae</i>	Grenouille verte de Bedriaga
	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte
	<i>Pelophylax kl. grafi</i>	Grenouille de Graff
	<i>Pelophylax lessonae</i>	Grenouille verte de Lessona
	<i>Pelophylax perezi</i>	Grenouille verte de Perez
	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile
	<i>Rana pyrenaica</i>	Grenouille des Pyrénées
	<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse
Urodèles		
Salamandridae	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé
	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Triton ponctué
	<i>Mesotriton alpestris</i>	Triton alpestre
	<i>Salamandra atra</i>	Salamandre noire
	<i>Salamandra corsica</i>	Salamandre de Corse
	<i>Salamandra lanzai</i>	Salamandre de Lanza
	<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée
	<i>Triturus carnifex</i>	Triton crêté italien
	<i>Calotriton asper</i>	Calotriton des Pyrénées
	<i>Euproctus montanus</i>	Euprocte de Corse
	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté

	<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré
Plethodontidae	<i>Speleomantes strinati</i>	Spélerpès de Strinati
MAMMIFERES		
Insectivores		
Erinaceidae		
	<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe
Soricidae		
	<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique ou Crossope
	<i>Neomys anomalus</i>	Musaraigne ou Crossope de Miller
Chiroptères		
Rhinolophidae		
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe
	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale
Vespertilionidae		
	<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton
	<i>Myotis brandti</i>	Murin de Brandt
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
	<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches
	<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer
	<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein
	<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe
	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin
	<i>Myotis myotis</i>	Grand murin
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler
	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule
	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune
	<i>Eptesicus nilsoni</i>	Sérotine de Nilsson
	<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune
	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius
	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle
	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers

Molossidae		
	<i>Tadarita teniotis</i>	Molosse de Cestoni
Carnivores		
Mustelidae		
Viverridae		
	<i>Genetta genetta</i>	Genette
Felidae		
	<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier
Rongeurs		
Sciuridae		
	<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux
Castoridae		
	<i>Castor fiber</i>	Castor
Muridae		
	<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie
OISEAUX		
Anatidae		
	<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé
	<i>Cygnus columbianus</i>	Cygne de Bewick
	– <i>C. c. bewickii</i>	
	<i>Cygnus cygnus</i>	Cygne chanteur
	<i>Anser brachyrhynchus</i>	Oie à bec court
	<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonnette
	<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant
	– <i>B. b. bernicla</i>	
	<i>Branta ruficollis</i>	Bernache à cou roux
	<i>Anas carolinensis</i>	Sarcelle à ailes vertes
	<i>Anas discors</i>	Sarcelle à ailes bleues
	<i>Aythya collaris</i>	Fuligule à bec cerclé
	<i>Aythya nyroca</i>	Fuligule nyroca
	<i>Aythya affinis</i>	Fuligule à tête noire
	<i>Mergellus albellus</i>	Harle piette
	<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé
	<i>Mergus merganser</i>	Harle bièvre
	– <i>O. j. jamaicensis</i>	
Gaviidae		
	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin
	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique
	– <i>G. a. arctica</i>	
	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin
Procellariidae		

	<i>Puffinus puffinus</i>	Puffin des Anglais
Hydrobatidae		
	<i>Hydrobates pelagicus</i>	Océanite tempête
	– <i>H. p. pelagicus</i>	
	<i>Oceanodroma leucorhoa</i>	Océanite culblanc
	– <i>O. l. leucorhoa</i>	
Sulidae		
	<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan
Phalacrocoracidae		
	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran
	– <i>P. c. carbo</i>	
	– <i>P. c. sinensis</i>	
	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé
	– <i>P. a. aristotelis</i>	
Pelecanidae		
	<i>Pelecanus onocrotalus</i>	Pélican blanc
Ardeidae		
	<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé
	– <i>B. s. stellaris</i>	
	<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris
	– <i>N. n. nycticorax</i>	
	<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu
	<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs
	– <i>B. i. ibis</i>	
	<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette
	– <i>E. g. garzetta</i>	
	<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette
	– <i>A. a. alba</i>	
	<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré
	– <i>A. c. cinerea</i>	
	<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré
	– <i>A. p. purpurea</i>	
Ciconiidae		
	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire
	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche
	– <i>C. c. ciconia</i>	
Threskiornithidae		
	<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle
	– <i>P. f. falcinellus</i>	
	<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche
	– <i>P. l. leucorodia</i>	

Podicipedidae		
	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux
	– <i>T. r. ruficollis</i>	
	<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé
	– <i>P. c. cristatus</i>	
	<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris
	– <i>P. g. grisegena</i>	
	<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon
	<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir
	– <i>P. n. nigricollis</i>	
Accipitridae		
	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore
	<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc
	– <i>E. c. caeruleus</i>	
	<i>Milvus migrans</i>	Milan noir
	– <i>M. m. migrans</i>	
	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal
	– <i>M. m. milvus</i>	
	<i>Haliaeetus albicilla</i>	Pygargue à queue blanche
	<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve
	– <i>G. f. fulvus</i>	
	<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc
	<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux
	– <i>C. a. aeruginosus</i>	
	<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin
	<i>Circus macrourus</i>	Busard pâle
	<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré
	<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes
	– <i>A. g. gentilis</i>	
	<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe
	– <i>A. n. nisus</i>	
	<i>Buteo buteo</i>	Buse variable
	– <i>B. b. buteo</i>	
	– <i>B. b. vulpinus</i>	Buse des steppes
	<i>Buteo lagopus</i>	Buse pattue
	– <i>B. l. lagopus</i>	
	<i>Aquila clanga</i>	Aigle criard
	<i>Aquila pennata</i>	Aigle botté
	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal
	– <i>A. c. chrysaetos</i>	
Pandionidae		

	<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur
	– <i>P. h. haliaetus</i>	
Rallidae		
	<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée
	<i>Zapornia parva</i>	Marouette poussin
	<i>Zapornia pusilla</i>	Marouette de Baillon
	– <i>Z. p. intermedia</i>	
	<i>Porphyrio porphyrio</i>	Talève sultane
Gruidae		
	<i>Grus grus</i>	Grue cendrée
	– <i>G. g. grus</i>	
Otididae		
	<i>Otis tarda</i>	Outarde barbue
	– <i>O. t. tarda</i>	
Burhinodae		
	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Œdicnème criard
	– <i>B. o. oedicephalus</i>	
Recurvirostridae		
	<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche
	– <i>H. h. himantopus</i>	
	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante
Hematopodidae		
Charadriidae		
	<i>Charadrius morinellus</i>	Guignard d'Eurasie
	<i>Charadrius vociferus</i>	Gravelot kildir
	<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot
	– <i>C. h. hiaticula</i>	
	<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot
	– <i>C. d. curonicus</i>	
	<i>Vanellus gregarius</i>	Vanneau sociable
	<i>Vanellus leucurus</i>	Vanneau à queue blanche
	<i>Anarhynchus alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu
	– <i>A. a. alexandrinus</i>	
Scolopacidae		
	<i>Arenaria interpres</i>	Tournepièrre à collier
	– <i>A. i. interpres</i>	
	<i>Calidris falcinellus</i>	Bécasseau falcinelle
	– <i>C. f. falcinellus</i>	
	<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli
	<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck
	<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling

	<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable
	– <i>C. a. alpina</i>	
	– (?) <i>C. a. schinzii</i>	
	– (?) <i>C. a. arctica</i>	
	<i>Calidris bairdii</i>	Bécasseau de Baird
	<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute
	<i>Calidris fuscicollis</i>	Bécasseau de Bonaparte
	<i>Calidris subruficollis</i>	Bécasseau rousset
	<i>Calidris melanotos</i>	Bécasseau tacheté
	<i>Phalaropus tricolor</i>	Phalarope de Wilson
	<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit
	<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large
	<i>Xenus cinereus</i>	Chevalier bargette
	<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guigette
	<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé
	<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc
	<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile
	<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain
	<i>Gallinago media</i>	Bécassine double
Glareolidae		
	<i>Cursorius cursor</i>	Courvite isabelle
	– <i>C. c. cursor</i>	
Stercorariidae		
	<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin
	<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite
	<i>Stercorarius longicaudus</i>	Labbe à longue queue
	– <i>S. l. longicaudus</i>	
	<i>Stercorarius skua</i>	Grand Labbe
Alcidae		
	<i>Alle alle</i>	Mergule nain
	– <i>A. a. alle</i>	
Sternidae		
	<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine
	– <i>S. a. albifrons</i>	
	<i>Gelochelidon nilotica</i>	Sterne hansel
	– <i>G. n. nilotica</i>	
	<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne
	<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac
	– <i>C. h. hybrida</i>	
	<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire
	– <i>C. n. niger</i>	

	<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère
	<i>Sterna sandvicensis</i>	Sterne caugek
	<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin
	– <i>S. h. hirundo</i>	
	<i>Sterna paradisaea</i>	Sterne arctique
Laridae		
	<i>Xema sabini</i>	Mouette de Sabine
	<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle
	– <i>R. t. tridactyla</i>	
	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse
	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée
	<i>Larus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale
	<i>Larus canus</i>	Goéland cendré
	– <i>L. c. canus</i>	
	<i>Larus delawarensis</i>	Goéland à bec cerclé
	<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun
	– <i>L. f. graellsii</i>	
	– <i>L. f. intermedius</i>	
	<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté
	– <i>L. a. argentatus</i>	
	– <i>L. a. argenteus</i>	
	<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucophée
	– <i>L. m. michahellis</i>	
	<i>Larus cachinnans</i>	Goéland pontique
	<i>Larus glaucoides</i>	Goéland à ailes blanches
	– <i>L. g. glaucoides</i>	
	<i>Larus hyperboreus</i>	Goéland bourgmestre
	– <i>L. h. hyperboreus</i>	
	<i>Larus marinus</i>	Goéland marin
Pteroclididae		
	<i>Syrhaptus paradoxus</i>	Syrhapte paradoxal
Cuculidae		
	<i>Clamator glandarius</i>	Coucou geai
	<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris
	– <i>C. c. canorus</i>	
Tytonidae		
	<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers
	– <i>T. a. alba</i>	
Strigidae		
	<i>Otus scops</i>	Petit-duc scops
	– <i>O. s. scops</i>	

	<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe
	– <i>B. b. bubo</i>	
	<i>Athene noctua</i>	Chevêche d'Athéna
	– <i>A. n. vidalii</i>	
	<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte
	– <i>S. a. aluco</i>	
	– <i>S. a. sylvatica</i>	
	<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc
	– <i>A. o. otus</i>	
	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais
	– <i>A. f. flammeus</i>	
Caprimulgidae		
	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe
	– <i>C. e. europaeus</i>	
Apodidae		
	<i>Apus apus</i>	Martinet noir
	– <i>A. a. apus</i>	
	<i>Apus pallidus</i>	Martinet pâle
	– <i>A. p. brehmorum</i>	
	<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc
	– <i>A. m. melba</i>	
Upupidae		
	<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée
	– <i>U. e. epops</i>	
Meropidae		
	<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe
Coraciidae		
	<i>Coracias garrulus</i>	Rollier d'Europe
	– <i>C. g. garrulus</i>	
Alcedinidae		
	<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe
	– <i>A. a. ispida</i>	
Picidae		
	<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier
	– <i>J. t. torquilla</i>	
	<i>Picus canus</i>	Pic cendré
	– <i>P. c. canus</i>	
	<i>Picus viridis</i>	Pic vert
	– <i>P. v. viridis</i>	
	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir
	– <i>D. m. martius</i>	

	<i>Dendropicos medius</i>	Pic mar
	– <i>D. m. medius</i>	
	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche
	– (?) <i>D. m. major</i>	
	– <i>D. m. pinetorum</i>	
	<i>Dryobates minor</i>	Pic épeichette
	– <i>D. m. hortorum</i>	
Falconidae		
	<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle
	– <i>F. t. tinnunculus</i>	
	<i>Falco vespertinus</i>	Faucon kobez
	<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon
	– <i>F. c. aesalon</i>	
	<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau
	– <i>F. s. subbuteo</i>	
	<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Éléonore
	<i>Falco rusticolus</i>	Faucon gefault
	<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin
	– <i>F. p. peregrinus</i>	
	– <i>F. p. calidus</i>	
Oriolidae		
	<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe
	– <i>O. o. oriolus</i>	
Laniidae		
	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur
	<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise
	– <i>L. e. excubitor</i>	
	<i>Lanius senator</i>	Pie-grièche à tête rousse
	– <i>L. s. senator</i>	
Corvidae		
	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté
	– <i>N. c. macrorhynchos</i>	
	<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours
	– (?) <i>C. m. monedula</i>	
	– <i>C. m. spermologus</i>	
	<i>Corvus cornix</i>	Corneille mantelée
	– <i>C. c. cornix</i>	
Regulidae		
	<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé
	– <i>R. r. regulus</i>	
	<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau

	– <i>R. i. ignicapilla</i>	
Remizidae		
	<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline
	– <i>R. p. pendulinus</i>	
Paridae		
	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue
	– <i>C. c. caeruleus</i>	
	<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière
	– <i>P. m. major</i>	
	<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée
	– <i>L. c. mitratus</i>	
	<i>Periparus ater</i>	Mésange noire
	– <i>P. a. ater</i>	
	<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale
	– <i>P. m. rhenanus</i>	
	<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette
	– <i>P. p. palustris</i>	
Panuridae		
	<i>Panurus biarmicus</i>	Panure à moustaches
	– <i>P. b. biarmicus</i>	
Alaudidae		
	<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu
	– <i>L. a. arborea</i>	
	<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé
	– <i>G. c. cristata</i>	
	<i>Eremophila alpestris</i>	Alouette haussecol
	– <i>E. a. flava</i>	
	<i>Calandrella brachydactyla</i>	Alouette calandrelle
	– <i>C. b. brachydactyla</i>	
Hirundinidae		
	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage
	– <i>R. r. riparia</i>	
	<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle de rochers
	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique
	– <i>H. r. rustica</i>	
	<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre
	– <i>D. u. urbicum</i>	
	<i>Cecropis daurica</i>	Hirondelle rousseline
	– <i>C. d. rufula</i>	
Cettidae		
	<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti

	– <i>C. c. cetti</i>	
Aegithalidae		
	<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue
	– <i>A. c. caudatus</i>	
	– <i>A. c. europaeus</i>	
Phylloscopidae		
	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à grands sourcils
	<i>Phylloscopus fuscatus</i>	Pouillot brun
	– appartenance subsppécifique inconnue	
	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli
	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur
	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce
	– <i>P. c. collybita</i>	
	– <i>P. c. abietinus</i>	
	– <i>P. c. tristis</i>	Pouillot de Sibérie
	<i>Phylloscopus ibericus</i>	Pouillot ibérique
	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis
	– <i>P. t. trochilus</i>	
	– (?) <i>P. t. acredula</i>	
Sylviidae		
	<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire
	– <i>S. a. atricapilla</i>	
	<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins
	– <i>S. b. borin</i>	
	<i>Sylvia nisoria</i>	Fauvette épervière
	– <i>S. n. nisoria</i>	
	<i>Sylvia curruca</i>	Fauvette babillarde
	– <i>S. c. curruca</i>	
	<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée
	– <i>S. h. hortensis</i>	
	<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette
	– <i>S. c. albistriata</i>	Fauvette des Balkans
	<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette
	– <i>S. c. communis</i>	
	<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou
	– <i>S. u. dartfordiensis</i>	
Locustellidae		
	<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée
	– <i>L. n. naevia</i>	
	<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle lusciniöide

	– <i>L. l. luscinioides</i>	
Acrocephalidae		
	<i>Hippolais icterina</i>	Hypolaïs ictérine
	<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte
	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs
	<i>Acrocephalus palustris</i>	Rousserolle verderolle
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte
	– <i>A. s. scirpaceus</i>	
	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Rousserolle turdoïde
	– <i>A. a. arundinaceus</i>	
Cisticolidae		
	<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs
	– <i>C. j. cisticola</i>	
Bombycillidae		
	<i>Bombycilla garrulus</i>	Jaseur boréal
	– <i>B. g. garrulus</i>	
Tichodromidae		
	<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette
	– <i>T. m. muraria</i>	
Sittidae		
	<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot
	– <i>S. e. caesia</i>	
Certhiidae		
	<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins
	– <i>C. b. megarhyncha</i>	
Troglodytidae		
	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon
	– <i>T. t. troglodytes</i>	
	– (?) <i>T. t. indigenus</i>	
Sturnidae		
	<i>Pastor roseus</i>	Étourneau roselin
Cinclidae		
	<i>Cinclus cinclus</i>	Cincle plongeur
	– (?) <i>C. c. aquaticus</i>	
Turdidae		
	<i>Catharus ustulatus</i>	Grive à dos olive
	– <i>C. u. swainsonii</i>	
	<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron
	– <i>T. t. torquatus</i>	
	<i>Turdus obscurus</i>	Grive obscure
	<i>Turdus naumanni</i>	Grive de Naumann

Muscicapinae		
	<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris
	– <i>M. s. striata</i>	
	<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier
	– <i>E. r. rubecula</i>	
	<i>Luscinia luscinia</i>	Rosignol progné
	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle
	– <i>L. m. megarhynchos</i>	
	<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir
	– <i>L. s. cyanecula</i>	Gorgebleue à miroir blanc
	<i>Ficedula parva</i>	Gobemouche nain
	<i>Ficedula albicollis</i>	Gobemouche à collier
	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir
	– <i>F. h. hypoleuca</i>	
	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir
	– <i>P. o. gilbraltariensis</i>	
	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc
	– <i>P. p. phoenicurus</i>	
	<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés
	<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre
	– <i>S. r. rubicola</i>	
	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux
	– <i>O. o. oenanthe</i>	
	– <i>O. o. leucorhoa</i>	
	<i>Oenanthe hispanica</i>	Traquet oreillard
	– (?) <i>O. h. hispanica</i>	
Prunellidae		
	<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin
	– <i>P. c. collaris</i>	
	<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet
	– <i>P. m. modularis</i>	
	– <i>P. m. occidentalis</i>	
Passeridae		
	<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique
	– <i>P. d. domesticus</i>	
	<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet
	– <i>P. m. montanus</i>	
	<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie
	– <i>P. p. petronia</i>	
Motacillidae		
	<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière

	– <i>M. f. flava</i>	
	– <i>M. f. thunbergi</i>	Berg. nordique
	– <i>M. f. feldegg</i>	Berg. des Balkans
	– <i>M. f. flavissima</i>	Berg. flavéole
	– <i>M. f. iberiae</i>	Berg. ibérique
	<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux
	– <i>M. c. cinerea</i>	
	<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise
	– <i>M. a. alba</i>	
	– <i>M. a. yarrellii</i>	Bergeronnette de Yarrell
	<i>Anthus richardi</i>	Pipit de Richard
	– <i>A. r. richardi</i>	
	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline
	– <i>A. c. campestris</i>	
	<i>Anthus hodgsoni</i>	Pipit à dos olive
	– <i>A. h. yunnanensis</i>	
	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres
	– <i>A. t. trivialis</i>	
	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse
	– <i>A. p. pratensis</i>	
	<i>Anthus cervinus</i>	Pipit à gorge rousse
	<i>Anthus petrosus</i>	Pipit maritime
	– <i>A. p. littoralis</i>	
	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle
	– <i>A. s. spinoletta</i>	
Fringillidae		
	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord
	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres
	– <i>F. c. coelebs</i>	
	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux
	– <i>C. c. coccothraustes</i>	
	<i>Erythrura erythrura</i>	Roselin cramoisi
	– <i>E. e. erythrura</i>	
	<i>Pinicola enucleator</i>	Durbec des sapins
	– <i>P. e. enucleator</i>	
	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine
	– <i>P. p. pyrrhula</i>	
	– <i>P. p. europaea</i>	
	<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe
	– <i>C. c. chloris</i>	
	– (?) <i>C. c. harrisoni</i>	

	<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse
	– <i>L. c. cannabina</i>	
	<i>Linaria flavirostris</i>	Linotte à bec jaune
	– <i>L. f. flavirostris</i>	
	<i>Acanthis cabaret</i>	Sizerin cabaret
	<i>Acanthis flammea</i>	Sizerin flammé
	– <i>A. f. flammea</i>	Sizerin boréal
	– <i>A. f. rostrata</i>	
	<i>Acanthis hornemanni</i>	Sizerin blanchâtre
	– <i>A. h. exilipes</i>	
	<i>Loxia leucoptera</i>	Bec-croisé bifascié
	– <i>L. l. bifasciata</i>	
	<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins
	– <i>L. c. curvirostra</i>	
	<i>Loxia pytyopsittacus</i>	Bec-croisé perroquet
	<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant
	– <i>C. c. carduelis</i>	
	– (?) <i>C. c. britannica</i>	
	<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard
	<i>Serinus serinus</i>	Serin cini
	<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes
Emberizidae		
	<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges
	– appartenance subsppécifique inconnue	
	<i>Calcarius lapponicus</i>	Bruant lapon
	– <i>C. l. lapponicus</i>	
	<i>Emberiza melanocephala</i>	Bruant mélanocéphale
	<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer
	– <i>E. c. calandra</i>	
	<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou
	– <i>E. c. cia</i>	
	<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi
	<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan
	<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune
	– <i>E. c. citrinella</i>	
	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux
	– <i>E. s. schoeniclus</i>	
	<i>Emberiza pusilla</i>	Bruant nain

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes

63-2020-09-15-007

Dérogation aux interdictions relatives aux espèces
protégées

ARRETE PREFECTORAL

Portant autorisation pour le prélèvement, le transport et
l'utilisation
de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces
végétales protégées

Bénéficiaire : Conservatoire Botanique National du Massif
Central



Lyon, le 15 septembre 2020

Dérogation aux interdictions relatives aux espèces protégées

ARRETE PREFECTORAL n°

Portant autorisation pour le prélèvement, le transport et l'utilisation
de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées

Bénéficiaire : Conservatoire Botanique National du Massif Central

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-1, L.411-2, R.411-6 à R.411-14 ;

VU l'arrêté interministériel du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du Territoire national ;

VU l'arrêté interministériel du 30 mars 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Auvergne complétant la liste nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

VU l'arrêté ministériel du 26 janvier 2018 relatif au renouvellement de l'agrément du Conservatoire Botanique National du Massif Central en tant que conservatoire botanique national ;

VU l'arrêté préfectoral N° 63-2020-05-15-001 du 15 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Philippe DENEUVY, Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes, dans le ressort du département du Puy-de-Dôme ;

VU l'arrêté préfectoral N° DREAL-SG-2020-84/63 du 2 juin 2020 portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour les compétences générales et techniques pour le département du Puy-de-Dôme ;

VU les lignes directrices du 30 octobre 2017 précisant la nature des décisions individuelles, notamment dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, soumises ou non à participation du public, au vu de leur incidence sur la protection de l'environnement, dans l'ensemble des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la demande de dérogation pour le prélèvement, le transport et l'utilisation de tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées, déposée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central le 10 avril 2020 ;

VU l'avis favorable sous conditions du Conseil National de Protection de la Nature du 4 août 2020, et la réponse du pétitionnaire du 17 août 2020 ;

VU l'absence d'observation du public à l'issue de la mise en œuvre de la procédure de participation du public par le biais de la mise en ligne de la demande et du projet de décision sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes Rhône-Alpes du 27 août au 10 septembre 2020 inclus ;

VU le projet d'arrêté transmis le 19 août 2020 au pétitionnaire et la réponse apportée le même jour ;

CONSIDERANT que la présente demande est déposée dans l'intérêt de la protection de la flore sauvage (mise en œuvre des missions de conservation de la flore confiées au demandeur) ;

CONSIDERANT la nature des activités du Conservatoire Botanique National du Massif Central, organisme public dédié à la connaissance et à la préservation de la flore et de la végétation à l'échelle de son territoire d'agrément incluant le département du Puy-de-Dôme, et l'intérêt de disposer dans ce cadre d'une autorisation pluriannuelle pour procéder à certaines opérations de prélèvement, transport, détention, reproduction, culture d'espèces végétales protégées ;

CONSIDERANT qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante ;

CONSIDERANT que la dérogation ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées concernées dans leur aire de répartition naturelle ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne-Rhône-Alpes :

ARRETE

ARTICLE 1er : BENEFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) , dont le siège est domicilié Le Bourg 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE, représenté par son directeur Nicolas Guillaume, est autorisé à des fins d'identification, de constitution de parts d'herbier, d'études scientifiques (taxonomiques, génétiques, écologiques, etc) ou de conservation à prélever, transporter et utiliser tout ou partie de spécimens sauvages d'espèces végétales protégées.

Durant leur transport, les spécimens sont obligatoirement accompagnés d'un exemplaire de la présente autorisation ;

PRELEVEMENT, TRANSPORT ET UTILISATION DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES <i>espèces ou groupes d'espèces visés, nombre le cas échéant</i>	
Toutes les espèces de flore protégée présentes dans le département du Puy-de-Dôme	Tout ou partie de spécimens sauvages, quantité indéterminée

ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

LOCALISATION DES ACTIVITES :

Département du Puy-de-Dôme dans sa totalité.

MODALITES :

L'autorisation est délivrée sous conditions :

- de prélèvements garantissant le bon état de conservation des populations d'espèces protégées concernées,
- de garantie de traçabilité des prélèvements effectués et de tenue, à cet effet, d'un registre mentionnant pour chaque prélèvement l'espèce, la date, la localité précise, la ou les parties de l'individu ou des individus prélevés, les quantités ainsi que la ou les finalités des récoltes.

Tout projet de renforcement de population, de réintroduction ou d'introduction dans le milieu naturel d'individus d'espèces végétales protégées fait par ailleurs l'objet d'une demande de dérogation spécifique, nécessitant l'avis du Conseil National de la Protection de la Nature.

ARTICLE 3 : PERSONNES HABILITEES

Les personnes habilitées sont les employés du CBNMC susceptibles d'intervenir dans les opérations considérées ; les personnels administratifs le sont uniquement dans le cas de transport et utilisation de spécimens :

M.	BIANCHIN Nicolas	Responsable antenne
M.	CELLE Jaoua	Chargé de mission
M.	CHABROL Laurent	Responsable antenne
M.	CULAT Aurélien	Chargé de missions scientifiques et techniques,
M.	DEBOFFE Théo	Administrateur Base de données
Mme	DUMONT Mélanie	Chargée de missions scientifiques et techniques
Mme	FAVRE-BAC Lisa	Chargée de missions scientifiques et techniques
M.	GALLIOT Jean-Noël	Chargé de missions scientifiques et techniques
Mme	GIBERT Linda	Opératrice de saisie
M.	GILLET Timothée	Assistant comm. digitale
Mme	GOUDARD Céline	Opératrice de saisie
M.	GUILLEMERME Nicolas	Directeur
Mme	HAMANDJIAN Véronique	Technicienne en géomatique
Mme	HEYD Carole	Responsable service ORN
M.	HOSTEIN Colin	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	KESSLER Francis	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	LABROCHE Aurélien	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	LE GLOANEC Vincent	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	LE HENAFF Pierre-Marie	Responsable antenne
M.	LEGIVRE Christophe	Jardinier
M.	LEPRINCE Jacques-Henri	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	MADY Mickael	Chargé de missions scientifiques et techniques
Mme	MANSOT Luce	Documentaliste
M.	MERCIER Mathieu	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	NAWROT Olivier	Chargé de missions scientifiques et techniques
Mme	NOEL Pascale	Directrice administrative
M.	PERERA Stéphane	Responsable service communication et médiation scientifique
Mme	PIROUX Mélanie	Écologue géomaticienne
Mme	POUVREAU Marine	Chargée de missions scientifiques et techniques
M.	RAGACHE Quentin	Chargé de missions scientifiques et techniques
M.	RENAUX Benoit	Chargé de missions scientifiques et techniques
Mme	RICHARD Véronique	Opératrice de saisie
Mme	ROUMIER Axelle	Chargée de missions scientifiques et techniques
Mme	TRINCAL Sylvie	Agent d'entretien
M.	VERGNE Thierry	Responsable SI
Mme	WALLET Véronique	Secrétaire-comptable

Elles sont porteuses de la présente autorisation lors des opérations visées, et est tenue de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de l'environnement.

ARTICLE 4 : DUREE DE VALIDITE DE L'AUTORISATION

Cette autorisation est valable pendant toute la durée de l'agrément du bénéficiaire, soit jusqu'au 14 février 2023.

ARTICLE 5 : MISE À DISPOSITION DES DONNEES

Le bénéficiaire met ses données d'observation d'espèces à disposition de la DREAL dans les conditions définies par le système d'information sur la nature et les paysages, notamment en ce qui concerne les règles de dépôt, de format de données et de fichiers applicables aux métadonnées et données élémentaires d'échange relatives aux occurrences d'observation d'espèces.

Il publie un bilan annuel des prélèvements réalisés, ainsi qu'un bilan global au terme de la période d'agrément. Ces bilans sont adressés aux DREAL et à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de la Transition écologique et solidaire, ainsi qu'au CNPN.

ARTICLE 6 : AUTRES LEGISLATIONS ET REGLEMENTATIONS

La présente décision ne dispense pas de l'obtention d'autres accords ou autorisations par ailleurs nécessaires pour la réalisation de l'opération susmentionnée et du respect des autres dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être applicables sur les espaces protégés du territoire d'étude.

ARTICLE 7 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa notification :

- par la voie d'un recours administratif. L'absence de réponse dans le délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet, qui peut elle-même faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent,
- par la voie d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent,
- par l'application information « télérécurse citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr .

ARTICLE 8 : EXECUTION

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes et Monsieur le chef du service départemental de l'office français pour la biodiversité (OFB), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef du Service Eau, Hydroélectricité et Nature

SIGNE

Christophe DEBLANC